

# L.-A. Blanqui, étude historique / Théophile Silvestre

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Silvestre, Théophile (1823-1876). L.-A. Blanqui, étude historique / Théophile Silvestre. 1862.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

Résumé

— 57

num. 301-305

— 2

THEOPHLE SILVESTRE

L.-A. BLANQUI

ÉTUDE HISTORIQUE

56985



PARIS

LIBRAIRIE POULET-MALASSIS

97, RUE RICHELIEU, 97

1862

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1950

WALTER A. I.

CHICAGO, ILLINOIS



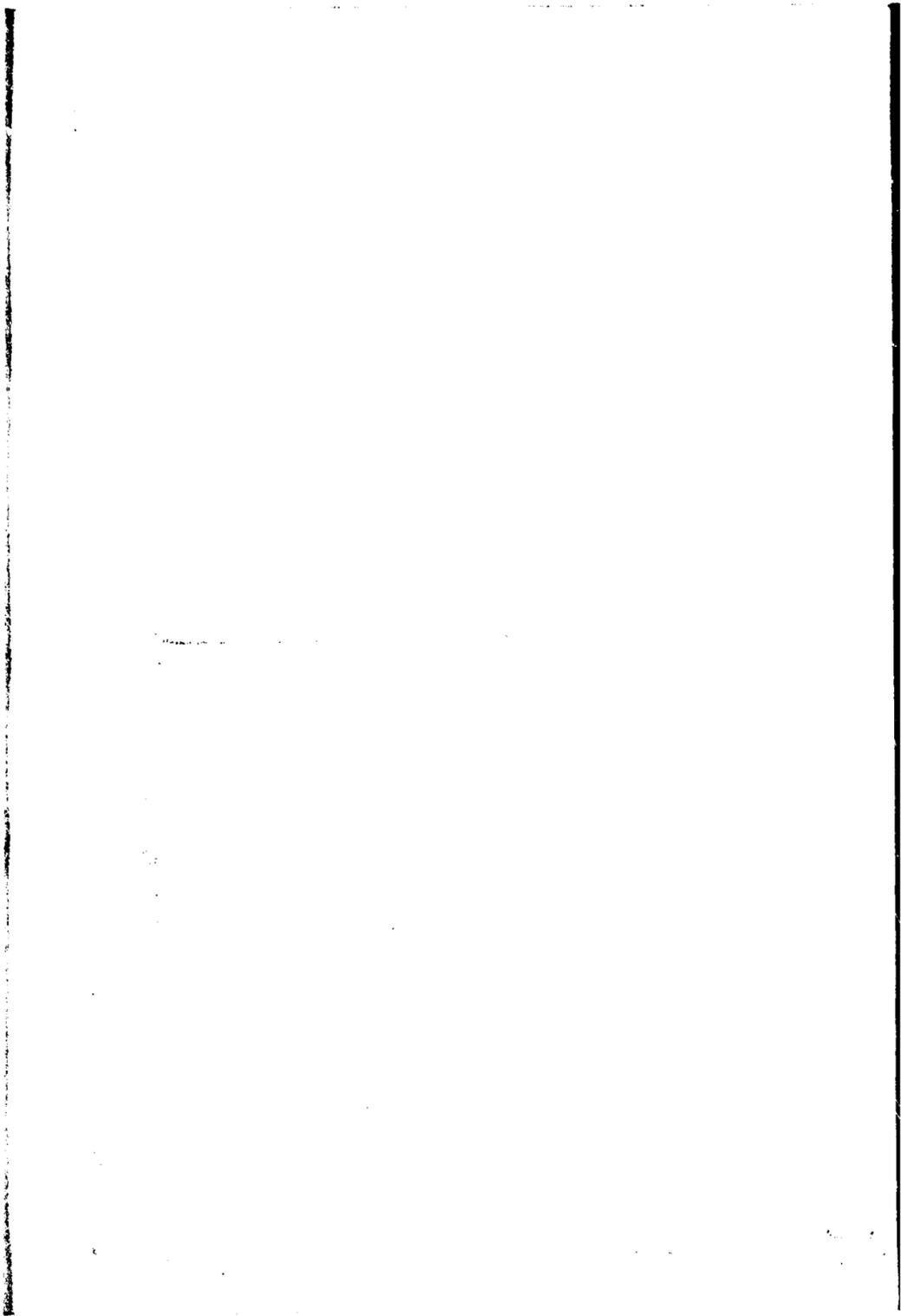
CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

50 EAST LAKE STREET

CHICAGO

**PIÈCES JUSTIFICATIVES**



## TABLE

DES

### PIÈCES JUSTIFICATIVES

	Pages.
I. (1831) — Affaire de la <i>Société des Amis du Peuple</i> . (Cour d'assises de la Seine).....	305
II. (1832) — Reprise de la même affaire.....	306
III. (1832) — Suite de la même affaire.....	308
IV. (1836) — Affaire dite des Poudres. (Police correc- tionnelle).....	312
V. (1839) — Extrait du formulaire de la <i>Société des</i> <i>Familles</i> .....	319
VI. (1839) — Insurrection de mai. Proclamation.....	323
VII. (1840) — Procès des insurgés de mai 1839. (Cour des Pairs).....	325
VIII. (1840) — Même affaire (suite).....	329
IX. (1840) — Même affaire (suite).....	330
X. (1848) — Conversation de M. L.-A. Blanqui.....	331
XI. (1848) — <i>Société républicaine centrale</i> . Adresse..	334
XII. (1848) — Pièce anonyme de la <i>Revue rétrospective</i> <i>sur les sociétés secrètes</i> .....	337
XIII. (1848) — Réponse de M. L.-A. Blanqui.....	355
XIV. (1848) — La <i>Société républicaine centrale</i> . Adresse sur les affaires de Rouen.....	376

	Pages.
XV. (1850) — Notes sur M. L.-A. Blanqui, écrites en 1850.....	380
XVI. (1848) — Invasion de l'Assemblée nationale, 18 mai.	385
XVII. (1848) — Journée du 15 mai : discours de M. L.-A. Blanqui.....	387
XVIII. (1848) — Opinion de M. L.-A. Blanqui sur la fondation d'un journal.....	393
XIX. (1848) — Proclamation de M. L.-A. Blanqui aux Parisiens.....	396
XX. (1848) — Lettre de M. L.-A. Blanqui.....	399
XXI. (1848) — Lettre de M. L.-A. Blanqui.....	401
XXII. (1848) — Toast de M. L.-A. Blanqui.....	403
XXIII. (1848) — Lettre de M. L.-A. Blanqui.....	413
XXIV. (1848) — Lettre de M. L.-A. Blanqui.....	415
XXV. (1848) — Lettre de M. L.-A. Blanqui.....	418
XXVI. (1849) — Haute Cour de Bourges. Affaire du 15 mai. Protestation de M. L.-A. Blanqui.....	420
XXVII. (1849) — M. L.-A. Blanqui sur l'incompétence de la Haute Cour de Bourges.....	422
XXVIII. (1849) — Conclusion de M. L.-A. Blanqui sur l'interrogatoire des accusés.....	427
XXIX. (1849) — Défense de M. L.-A. Blanqui (partie écrite). Sur l'instruction secrète.....	431
XXX. (1849) — Défense de M. L.-A. Blanqui (partie improvisée).....	450
XXXI. (1850) — Lettre de M. L.-A. Blanqui à M. le procureur de la République.....	501

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

AFFAIRE

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU PEUPLE.

Audience du 10 décembre 1821.

INTERROGATOIRE.

BLANQUI (26 ans) étudiant en droit, interpellé sur sa profession, répond : *Proletaire.*

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas une profession.

M. BLANQUI. Si ce n'est pas une profession, je suis sans profession.

M. GERVAIS, autre accusé, répond à la question du président qui lui demande quel est son domicile : « Sainte-Pélagie. »

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas là votre domicile.

M. GERVAIS. Vous me demandez mon domicile actuel, et

je vous indique celui que le gouvernement m'a procuré depuis trois mois et demi.

« La plupart des prévenus, dit M. Raspail, sont des pères de famille obligés de gagner leur vie à la sueur de leur front; il leur importe d'être promptement réintégrés, etc. etc. »

L'affaire est renvoyée par arrêt de la Cour à une autre session.

(Gazette des Tribunaux, 11 décembre 1831.)

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

REPRISE DE L'AFFAIRE

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU PEUPLE.

Audience du 10 janvier 1832.

INTERROGATOIRE.

A cette seconde session, même réponse de M. Blanqui sur sa profession : « Prolétaire. »

Même mot de M. le président : « Ce n'est pas un état. »

M. BLANQUI : C'est l'état de vingt-cinq millions de Français qui n'ont pas de moyens de travail.

M. HUBERT : Je ne dénie pas l'accusation, mais je ne veux pas fournir des armes contre moi à l'accusateur public...

M. DELAPALME : J'engage le prévenu à nous désigner par les expressions qui rappellent les fonctions dont nous sommes

investis, sous la république, il y avait des accusateurs publics, il y a maintenant des avocats généraux.

M. HUBERT : C'est un fait. D'ailleurs, je vous appellerai comme vous voudrez..... J'attendrai que notre adversaire établisse et prouve quelle part j'ai prise aux écrits incriminés, comme rédacteur ou comme publicateur; jusque-là, je ne veux pas répondre. Que le ministère public fournisse ses preuves, et nous verrons.

M. TRÉLAT : Ma réponse est la même que celle du citoyen Hubert.

M. LE PRÉSIDENT : Dites *le sieur* Hubert.

. . . . .  
M. BONNIAS : Je conclus à ce que le public inscrive, et je rappelle la manière indigne dont ces débats sont dirigés. (*Branne dans l'auditoire.*)

M. DELAPALME requiert que ces expressions soient consignées dans le procès-verbal, pour être statué à l'issue du débat.

M. RASPAIL : Il vous manquait des coupables!

TOUS LES ACCUSÉS : Nous nous associons à notre ami Bonnias; nous adhérons à ce qu'il a dit.

M. RASPAIL : Nous demandons que M. l'avocat général prenne des conclusions contre nous tous.

M. DELAPALME requiert.

M. BONNIAS : Je crois devoir citer un exemple :

Un paysan du Danube fut conduit devant un tyran; il lui dit de dures et grosses vérités; le tyran eut le bon esprit de ne pas s'en fâcher. Je cite cet exemple-là à la Cour pour qu'elle en profite.

(*Gazette des Tribunaux*, 11 janvier 1832.)

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

AFFAIRE

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU PEUPLE.

(Suite.)

Audience du 11 janvier.

M. Raspail exige du président qu'il l'appelle monsieur Raspail, et non Raspail tout court.

LE PRÉSIDENT répond :

*Prévenu Raspail.....*

M. Sugier est appelé.

M. LE PRÉSIDENT : Quel est votre état ?

M. SUGIER : Ancien scieur de long, aujourd'hui pamphlétaire.

*(Abordant le fond de la question, M. l'avocat général se dispose à lire le rapport fait par M. Billieux, et saisi chez lui, ainsi que d'autres pièces non poursuivies, afin, dit le ministère public, d'établir qu'elle est la moralité des écrits incriminés.)*

M<sup>e</sup> DUPONT : Nous nous opposons à cette lecture.

M. DELAPALME : Voulez-vous que je vous fasse connaître les pièces dont je ferai usage ?

M<sup>e</sup> DUPONT : Si vous voulez seulement nous les indiquer, oui ; mais si vous les lisez pour nous les faire connaître, nous nous y opposons.

**M. THOURET** : Ces pièces sont notre propriété.

**M. BLANQUI** : Ce n'est pas la crainte que ces pièces soient lues qui nous fait protester : si nous les avions, nous nous empresserions de les lire et de les transmettre à nos juges ; mais nous protestons parce que nous ne voulons pas qu'on viole nos droits.

**M. THOURET** : Nous avons, nous, de la légalité !

**M. DELAUNAY** : Je demande la parole sur un fait personnel. Ces papiers, déposés entre les mains de la Justice, étaient un dépôt sacré ; ce dépôt a été violé par un ministre ; ce ministre les a lus à la tribune. J'ignore comment le greffier a pu s'en dessaisir sans se compromettre. Des avocats distingués, consultés par moi, m'ont répondu que j'avais le droit de poursuivre le ministre Barthe ; je poursuivrai, soyez-en sûrs ; mais jusque-là je lui avais écrit à ce ministre, autrefois *carbonaro* avec moi, à ce ministre dont je suis au moins l'égal, et que j'honore en l'appelant mon égal. (*M. Delapalme sourit.*)

**M. DELAUNAY, vivement** : Vous riez de ce que je viens de dire, monsieur l'avocat général. Eh bien oui ! je vous honorerai aussi en vous appelant mon égal. (*Nouveau rire.*)

**M. LE PRÉSIDENT** : Que demandez-vous ?

**M. DELAUNAY** : Je demande que l'on constate que ces pièces ont été communiquées à Barthe, etc. etc.

**M. ANTONY THOURET** : Je proteste hautement contre cette violation flagrante du secret des lettres. Cette lettre est en effet de mon ami Blanqui, mais elle a été saisie chez moi ; je proteste donc en face des jurés, de la Cour et surtout du public, contre cette atteinte au secret des lettres. (*Bravos dans l'auditoire.*)

**M. LE PRÉSIDENT** : Huissiers, faites sortir ceux qui troublent l'audience.

M. RASPAIL : Vous en ferez sortir beaucoup, car l'assentiment est parti de tout le public.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL : Sans doute c'est un malheur d'être prévenu.....

M. BLANQUI, *vivement* : Ce n'est pas un malheur dans cette circonstance.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL donne lecture d'un rapport sur le comité des prisons, et commence à lire une lettre de M. Blanqui, saisie chez M. Thouret.

M. ANTONY THOURET : C'est le cabinet noir qui est établi dans le sein de la Cour.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL reprend son réquisitoire et lit la lettre de M. Blanqui saisie chez M. Thouret :

« Je vous envoie un article assez long, mais violent... déduit de manière à exciter vivement les passions populaires. C'est à quoi il faut viser pour le moment. Plus tard, nous reprendrons nos doctrines rép. ; mais jusqu'à la fin du mois, mon avis est qu'il faut chauffer et ferme. Je casse les vitres, et c'est pour aller à Poissy ; mais au diable..... Visons à l'insurrection. Vous devriez annoncer la plantation de l'arbre de la liberté pour le 14 sur la place de la Bastille. Mais alors, il faudra avoir le toupet de prendre nous-mêmes l'initiative. Je placerai des numéros dans la caserne de la rue Verte. Je vous le répète, un peu de passion, et les doctrines plus tard ; c'est l'important jusqu'au 28. »

*(Blanqui demande la parole. M. le Président l'engage à laisser parler le ministère public.)*

M. BLANQUI : Je vous demande pardon, messieurs les jurés.

M. LE PRÉSIDENT : Vous n'avez pas la parole

M. BLANQUI : J'aurai la parole !

M. LE PRÉSIDENT: Vous ne l'aurez pas!

M. BLANQUI, *avec vivacité*: Je vous demande pardon...

M. LE PRÉSIDENT: Encore une fois, je vous impose silence.

M. DELAPALME *s'assied*.

M. BLANQUI: Je vous demande pardon, messieurs les jurés.

M. LE PRÉSIDENT: Prévenu, vous n'avez pas la parole...

M. BLANQUI: Je la prends, car j'en ai le droit; je vous demande...

M. LE PRÉSIDENT, pendant que Blanqui continue: Gref-  
fier, constatez cette résistance.

M. BLANQUI: Messieurs les jurés, je suis fâché d'avoir été involontairement cause de cet incident; vous avez pu voir que cette lettre était rédigée en termes un peu cavaliers; j'aurais certes fait disparaître ces taches si j'avais su que cette lettre fût destinée à une si grande publicité...

M. LE PRÉSIDENT: L'audience est levée.

*Tumulte et agitation extraordinaire.*

M. LE PRÉSIDENT: L'audience est reprise, M. l'avocat général a la parole.

M. BLANQUI: Je n'insiste pas pour avoir la parole; mais je fais remarquer que la Cour a levé la séance par suite d'une impulsion étrangère.

M. LE PRÉSIDENT: Vous n'avez pas la parole.

(*Gazette des Tribunaux*, 11 janvier 1832.)

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

AFFAIRE

DITE DES POUDRES.

Audience du 10 août 1836.

**M. LE PRÉSIDENT à BARBÈS :** Vous étiez lié avec M. Blanqui ?

**M. BARBÈS :** Oui, monsieur, depuis longtemps ; sa réputation, ses talents et son beau caractère m'ont toujours fait rechercher son amitié, dont je m'honore.

**M. LE PRÉSIDENT à BLANQUI :** Le 19 février dernier, avant de subir sa peine, Pépin a fait connaître à M. le président de la Cour des Pairs qu'il vous avait révélé, le 21 juillet, l'attentat qui devait être commis.

**M. BLANQUI :** Il existe dans les pièces une lettre qui m'a été adressée par une personne tierce, lettre que le hasard seul a fait saisir, et qui établit avec la dernière évidence que je n'avais aucune connaissance de l'attentat qui devait être commis. Je pourrais citer un grand nombre de témoins qui viendraient déposer de la vérité de ce que j'avance ; mais une preuve encore plus frappante, c'est que ma bonne était avec mon fils sur le boulevard du Temple : aurais-je donc envoyé mon fils à une mort presque certaine !

**M. L'AVOCAT DU ROI :** Pépin ne vous a pas dit que l'attentat aurait lieu sur le boulevard du Temple, mais qu'il serait commis dans un lieu quelconque.

**M. BLANQUI :** Je m'en réfère entièrement à sa lettre, dont

j'ai déjà parlé, qui se trouve dans les pièces, et dont je demande communication à l'instant, pour qu'il en soit fait lecture.

M<sup>e</sup> PLOQUE : L'inculpation est assez grave pour que M. Blanqui en soit justifié sur-le-champ. J'insiste formellement pour que communication me soit faite de cette lettre.

M. L'AVOCAT DU ROI, s'en rapporte au tribunal.

M. BLANQUI : Le papier n'a pu être saisi sur moi ; je l'ai avalé. Le commissaire de police a dit qu'il y avait quatre à cinq notes ; il a vu quintuple. Je n'ai employé pour cela aucune violence ; j'ai subtilisé le papier dans les mains du commissaire. Barbès, qui était dans la chambre voisine, a repoussé les agents pour arriver jusqu'à moi, parce qu'il croyait qu'ils me faisaient violence.

M. LE PRÉSIDENT : M. le commissaire de police Yon a vu cinq listes de noms disposés sur trois colonnes.

M. BLANQUI : Il n'a pas pu voir ce qu'il y avait sur ce papier.

M. LE PRÉSIDENT : Barbès, il résulte de la déclaration du sieur Yon, que vous vous êtes joint à Blanqui pour exercer sur le commissaire des actes de violence.

M. BARBÈS : J'étais dans une pièce voisine lorsqu'on a arrêté le CITOYEN Blanqui.

M. LE PRÉSIDENT : Pourquoi ce mot de *citoyen* ? Employez l'expression usuelle.

M. BARBÈS : Il y a nombre de personnes en France qui se glorifient du titre de *citoyen*.

M. LE PRÉSIDENT : N'entamez pas de discussion politique.

M. BARBÈS : Je suis venu au secours de Blanqui, etc., etc.

M. LE PRÉSIDENT : Je reviens à Blanqui. La base de la prévention est précisément dans les listes d'association dont

vous êtes parvenu à détruire une partie. Quelle était la nature de celles qui ont été conservées ?

M. BLANQUI : J'ai déjà dit que la plupart des notes trouvées dans ma bourse étaient relatives à la publication d'un journal qui a paru en 1834, sous le nom de *Libérateur*, et qui devait reparaitre. C'était une sorte d'*Agenda* où se trouvait de tout.

M. LE PRÉSIDENT : Interpellé sur l'objet de ces papiers, vous avez longtemps refusé de répondre. Or, les statuts de l'association dont vous avez fait partie enjoignent aux associés, lorsqu'ils comparaissent devant le juge d'instruction, de ne pas répondre.

M. BLANQUI : J'avais un motif pour ne pas répondre ; c'est ma prévention très-fondée contre le mode d'instruction suivi en France.

M. LE PRÉSIDENT : Vous ne devez pas attaquer la loi.

M. BLANQUI : Je n'attaque pas la loi, mais je dis qu'elle ne me convient pas.

M. LE PRÉSIDENT : Le journal *le Libérateur*, que vous avez fait en 1834, a été condamné ?

M. BLANQUI : Jamais.

M. LE PRÉSIDENT : Voici la poursuite dirigée contre vous-même à raison de ce journal, portant pour épigraphe : *Tout l'espoir des prolétaires est dans la République.*

M. BLANQUI : Ces imprimés n'étaient point le journal *Le Libérateur*, mais bien ce qu'on appelle vulgairement un *canard*, c'est-à-dire un écrit que l'on vendait dans les rues.

M. LE PRÉSIDENT : Comment pouvez-vous expliquer les mentions inscrites sur ces listes ? . . . . On y voit ces énonciations : « Les habitants de Versailles ; . . . Jovial, désér-

teut ;... Leserrurier, à sept heures du soir chez sa mère, ...  
Etau ;... Les cinquante cordonniers du faubourg Saint-  
Denis ;... Victor Royer, déserteur. »

M. BLANQUI : J'ai déjà dit que toutes ces notes n'étaient pas relatives à la distribution d'un journal. Je cherchais d'avance à me faire une clientèle pour une publication, *La Propagande démocratique*, et je tenais note de tout ce qui pouvait me servir pour cet objet. Il ne m'est plus possible d'expliquer aujourd'hui ces notes à cause de l'époque éloignée à laquelle elles remontent. La plus forte partie est de février 1834, et quelques-unes remontent à décembre 1833; d'autres vont jusqu'au mois de juillet 1835.

M. LE PRÉSIDENT : Vos notes portent les noms d'un assez grand nombre d'individus qui, en 1833, 1834 et 1835, n'occupaient pas encore les logements par vous indiqués.

M. BLANQUI : Il y en a tout au plus six ou sept dans ce cas et non pas une multitude.

M. LE PRÉSIDENT : Le nommé Sébastien Jacob, porté sur vos listes comme logé dans un garni, rue Saint-Antoine, n'a occupé ce logement que le 6 mars 1836, et vous avez été arrêté le 11.

M. BLANQUI : On aurait dû vérifier le domicile d'une vingtaine d'autres individus portés sur la même liste que Sébastien Jacob, et l'on aurait vu que la nôtre n'a pu être écrite du 6 au 11 mars.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez mis à la suite du nom de Gandanière l'épithète de poltron.

M. BLANQUI : Le mot poltron est séparé du nom par un **tiret**, et par conséquent ne s'y rapporte pas.

M. LE PRÉSIDENT : Qu'entendiez-vous par les cinquante hon mes de Lyon et les cinquante hommes de Versailles ?

M. BLANQUI : On m'avait promis des abonnés à Lyon et à

Versailles; on a pensé que Lyon n'était pas un nom de ville, mais celui de Lion, mon co-prévenu, formier de son état. Lorsque j'ai voulu parler de Lion, j'ai écrit son nom par un *i*, et nom par un *y*.

M. LE PRÉSIDENT : Comment se fait-il qu'aucun des hommes portés sur ces listes prétendues d'abonnés n'ait eu connaissance de votre publication.

M. BLANQUI : Appelés comme témoins dans un procès politique, et interpellés s'ils avaient eu connaissance du *Libérateur*, ils l'ont nié de peur de se compromettre. Cependant ils devaient le connaître, car il était envoyé à tous les membres de l'ancienne société.

M. LE PRÉSIDENT : On n'a pas coutume de prendre note de l'âge des abonnés.

M. BLANQUI : Pardonnez-moi, il est bon de savoir si l'abonné est un jeune homme. Pourquoi voulez-vous que ces listes indiquent la présentation d'un sociétaire plutôt que celle d'un abonné ? Avec ce système d'interprétation, il serait facile d'aller loin, on serait bientôt pendu. Quand on construit des conspirations avec des chiffons de papier, on devrait signaler ce qui vient à décharge en même temps que ce qui est à charge.

M. LE PRÉSIDENT : Il est d'autres notes qui indiquent des admissions et des réceptions. On voit, par exemple, Royer *pour* Barbès, et non *par* Barbès.

M. BLANQUI : Le mot *par* indique la personne à laquelle il fallait s'adresser afin de se procurer l'abonnement.

M. LE PRÉSIDENT : Il est dit expressément qu'un autre individu a été reçu par Pallanchon et à rallier par Bassot ?

M. BLANQUI : Il ne peut être question d'une réponse faite d'après le *Formulaire*, car il y aurait eu violation des

statuts. Quant à la signification précise de ces énonciations, je ne pourrais la donner à cause du laps de temps.

**M. LE PRÉSIDENT :** Que signifient ces mots : *Un soldat du 20<sup>e</sup> fera recevoir son officier ?*

**M. BLANQUI :** L'instruction sous-entend qu'il le fera recevoir dans l'ASSOCIATION ; mais il est question seulement de faire recevoir le journal.

**M. LE PRÉSIDENT :** On aurait dit : *Fera recevoir à son officier.*

**M. BLANQUI :** Ainsi, c'est la préposition *à* oubliée qui fait tout ce délit ; c'est bâtir la prévention sur une pointe d'aiguille. Je trouve admirable comment, lorsqu'on a une idée fixe, on trouve le moyen d'y faire tout rentrer. J'ai entendu parler du système d'interprétation, mais je ne l'avais pas porté jusque-là.

**M. GODON :** Votre réponse se réduit à dire que vous ne pouvez pas expliquer vos notes.

**M. BLANQUI :** Il y a aussi des mentions d'heures, telles que dix heures ou midi, où je pouvais trouver les personnes. Pallanchon, dont il est question, est un étudiant qui a beaucoup de connaissances, et qui pouvait me servir pour placer mon journal.

**M. LE PRÉSIDENT :** Les noms sont divisés cinq par cinq, attendu que... etc.

**M. BLANQUI :** Les sections étaient de six et non de cinq. Il y en avait cinq réunies sous la présidence d'un chef.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pourquoi avez-vous divisé les noms par cinq ?

**M. BLANQUI :** Demandez-moi pourquoi je ne les ai pas divisés par six. D'ailleurs, il y a sur ces listes huit cents noms, et il n'y en a pas cinquante divisés par cinq, on en voit quatre-vingts inscrits de suite.

M. LE PRÉSIDENT : Reconnaissez-vous les statuts comme écrits en partie de votre main ?

M. BLANQUI : Je le nie formellement. Je sais que les experts m'ont attribué ces écritures ; mais en même temps ils ont dit que Lamieussens n'est pas l'auteur des parties d'écritures qu'il avoue. C'est un trait de plus en l'honneur de la science des experts.

M. LE PRÉSIDENT : Pourquoi ces noms de convention, de Thermidorien, de Ramorino, de Castiglione, d'Austerlitz, etc., au nombre de quarante ?

M. BLANQUI : Tous les associés devant avoir un nom de convention, si c'était une liste des associés, on en aurait mis plus de quarante. Je vois là des noms de ville ou de généraux, mais rien de plus.

M. LE PRÉSIDENT : Le *Statut* et le *Formulaire* portent que l'on doit demander au récipiendaire s'il a des armes et des munitions ; or, on voit sur vos listes, à la suite de quelques noms : « quatre fusils, quatre pistolets, deux lances... peut fournir de la poudre. »

M. BLANQUI : Encore une fois, mes notes n'avaient pas rapport exclusivement à un journal, mais à d'autres choses, notamment à des armes anciennes ou modernes, dont je désirais faire un trophée dans l'atelier de ma femme, qui est peintre. Vous voyez qu'il ne s'agit pas seulement de fusils, de pistolets ou de sabres, mais de lances et de haches, avec lesquelles on ne se bat plus aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Comment expliquez-vous ces mots : « peut fournir de la poudre ? »

M. BLANQUI : J'avoue que la poudre n'entre pas dans un trophée ; mais ces mots remontent au commencement de 1834. A cette époque, tout le monde s'occupait d'armement et d'armunitionnement. Nous étions à la veille des événements

d'avril; je pouvais, avec l'opinion que je professe, désirer savoir qui avait des munitions de guerre. Cela aurait pu me faire traduire devant la Cour des Pairs si j'avais été saisi à temps; mais ce n'est pas là une preuve d'association.

M. LE PRÉSIDENT : On a saisi chez Lisbonne, votre co-prévenu défailant, cent trente-quatre cartouches, et sur votre liste le nom de Lisbonne est suivi de chiffres, avec le mot abrégé *cart*.

M. BLANQUI : Je ne sais pas pourquoi le mot *cart* signifierait plutôt cartouches que cartes ou cartons.

M. LE PRÉSIDENT : On n'a pas trouvé des cartes chez Lisbonne, mais des cartouches.

M. BLANQUI : La liste ne porte pas cent trente-quatre, mais cinq cents; ainsi il n'y a nulle similitude à établir.

M. LE PRÉSIDENT : On lit aussi à un autre endroit ces mots : *le plomb*.

M. BLANQUI : Il y a des barres et des griffonnages dans lesquels l'instruction qui a de meilleurs yeux que moi, a lu *le plomb*, mais je ne reconnais pas ces mots.

(*Moniteur universel*, 11 août 1836.)

---

#### RÉCEPTION DANS LA SOCIÉTÉ DES FAMILLES.

(Extrait du *Formulaire* par demandes et par réponses.)

Le récipiendaire est introduit les yeux bandés; on lui fait prêter le serment suivant :

« Je jure de garder le plus profond silence sur ce qui va se passer dans cette enceinte. »

Le Président lui adresse ensuite les questions qu'on va lire, auxquelles il doit faire les réponses qui vont être textuellement citées.

D. Que penses-tu du gouvernement actuel ?

R. Qu'il est traître au peuple et au pays.

D. Dans quel intérêt fonctionne-t-il ?

R. Dans celui d'un petit nombre de privilégiés.

D. Quels sont aujourd'hui les aristocrates ?

R. Ce sont les hommes d'argent, les banquiers, fournisseurs, monopoleurs, gros propriétaires, agioteurs, en un mot, les exploités qui s'engraissent aux dépens du peuple.

D. Quel est le droit en vertu duquel ils gouvernent ?

R. La force.

D. Quel est le vice dominant dans la société ?

R. L'égoïsme.

D. Qu'est-ce qui tient lieu d'honneur, de probité, de vertu ?

R. L'argent.

D. Quel est l'homme qui est estimé dans le monde ?

R. Le riche et le puissant.

D. Quel est celui qui est persécuté, méprisé, mis hors la loi ?

R. Le pauvre et le faible.

D. Que penses-tu du droit d'octroi, des impôts sur le sel et les boissons ?

R. Ce sont des impôts odieux destinés à pressurer le peuple en épargnant les riches.

D. Qu'est-ce que le peuple ?

R. Le peuple est l'ensemble des citoyens qui travaillent.

D. Comment est-il traité par les lois ?

R. Il est traité en esclave.

D. Quel est le sort du prolétaire, sous le gouvernement des riches ?

R. Le sort du prolétaire est semblable à celui du serf et du nègre ; sa vie n'est qu'un long tissu de misères, de fatigues et de souffrances.

D. Quel est le principe qui doit servir de base à une société régulière ?

R. L'égalité.

D. Quels doivent être les droits des citoyens dans un pays bien réglé ?

R. Le droit d'existence, le droit d'instruction gratuite, le droit de participation au gouvernement ; — ses devoirs sont le dévouement envers la société et la fraternité envers ses concitoyens.

D. Faut-il faire une révolution politique ou une révolution sociale ?

R. Il faut faire une révolution sociale.

« Le citoyen qui t'a fait des ouvertures t'a-t-il parlé du but de nos travaux ? Ce but, tu dois l'entrevoir déjà par nos questions, et nous allons en quelques mots te l'expliquer plus clairement encore. Nous nous sommes associés pour lutter avec plus de succès contre la tyrannie des oppresseurs de notre pays qui ont pour politique de maintenir le peuple dans l'ignorance et dans l'isolement ; la nôtre doit être, par conséquent, de répandre l'instruction et de rallier les forces du peuple en un seul faisceau.

« Nos tyrans ont proscrit la presse et l'association ; c'est pourquoi notre devoir est de nous associer avec plus de persévérance que jamais, et de suppléer à la presse par la propagande de vive voix ; car tu penses bien que les armes

que les oppresseurs nous interdisent sont celles qu'ils redoutent le plus, et que nous devons surtout employer. Chaque membre a pour mission de répandre, par tous les moyens possibles, les doctrines républicaines ; de faire, en un mot, une propagande active, infatigable ; promets-tu, pour cela, de joindre tes efforts aux nôtres ?

« Plus tard, quand l'heure aura sonné, nous prendrons les armes pour renverser un gouvernement qui est traître à la patrie. Seras-tu avec nous ce jour-là ? Réfléchis bien, c'est une entreprise périlleuse : nos ennemis sont puissants ; ils ont une armée, des trésors, l'appui des rois étrangers ; ils règnent par la terreur. Nous autres, pauvres prolétaires, nous n'avons pour nous que notre courage et notre bon droit. Te sens-tu la force de braver le danger ?

« Quand le signal du combat aura sonné, es-tu résolu à mourir les armes à la main pour la cause de l'Humanité ?

« Citoyen, lève-toi ! Voici le serment que tu dois prêter :

« *Je jure de ne révéler à personne, même à mes plus proches parents, ce qui sera dit ou fait parmi nous ; je jure d'obéir aux lois de l'association, de poursuivre de ma haine et de ma vengeance les traîtres qui se glisseraient dans nos rangs, d'aimer et de secourir mes frères, et de sacrifier ma liberté et ma vie pour le triomphe de notre sainte cause.* »

« Citoyen, nous te proclamons membre de l'Association. Assieds-toi.

« As-tu des armes, des munitions ? Chaque membre, en entrant dans l'Association, fournit une quantité de poudre proportionnée à sa fortune, un quarteron au moins. En outre, il doit s'en procurer pour lui-même deux livres.

« Il n'y a rien d'écrit dans l'Association. Tu ne seras connu que par le nom de guerre que tu vas choisir.

« En cas d'arrestation, il ne faut jamais répondre au juge d'instruction.

« Le comité est inconnu ; mais, au moment du combat, il est tenu de se faire connaître.

« Il y a défense expresse de descendre sur la place publique, si le comité ne se met pas à la tête de l'Association.

« Pendant le combat, les membres doivent obéir à leurs chefs suivant toute la rigueur de la discipline militaire.

« Si tu connais des citoyens assez discrets pour être admis parmi nous, tu nous les présenteras : tout citoyen qui réunit discrétion et bonne volonté mérite d'entrer dans nos rangs, quelque soit d'ailleurs son degré d'instruction. La société achève son éducation politique. »

(Pièce tirée du Rapport de M. Mérilhou à la Cour des Pairs sur l'insurrection du 12 mai 1839.)

## INSURRECTION DU 12 MAI 1839.

### PROCLAMATION.

**Aux armes, citoyens :**

**L'heure fatale a sonné pour les oppresseurs.**

**Le lâche tyran des Tuileries se rit de la faim qui déchire les entrailles du peuple ; mais la mesure de ses crimes est comblée : ils vont enfin recevoir leur châtiment.**

La France trahie, le sang de nos frères égorgés crie vers vous et demande vengeance ; qu'elle soit terrible, car elle a trop tardé. Périssent enfin l'exploitation, et que l'égalité s'asseye triomphante sur les débris confondus de la royauté et de l'aristocratie.

Le gouvernement provisoire a choisi des chefs militaires pour diriger le combat : ces chefs sortent de vos rangs ; suivez-les, ils vous mèneront à la victoire.

Sont nommés :

Auguste Blanqui, commandant en chef ;

Barbès, Martin-Bernard, Quignot, Meillard, Nétzié, commandants de divisions de l'armée républicaine.

Peuple, lève-toi ! et tes ennemis disparaîtront comme la poussière devant l'ouragan. Frappe, extermine sans pitié les vils satellites complices volontaires de la tyrannie ; mais tends la main à ces soldats, sortis de ton sein, et qui ne tourneront point contre toi des armes parricides.

En avant ! Vive la République !

Les membres du gouvernement provisoire :

Barbès, Voyer-d'Argenson, Aug. Blanqui, Lamennais, Martin-Bernard, Dubosc, Laponneraye.

Paris, le 12 mai 1839.

( Cette proclamation faite par Blanqui, est extraite du Rapport de M. Mérilhou, déjà cité.)

(Gazette des Tribunaux, 13 juin 1839.)

COUR DES PAIRS

PROCÈS DES INSURGÉS DU 12 MAI 1839.

Audience du 15 janvier 1840.

M. LE CHANCELIER PASQUIER : Blanqui, (*profond silence*)  
quels sont vos noms ?

M. BLANQUI : Je m'appelle Louis-Auguste Blanqui, âgé de  
trente-cinq ans, demeurant à Gency (Seine-et-Oise), près  
Pontoise, né à Nice.

M. LE CHANCELIER : Accusé Blanqui, vous venez d'en-  
tendre les charges qui s'élèvent contre vous. Depuis long-  
temps vous êtes signalé pour la violence de vos opinions  
républicaines. Ainsi, dès 1836, vous avez été condamné avec  
Barbès, pour fabrication de poudre et pour initiation à des  
sociétés secrètes. Cette condamnation ne vous a pas corrigé,  
et vous avez continué à conspirer contre le gouvernement  
de votre pays ?

M. BLANQUI : M. le Président, j'ai consenti à vous répon-  
dre, à l'ouverture des débats, afin qu'il fut possible de con-  
stater mon identité. Mon intention est de ne rien dire de  
plus. Cependant comme l'accusation a formulé contre nous  
des reproches odieux, je me dois à moi-même, je dois à mes  
coaccusés, je dois au parti républicain auquel j'ai l'honneur  
d'appartenir, de les repousser énergiquement.

On a dit que les républicains étaient des gens cruels et  
sanguinaires ; voilà ce que je veux combattre. Ni aujour-

d'hui, ni jamais, ni en 1834, ni en 1839, les républicains n'ont mérité ces reproches. Ce ne sont pas eux qui ont massacré les vieillards, les femmes, les enfants; ce sont leurs adversaires. (*Murmures.*)

A l'époque de mai, que s'est-il passé au Palais de Justice? Deux partis étaient en présence; trente ou quarante insurgés s'avancèrent sur le poste; les soldats les virent venir; ils chargèrent leurs armes et attendent; par quel étrange abus de paroles a-t-on pu dire qu'ils avaient été massacrés sans défense; ils n'ont su ni combattre, ni se rendre. Nous, nous avons combattu, mais nous n'avons pas été cruels.

Au marché Saint-Jean, des malheurs ont eu lieu; nous les déplorons. On y a vu des insurgés verser des larmes, étaient-ils barbares ceux-là? Les barbares versent le sang par volupté et pour le plaisir de le répandre. Si nous en avons répandu, nous autres, c'est que notre conscience nous avait ordonné de livrer bataille. Voilà tout ce que je voulais répondre. Je n'ai voulu que repousser les accusations dirigées contre nous; elles sont fausses, elles sont calomnieuses.

M. LE CHANCELIER : Accusé Blanqui, je dois vous avertir que vous vous placez sur le terrain le plus fâcheux pour votre défense. Vous supposez que vous avez le droit d'attaquer le gouvernement de votre pays, de rompre la paix de la cité et de massacrer des soldats, surpris à l'improviste et sans déclaration de guerre. Vous êtes dans la plus grave des erreurs. Tout cela est d'un barbare! Ces tristes doctrines ne peuvent que vous attirer la réprobation universelle.

M. BLANQUI : Je ne veux pas, Monsieur le Président, venir ici discuter mon droit; votre tribunal ne me le permettrait pas. Aussi je n'ai parlé que des faits qui s'étaient passés.

Ces faits donnés, je dis que nous n'avons été ni cruels, ni sanguinaires.

**M. LE CHANCELIER :** Vous faites bien de ne pas discuter le déplorable droit que vous vous arrogez.....

La défense du territoire national peut seule motiver l'effusion du sang.

**M. BLANQUI :** Vous traiterez notre conduite aussi sévèrement que vous voudrez. La Cour comprend ce que j'ai dit. Cela me suffit.

**M. LE CHANCELIER :** Quoique vous paraissiez disposé à ne pas répondre, il est de mon devoir de vous adresser quelques questions. Votre but, en quittant votre demeure pour venir à Paris au mois de mai dernier, n'était-il pas de vous mettre à la tête de l'insurrection ?

*(Pas de réponse.)*

**M. LE CHANCELIER :** N'êtes-vous pas l'un des auteurs de la proclamation trouvée chez Lepage et signée de vous ?

*(Pas de réponse.)*

Lecture est faite de la proclamation plus haut citée.

**M. LE CHANCELIER :** Avez-vous quelque chose à dire ?

**M. BLANQUI :** Je refuse de répondre.

**M. LE CHANCELIER :** Vous savez que le condamné Barbès a déclaré devant la Cour qu'il était l'un des chefs de la *Société des Saisons*. Ne l'étiez-vous pas aussi ?

*(M. Blanqui garde le silence.)*

**M. LE CHANCELIER :** Vous avez été vu à l'Hôtel-de-Ville et dans la rue Bourg-l'Abbé. Votre participation criminelle et violente à l'émeute résulte des interrogatoires de Nougès.

*(Le greffier donne lecture de ces interrogatoires.)*

**M. LE CHANCELIER :** Avez-vous des observations à faire ?

*(Même silence de M. Blanqui.)*

**M. LE CHANCELIER :** N'étiez-vous pas en correspondance

avec Barbès ? . . . . .  
Cette lettre est timbrée de Pontoise. Je vous en représente l'enveloppe. La reconnaissez-vous pour être de votre écriture ?

M. BLANQUI : Je ne veux pas m'expliquer.

M. LE CHANCELIER : N'avez-vous pas eu avec Barbès et Martin Bernard, quelque temps avant le 12 mai, une réunion dans laquelle ont été résolus les moyens et le jour du criminel attentat ?

(Pas de réponse.)

M. LE CHANCELIER : Votre silence est accusateur ; car c'est une règle des Sociétés Secrètes de ne pas répondre aux interrogations de la justice. Nous allons entendre les témoins.

M. AUGUSTIN-JOSEPH OUDARD, *expert en écritures* : Chargé de vérifier si l'enveloppe d'une lettre, datée de Pontoise et adressée à Carcassonne, était de l'accusé Blanqui, je me suis servi d'une pièce de son écriture comme terme de comparaison, et j'ai reconnu qu'en effet cette adresse devait lui être attribuée. L'identité est parfaite ; le doute n'est pas possible.

M. LE CHANCELIER : Blanqui a-t-il quelque chose à dire ?

(Pas de réponse.)

(Gazette des Tribunaux, 13 et 14 janvier 1840.)

COUR DES PAIRS.

PROCÈS DES INSURGÉS DE MAI 1839.

(Suite des débats.)

Audience du 15 janvier 1840.

M. LE CHANCELIER PASQUIER, à l'accusé MOULINE : Était-il nuit lorsque vous êtes rentré ?

M. MOULINE : Oui, monsieur.

M. LE CHANCELIER : M. Gatinois, votre hôte, a dit que vous aviez joué au volant en rentrant. Comment cela se peut-il faire ?

MOULINE : Il était presque nuit.

M. LE CHANCELIER : S'il était presque nuit, on ne voyait plus clair.

M. BLANQUI : Ce n'était ni le jour ni la nuit, c'était le crépuscule. Les....

M. LE CHANCELIER : Vous n'avez pas la parole, Blanqui. Si vous voulez vous défendre, défendez-vous ; mais ne vous mêlez pas de défendre les autres.

(Gazette des Tribunaux, 16 janvier 1840.)

COUR DES PAIRS.

PROCÈS DES INSURGÉS DE MAI 1839.

(Suite des débats.)

Audience du 19 janvier 1840.

**M. LE CHANCELIER PASQUIER** : Blanqui, n'avez-vous pas fait graver un cachet aux armes de la République, sur lequel on lit ces mots : *République française*, et en légende : *Comité central exécutif. Paris* ?

**M. BLANQUI** : Je n'ai rien à répondre.

**M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL** : Nous avons reçu des procès-verbaux qui attestent ce fait. Le cultivateur qui a trouvé le cachet dans le jardin de Blanqui est présent ; nous prions **M. le Chancelier** de l'entendre en vertu de son pouvoir discrétionnaire.

(On introduit le sieur Maillard, manouvrier à Gency, près Pontoise)

**M. LE CHANCELIER** : N'avez-vous pas trouvé le cachet en cuivre que nous vous représentons ?

**MAILLARD** : Oui, monsieur, dans le jardin de **M. Blanqui**, en labourant la terre. Le cachet était dans une tasse en porcelaine, au pied d'un arbre.

(Gazette des Tribunaux, 20 et 21 janvier 1840.)

### CONVERSATION

DE M. L.-A. BLANQUI

A propos du drapeau rouge de l'insurrection de Février 1848  
remplacé par le drapeau tricolore.

Publiée par M. Fulgence Girard.

« Voilà donc la comédie de 1830 qui recommence, » dit  
Blanqui avec amertume à deux anciens chefs du parti  
démocratique, devenus de hauts fonctionnaires du pouvoir  
nouveau.

X\*\*\*: Et comment cela ?

L.-A. BLANQUI: Aujourd'hui, c'est le drapeau qu'on ren-  
verse; demain, ce sera le principe; on proscrit l'image, en  
attendant qu'on puisse proscrire la réalité.

X\*\*\*: Ne le crois pas, on veut seulement ne pas  
effrayer.

L.-A. BLANQUI: (avec un sourire où il y avait plus  
de douleur que d'ironie) Ainsi c'est par prudence,  
tranchons le mot, c'est par peur..... peur de la guerre  
civile, je le veux bien, que vous relevez ces couleurs  
vaincues! C'est par peur que la République emprunte à  
la garde municipale son drapeau! A quel titre pouvez-  
vous donc commander la confiance, si vous commencez  
par avoir peur de vos principes ?

X\*\*\* : Tu exagères ; ce n'est là qu'une concession à d'ombrageuses susceptibilités.

L.-A. BLANQUI : Les concessions vous tuent. On ne transige que sur des droits douteux ou compromis. Douteriez-vous de la puissance ou de la légitimité des nôtres ? Alors retirez-vous ! Les révolutions veulent des hommes qui aient foi en elles. *Douter de leur triomphe, c'est déjà les trahir.* C'est par la logique et l'audace qu'on les réalise et qu'on les sauve. Si vous en manquez, vos ennemis en auront pour vous ; ils ne verront qu'une chose dans vos faiblesses : la mesure de leurs forces. Et leur courage se relèvera en raison directe de votre timidité.

X\*\*\* : Ainsi, tu nous prophétises déjà des malheurs.

L.-A. BLANQUI : Je ne les prophétise pas, je les prévois ; c'est assez simple pour qu'il ne faille pas d'autre sortilège que la raison. Comment ! vous ne voyez point que ce sont les premiers pas qui déterminent la route où vous vous engagez ; qu'il s'agit de décider si vous êtes pour la république égalitaire ou pour le constitutionalisme bourgeois ; qu'aujourd'hui vous êtes maîtres, complètement maîtres de la situation ; que, dans huit jours, la décision que vous prenez sera irrévocable, vous que vous prononcez pour le peuple ou contre lui.

X\*\*\* : Tu ne vois la situation que sous un aspect.....

L.-A. BLANQUI : Oui, mais c'est le véritable : Si vous êtes pour le peuple, soyez sans crainte ; prouvez lui que la République est un gouvernement bienfaisant, en réalisant immédia-

tement son bonheur. Investissez-le de tous ses droits; assurez son existence; affranchissez-le de tout impôt, et vous le pouvez; car, en organisant seulement le crédit, vous émancipez le travail et créez à l'État des revenus suffisants pour faire face à ses besoins. Alors vous n'avez besoin ni de concessions ni de faiblesses. Si vous n'entrez pas dans cette voie, — et vous venez de vous en éloigner, — vous vous jetez dans celle des abîmes. Quels ont été les obstacles qui ont retardé si longtemps l'avènement de la démocratie si ce ne sont les préjugés au moyen desquels toutes les oligarchies qui se sont succédé depuis le 9 thermidor se sont efforcées d'allumer des haines contre elle? Si vous ne vous hâtez de les dissiper, vos ennemis ne négligeront rien pour les aigrir et les enflammer, ils s'empareront de toutes vos fautes, de toutes les concessions que vous ferez à leurs égoïsmes, de tous les sacrifices que vous ferez au peuple dans leur intérêt. Ils sont en cela plus habiles que vous, n'en doutez pas; ils se serviront de vous pour vous frapper les uns les autres; ils s'allieront d'abord aux révolutionnaires de la *Réforme* contre les socialistes, puis aux politiques du *National* contre les révolutionnaires de la *Réforme*; les libéraux du *Siècle* leur serviront au besoin contre les girondins du *National*, jusqu'à ce qu'ils puissent les emporter eux-mêmes dans le flot de toutes les haines absolutistes. Ne riez pas..... mes paroles sont pour votre optimisme les menaces d'un esprit morose. Erreur! erreur! ce sont les aperçus d'un œil clairvoyant, les déductions d'un esprit logique, soyez-en sûrs.

X...: Je le vois, tu te sépares de nous.

L.-A. BLANQUI: Tu oublies que tu m'as toujours reproché de m'isoler des chefs de parti. Je fais ce que j'ai toujours fait; je ne me mets pas à la suite des personnes, mais bien à la suite des principes; je marche avec le peuple.

X<sup>m</sup> : Je veux dire que tu te rejettes dans l'opposition.

L.-A. BLANQUI : Je le crains. Cela, du reste, dépendra de vos actes. Allez en avant, vous aurez tout mon concours; si, au contraire, vous voulez reculer, vous me trouverez là pour vous couper la route du passé.

X<sup>m</sup> : Ainsi, c'est décidé, tu nous quittes?

L.-A. BLANQUI : Je vais fonder un club.

(*Les Veillées du Peuple*, mars 1850.)  
(Collection Hodé).

## SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE CENTRALE.

L.-A. Blanqui, Président.

Adresse au Gouvernement provisoire.

Citoyens,

La victoire du peuple a brisé les lois oppressives qui étouffaient la parole et la presse.

Il faut que les résultats de cette victoire soient formulés en décrets authentiques.

Une fois déjà, en 1830, le peuple avait renversé du pied le vieil arsenal de la tyrannie; mais dans sa noble confiance, il avait oublié d'en faire sauter les débris. On l'a trompé. Un pouvoir parjure a ramassé une à une les armes restées

intactes, et avec ces armes il en a formé de plus meurtrières.

Nous avons le ferme espoir que le gouvernement sorti des barricades de 1848 ne voudra pas, à l'exemple de son devancier, remettre en place, avec chaque pavé, une loi de compression. Dans cette conviction, nous venons offrir au Gouvernement provisoire notre concours pour la sérieuse réalisation de sa belle devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Nous demandons que le gouvernement décrète immédiatement, comme résultats de la victoire du peuple :

- 1° La liberté complète et illimitée de la presse;
- 2° La suppression absolue et irrévocable des cautionnements, des droits de timbre et de poste;
- 3° La liberté entière de circulation des œuvres de la pensée par toutes les voies possibles, par l'affichage, le colportage, les crieurs publics, sans restrictions ni entraves quelconques, sans nécessité d'autorisation préalable;
- 4° La liberté de l'industrie des imprimeurs et la suppression de tous les privilèges représentés par les brevets, toutefois avec remboursement de ces brevets;
- 5° L'irresponsabilité absolue des imprimeurs pour tout écrit dont l'auteur est connu;
- 6° La suppression de l'article 291 du Code pénal; de la loi du 9 avril 1834; et l'abrogation formelle de toutes les ordonnances, décrets, arrêtés, édits ou règlements quelconques, antérieurs à la date du 25 février 1848, qui pourraient restreindre ou limiter le droit naturel, absolu, imprescriptible de réunion et d'association;
- 7° La déchéance de la magistrature, debout et assise, des trois derniers règnes, et son remplacement provisoire par les avocats, avoués, notaires, etc., près chaque siège;
- 8° L'armement et l'organisation nationale de tous les

ouvriers non établis) recevant salaire, sans aucune exception, avec indemnité de deux francs par chaque jour de service :

9° La suppression des articles du Code pénal et des lois spéciales contre les coalitions d'ouvriers ;

10° La suppression de la loi sur les annonces judiciaires.

Nous ne croyons pas, citoyens, que le Gouvernement provisoire puisse opposer à notre demande une fin de non recevoir tirée de l'insuffisance de ses pouvoirs. Le peuple vous a délégué sa souveraineté. C'est au nom de sa souveraineté que vous avez prononcé la déchéance d'un roi, c'est en son nom que vous rendrez les décrets sollicités de votre patriotisme.

Les membres du bureau de la *Société républicaine centrale*.

Blanqui, président ; X. Durrieu, Raisant, Hervé, N. Chancel, Sobrier, Graffin, Bonnier, Gouthières, Dalicant, Huillery.

---

M. L.-A. Blanqui : « Nous avons encore à remettre au Gouvernement provisoire une adresse ; mais elle arrive peut-être trop tard pour lui demander d'éloigner l'époque des élections, qui nous paraît trop rapprochée. »

(*La Réforme*, 8 mars 1848.)

---

PIÈCE ANONYME

SUR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET SUR L'AFFAIRE  
DU 12 MAI 1839

Publiée par la *Revue rétrospective* après la  
révolution de Février 1848.

Cette pièce anonyme commence ainsi : « 22 octobre 1839 »  
et finit par ces mots : « Ils sont trop percés à jour pour la  
supporter. » En publiant comme une trouvaille ce document  
suspect, la *Revue rétrospective* le faisait précéder d'un petit  
avertissement que nous reproduisons ici en caractères ita-  
liques, pour éviter toute méprise et toute responsabilité.

*« Le document qu'on va lire, déposé par nous aux archives  
du ministère de l'intérieur, porte pour titre : DÉCLARATIONS  
FAITES PAR \*\*\* DEVANT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Comme  
ce document n'est pas signé, nous ne nous croyons pas suffi-  
samment autorisé à reproduire ici un nom qui n'est pas laissé  
en blanc sur la pièce que nous avons sous les yeux.*

*Les citoyens qui ont figuré dans cette affaire, et qui seuls  
pouvaient en avoir le secret ici révélé, verront s'ils ont à se  
livrer aux investigations et aux recherches nécessaires pour  
savoir à qui doit incomber la responsabilité de ces révéla-  
tions. Ce n'est pas notre affaire.*

*C'est pour nous, ce sera pour nos lecteurs une page curieuse  
d'histoire contemporaine, quel que soit le nom dont on doive la  
signer. »*

22 octobre 1839.

L'origine de la *Société des Familles* remonte à juin 1835 ;

elle a pris naissance pendant le procès des défenseurs des accusés d'avril. C'est moi qui en ai été le créateur. Elle prit un développement rapide dans les derniers mois de 1835. La moyenne des introductions était d'environ deux cents par mois. Le nombre commença à diminuer en février 1836; la première ardeur était calmée.

Pepin était membre de cette Société; il n'y a pas exercé de rôle actif: il n'y a fait recevoir qu'une seule personne. J'avais peu de rapports avec lui: je me rappelle cependant un fait remarquable. Le 28 juillet, jour de l'attentat de Fieschi, Pepin vint à moi, à onze heures et demie, sur la place de l'Estrapade, et me frappa sur l'épaule: « Il va y avoir un grand coup, me dit-il; on va tirer sur le roi: il y a une machine qui doit lancer beaucoup de projectiles. »

Je lui répondis qu'il fallait prendre garde; qu'on pouvait bien s'exposer à tuer des innocents, des gens qui n'étaient pas de la revue; que cela ferait mauvais effet. Il ne me donna aucun détail; je ne pris pas du reste ses paroles au sérieux; je n'étais au courant de rien de semblable.

Pepin me demanda de mettre la Société sous les armes. Je lui répondis que le temps manquait; qu'on ne pouvait pas ainsi, en une heure, organiser une prise d'armes. Après avoir quitté Pepin, j'allai chez Barbès, qui ne savait rien. L'instruction de la Chambre des Pairs s'est trompée sur ce point. Ce qui montre que j'ignorais l'attentat, c'est que j'envoyai ce jour-là sur le boulevard, pour voir la revue, mon enfant avec sa nourrice.

Le premier incident qui marque ensuite dans la *Société des Familles*, c'est le procès de la rue de Lourcine. A cette époque, il était entré à peu près douze cents hommes dans

l'association ; mais l'effectif prescrit n'était que d'environ sept cent cinquante. Il n'a jamais existé de liste des sociétaires : la justice s'est trompée lorsqu'elle a cru avoir saisi chez moi des listes de sociétaires : ce n'était que des listes de personnes présentées, et dont je m'occupais de régler l'admission.

Vous connaissez l'organisation des *Familles* ; elle était formée par groupes de cinq personnes. Le 4 septembre 1836, il devait y avoir un coup de main ; les ordres furent donnés, mais la tentative échoua. Personne ne vint au rendez-vous. Les chefs ne purent réunir qu'un petit nombre de soldats.

A cette époque, l'association, privée de ses chefs, qui étaient dans les prisons, tomba dans des mains subalternes et n'avait presque plus de consistance. L'amnistie rendit aux chefs leur liberté. Ils résolurent sur-le-champ de recommencer, et se remirent à l'œuvre sans perdre un instant. C'étaient Raisant, Lamieussens, Martin Bernard et moi. Raisant avait une certaine influence à cause de sa fortune ; il avait sept à huit mille livres de rente. La lutte s'engagea aussitôt avec les chefs subalternes, qui s'étaient emparés de la *Société des Familles* : Baudin, Villecoq, Seigneurgent, Voiturier, Carmon, Fombertaux, Bastel, etc. Ces gens-là étaient placés sous le patronage de Deschappelles, dont ils allaient manger les dîners. Nous étions en hostilité sourde avec les hommes du *National*.

C'est alors que je pris pour la Société nouvelle le cadre des *Saisons*. L'organisation est connue. La Société se développa rapidement : les soldats des *Familles* rentrèrent dans les *Saisons*. L'organisation fut commencée en juin 1837 ; au commencement de 1838, on comptait six à sept cents hommes.

Le premier objet dont on s'occupa fut la confection des cartouches. Vous vous rappelez la saisie de dix-huit livres de poudre chez Danguy, imprimeur. Raisant avait fourni l'argent pour acheter cette poudre. Un des sociétaires la remit dans la rue à Lamieussens ; celui-ci la porta chez Teissier, son compatriote et son ami, employé dans les bureaux de la préfecture de police. Danguy fut chargé d'aller la chercher chez Teissier : celui-ci nous avait livrés.

Depuis 1835, il n'y a pas eu dans les Sociétés de complot contre la vie du roi : je les ai tous supprimés. Ce n'était pas par intérêt pour le roi : je lui faisais la guerre, et je n'aurais pas été fâché qu'il fût atteint d'un coup de fusil ; mais je regardais l'exécution comme impossible. Je ne comprends même pas comment le complot de Fieschi, conduit par des hommes aussi dénués d'intelligence, ait pu être mené à fin.

Le complot de mademoiselle Grouvelle m'a toujours paru une niaiserie ; je le connaissais depuis six mois : la police ne pouvait pas l'ignorer. J'ai toujours fait repousser les propositions de ce genre qui nous ont été adressées, les regardant comme de pures folies. Nous n'avons pas eu connaissance du projet d'Alibaud. C'était une affaire tout à fait isolée. L'assassinat ne peut pas être l'objet d'un complot ; il n'y a de chances de succès que pour les tentatives faites par un seul fanatique, sans complices.

Les essais de tir à la cible qui ont eu lieu chez moi n'avaient pas pour but de mauvais desseins contre la personne du roi : nous voulions essayer des fusils de chasse pour savoir quelle serait leur portée dans un combat. J'ai reconnu dans ces épreuves qu'il fallait faire cent trente cartouches par livre de poudre et employer des balles de vingt-six à la livre.

Le caractère le plus remarquable dans toutes les Sociétés, c'est Raisant. C'est un homme en apparence d'un dévouement modeste, ce qui lui donne de l'influence; mais il a une ambition sans limites; il sait admirablement cacher son jeu: il est méchant et très-féroce, et, quoi qu'on en dise, en général, nous ne le sommes pas. Raisant ne sait pas parler; aussi n'avait-il pas d'influence comme capacité, mais comme moralité. On le regardait comme le lieutenant de Lamieussens; il en était ulcéré.

Martin Bernard est intelligent, doux, brave garçon, très-actif, fort capable d'organisation.

Barbès est rempli de bravoure: c'est un homme résolu dans l'action, mais qui n'est pas dangereux. Il n'est pas organisateur, il ne connaît pas les hommes et ne sait pas prendre d'empire sur eux: c'est un instrument énergique, ce n'est pas un chef. Il est du reste spiritualiste décidé, ce que la plupart d'entre nous ne sommes pas. Il a été en partie la cause de notre échec du 12 mai; il ne s'est pas battu comme un chef, mais comme un soldat.

Lamieussens est gascon, adroit, délié, ambitieux; mais d'une ambition moins vaste que celle de Raisant. Il s'est attaché à Barbès à cause de la position sociale de celui-ci: il s'attachait à tous ceux qui avaient plus de fortune que les autres et une meilleure situation. Du reste, il est essentiellement organisateur.

Les hostilités commencèrent bientôt à éclater entre Raisant et Lamieussens. Raisant avait monté une levée de boucliers contre Lamieussens; Martin Bernard, qui l'avait d'abord attaqué, chercha plus tard à le défendre; mais lui et moi fûmes obligés d'y renoncer, tant Lamieussens était soupçonné et devenu impopulaire. Lamieussens fut forcé de se retirer en mai 1838.

De formelles tentatives furent faites pour réorganiser une fabrique de cartouches ; c'est alors que Raban parut parmi nous : il fut introduit par Raisant, qui voulait s'en servir pour dominer le comité.

Raban est un homme étourdi, impérieux, compromettant ; il fut saisi, et il était impossible qu'il ne le fût pas. Vous me parlez de Dubosc : il ne se souciait pas d'entrer dans l'association, mais il se mettait à ma disposition pour se battre. Lamieussens a été accusé, mais à tort, d'avoir vendu l'affaire Raban. De sa prison de Sainte-Pélagie, Raisant troublait l'association par de continuelles intrigues. Le gouvernement, en l'envoyant à Doullens, rendit la vie à l'association : l'organisation fut remaniée ; on s'occupa de recrutement, d'octobre 1838 jusqu'en février 1839. A cette époque, Lamieussens voyageait, mais ses voyages n'avaient aucun but politique.

La Société n'a été pour rien dans les émeutes du commencement d'avril, aux abords de la Chambre des députés et à la rue Saint-Denis.

Notre calcul était de ne pas bouger et d'éclater tout à coup. Les émeutes d'avril étaient spontanées, telles que celles de 1831 et 1832 ; aussi n'avaient-elles pas de consistance. Quant à nous, en mars 1839, nous comptions huit cent cinquante hommes.

Les émeutes d'avril donnèrent naissance à une autre Société parallèle à la nôtre ; l'effervescence du public réveilla quelques anciens meneurs, qui formèrent la *Société des Montagnards*. C'était une véritable anarchie. Les meneurs étaient nombreux et ils étaient tous soldats. Tout se bornait à vingt ou vingt-cinq criards : Pornin, Vachez et autres. Ils allaient, répétant sans cesse : « Nous marcherons demain, nous marcherons tel jour ! » et ils ne jama-

saient jamais, parce qu'ils n'avaient pas de monde derrière eux. Ils faisaient à merveille les affaires du gouvernement. Ils ébranlaient nos *Saisons* par leurs criailleries, répétant sans cesse que nous étions exclusifs, que nous ne voulions pas fusionner avec eux, que nous ne voulions pas agir. Ils mirent en désordre le quartier Saint-Antoine : il fallut les dissoudre.

Arriva le 12 mai. Voici les motifs qui nous engagèrent à agir : en premier lieu, la crise ministérielle, qui produisait un mécontentement général. Si le ministère avait été formé le jeudi, nous n'aurions pas pris les armes le dimanche; nous comptions aussi sur les souffrances du commerce. D'un autre côté, les Montagnards menaçaient de dissoudre la Société par leurs intrigues; enfin, il y avait parmi les nôtres un cri général et irrésistible de combat.

Le moment était bien choisi : la bourgeoisie était désaffectionnée. Si nous avions pu tenir vingt-quatre heures, nous regardions le gouvernement comme perdu. Nous avons précipité l'action, de peur que le ministère ne parût. Nous étions dans la nécessité d'agir, pour éviter de nous dissoudre. Quant aux préparatifs, nous avons renoncé à confectionner les munitions en masse; nous trouvions plus prudent de les fabriquer en détail : nous pouvions, de cette manière, éviter les investigations de la police.

23 octobre 1839.

Le 12 mai, des gens étrangers à la Société se sont joints à nous en assez grand nombre. Un de nos motifs d'espoir, c'est que nous regardions la classe ouvrière comme mécontente, et la population en général comme désaffectionnée. La bourgeoisie nous semblait molle et disposée à laisser faire. Il s'est joint à nous plus de monde que je ne croyais.

La plupart des gens arrêtés étaient étrangers à l'association. Un cinquième à peine lui appartenait. Sur les accusés de la première catégorie, il n'y avait guère qu'un tiers de sociétaires. Six cent cinquante hommes environ sont venus au rendez-vous. Il y avait toujours en moyenne vingt-cinq à trente absents, et on peut porter à deux cents le nombre de ceux qui ne venaient pas, pour diverses causes. On a perdu un temps précieux à enfoncer la porte de Lepage. C'a été une des causes du mauvais succès.

Nous n'avions pas de fusils dans la Société. Nous possédions environ trois mille cartouches, soit de guerre, soit de chasse. Le plan était très-simple. Nous comptions nous armer avec les fusils de Lepage, marcher sur la Préfecture, l'occuper, garder et barricader les ponts; établir une espèce de camp retranché, de quartier général, à la Préfecture; faire de la Cité le centre de l'insurrection, et pousser de là des colonnes dans les diverses directions. Au premier moment de la prise d'armes, il s'est présenté à peu près huit cent cinquante hommes; deux cent cinquante hommes au moins ont quitté, pendant les trois quarts d'heure qu'a duré l'attaque de la boutique de Lepage. Nous avons recruté dans la population un nombre de combattants au moins égal au nôtre. S'il y avait eu des armes, il y aurait eu bien plus de combattants.

L'attaque de la Préfecture a échoué par défaut d'ordre : on avait mêlé les deux espèces de cartouches, celles de guerre et celles de chasse; il s'en est suivi, quand il a fallu en faire usage, beaucoup de désordre et de trouble. Barbès est parti de la rue Quincampoix avec quarante hommes, en avant du gros de la troupe; il n'a pas été suivi. Après l'attaque du poste de l'Horloge, il n'a su que faire : le corps principal était resté sur la place du

Châtelet. Barbès est venu le rejoindre par le Pont-au-Change. Alors on changea de plan. L'attaque de la Préfecture avait échoué; on songea à attaquer l'Hôtel-de-Ville. Je me trouvais sur place du Châtelet; nous éprouvions des désertions. La colonne attaqua successivement le poste de l'Hôtel-de-Ville, la septième mairie, puis la sixième. C'est alors qu'on créa des barricades. La colonne se sépara, et l'affaire fut perdue.

Au Conservatoire, les chances étaient bonnes; nous comptions six ou sept cents hommes armés. Deux heures de combat leur avaient donné de l'ordre et de la confiance. Si la colonne avait rencontré un régiment, elle l'aurait enfoncé; c'est la vieille habitude des barricades qui l'a emporté. Elle a dissous la colonne: nos hommes se battaient derrière les barricades avec beaucoup de sang-froid et d'indifférence; ils attendaient chacun à leur poste, et sans s'émouvoir.

Il y a deux catégories dans le parti républicain, ceux qui se battent et ceux qui ne se battent pas. La première catégorie se compose presque entièrement d'ouvriers. Tout ce qui a des habits ne se bat guère: le nombre des hommes à habit qui se mêle d'insurrection est très-petit. La grande majorité fait des journaux et attend.

Si le mouvement avait réussi, il aurait été, après le succès, dirigé par d'autres que nous; nous le savions bien; nous étions convaincus que bien des gens se présenteraient après la victoire, et que nous ne manquerions pas d'hommes pour prendre le pouvoir. Nous n'avions pas nous-mêmes assez de notabilité; on n'avait pas désigné d'avance les membres du gouvernement. Cela se serait fait de soi seul. Les noms connus se seraient emparés de l'autorité.

La Société n'avait pas de relations avec les gens haut

placés. Les hommes qui passent pour têtes de colonne se gardent de tout contact avec les hommes d'action ; ils leur font même une opposition qu'ils n'osent pas rendre vive ; mais nos allures leur déplaisent fort. Je n'ai pas eu de rapport avec Cavaignac, Guinard et ses autres amis depuis l'évasion de Sainte-Pélagie.

L'organisation a survécu au 12 mai. La majeure partie des membres de la Société est en liberté. Il y avait dans les *Familles* beaucoup d'étudiants ; mais ce sont de mauvais soldats, bavards, plus indiscrets que les ouvriers. Dans les *Saisons*, tout était ouvrier. Les *Familles* avaient eu de nombreux rapports avec l'armée ; les *Saisons* n'en avaient pas. On avait reconnu que c'était un abus ; on n'a jamais dans l'armée que des hommes isolés. Ils ne peuvent pas venir au rendez-vous du combat en uniforme ; s'ils sont un peu nombreux, ils compromettent. Ces affiliations ne servent à rien : le soldat dans les rangs est obligé de faire comme ses camarades. Il faut compter sur les sympathies républicaines dans l'armée pour le cas d'événements ; mais c'est une faute d'y recruter pour les sociétés secrètes.

Nous n'avions pas non plus de rapports avec les départements. Cela nous semblait tout à fait inutile.

Le mouvement du 12 mai n'a été décidé que huit jours avant d'éclater. La lettre adressée à Barbès, et citée dans la procédure de la Chambre des Pairs, ne signifie rien. Barbès m'avait proposé de fonder un journal à Montpellier. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que les fondateurs républicains de ce journal ne voulurent pas d'un rédacteur de Paris.

Le 12 mai a produit deux effets contraires : d'abord il a ébranlé et découragé ; cet effet a duré pendant le premier mois. Puis il y a eu réaction : l'exemple d'une attaque

aussi audacieuse a monté les esprits; on a pensé qu'en évitant les fautes du 12 mai et en profitant de l'expérience, on pourrait avoir meilleur succès. Après six semaines, l'association a repris son élan; il y a eu, dans une partie de la population, disposition à s'engager dans l'association. On attribuait l'échec au manque d'ordre et de discipline; mais il n'y avait plus de chefs. Rien que des chefs secondaires, des ouvriers. Mais les ouvriers n'obéissent volontiers qu'aux hommes à habit.

L'organisation était très-mauvaise; l'autorité tomba entre les mains des anciens *Chefs de Mois*. Alors on s'adressa à moi; je conseillai de conserver l'ancienne dénomination. Il y avait alors cinq cents sociétaires présents. C'était après le procès, dans les derniers jours de juillet; l'anarchie était extrême.

Vous avez bien fait d'épargner la vie de Barbès. Si Barbès avait péri, l'exaspération aurait passé toutes les bornes; il y aurait eu certainement des Pairs assassinés. Il n'en serait pas résulté d'attentats contre la vie du roi, parce que l'opinion est établie que le roi est trop bien gardé, et que chercher à lui faire un mauvais parti, c'est perdre son temps et compromettre les siens. Mais les vengeances contre les Pairs n'auraient pas eu de terme.

Malgré la grâce de Barbès, l'idée est restée de faire la guerre; nous comptons sur le mécontentement de la population; je l'attribue à deux causes. D'abord à ce qu'il n'y a pas eu de guerre, à l'absence de dignité dans la politique extérieure; en second lieu, à l'encombrement des ateliers, à la lutte du travail contre les capitaux.

C'est à la fin de juillet que j'ai repris le commandement. Je cherchai à faire cesser les tiraillements, à mettre de l'ordre dans la Société.

Le gouvernement, dans son intérêt, a fait trop d'arrestations, c'est une faute. Beaucoup de gens qui n'avaient rien fait quand on les a arrêtés, sortent de prison pour entrer dans les associations : les prisons sont des foyers de conspiration.

Il y avait dans l'ancienne Société dix *Saisons*, et par conséquent dix *Printemps*. Plusieurs *Saisons* ont été dissolues après le 12 mai.

**PREMIER GROUPE :** Pour chef, Geoffroy, cambreur.

— Geoffroy a été accusé de rapports avec la police, menacé de jugement et abandonné. Son détachement a été détruit ; il était de cinquante-six à cinquante-sept hommes.

**DEUXIÈME GROUPE, dit des cambreurs :** Dissous après le 12 mai.

**TROISIÈME GROUPE.** Des charpentiers : Dissous également après le 12 mai. — Soixante hommes ; quinze à vingt reversés dans d'autres groupes. Le chef, nommé Hilderet, a disparu.

**QUATRIÈME GROUPE.** Des tailleurs : Il survit. Pour chef Avon. — Soixante-quinze à quatre-vingts hommes.

**CINQUIÈME GROUPE :** Celui que commandait Nettré, tué en mai. Il commandait à quatre-vingt-dix hommes. Dissous

à la suite de mai. Sur les trois *Juillet* de ce groupe, deux que l'on nommait Antoine et Joseph, se sont retirés.

**SIXIÈME GROUPE :** Mélangé de gens de toute sorte du faubourg Saint-Germain, quartier Mazarin; commandé par un portier nommé Jean, homme d'anarchie et de désorganisation, qui a amené la dissolution du groupe.

**SEPTIÈME GROUPE.** De cordonniers et de tailleurs : Dissous. Le chef est à Sainte-Pélagie; il se s'est pas battu en mai.

**HUITIÈME GROUPE.** Des cuisiniers : Trente à quarante-cinq hommes, très-braves. Il a pour chef Gorat.

**NEUVIÈME GROUPE.** Des serruriers : Vingt hommes, gens criards, insoumis, raisonneurs. Pour chef, Chéry.

**DIXIÈME GROUPE :** Les chapeliers : Ils avaient pour chef Ferrari qui a été tué en mai. Il avait quatre-vingts hommes; aujourd'hui il en a cent. Il a pour chef Deschamps. C'était un *Juillet* avant le 12 mai.

Dans le faubourg du Temple, il s'est formé sur la lisière du faubourg Saint-Antoine, un groupe de cent cinquante hommes qui a rallié beaucoup d'hommes des divers autres groupes. Lionne est le chef. Hippolyte commande aujourd'hui un groupe de cordonniers de cent hommes : il ne s'est pas battu en mai; cependant il conserve le commandement.

Boivin commande un groupe de trente à trente-quatre hommes.

Le quartier Saint-Antoine est raisonneur, anarchiste : il avait été dissous avant le 12 mai ; il a été réorganisé par les soins de Jouy, ébéniste. Ce groupe est isolé, il se compose de cent quarante à cent cinquante hommes. Il est en l'air ; il n'a pas de rapport avec l'association. Jouy a sous ses ordres Langlois, Scarguète, Dupuis, jeune homme assez ambitieux.

Tous les chefs sont sous la direction de deux individus : Napoléon Hazin, cuisinier (on ne l'appelle jamais que Napoléon), qui a sous ses ordres Ason, Boivin, Gorat, Chéry et David, employé à la Bourse, beau garçon de vingt-six à vingt-sept ans. Il commande à tout le reste, sauf le faubourg Saint-Antoine. Ce sont deux hommes médiocres, mais très-braves. Napoléon est dans la misère ; c'est un franc et loyal garçon ; il lit mal, il fait des cuirs en lisant les ordres du jour, cela déplaît aux ouvriers ; il est bon organisateur. David est un peu monsieur ; il a des prétentions, mais il n'est pas très capable. Sa division est la plus forte.

Je parle en dernier lieu de Lamieussens : il n'a pas pris part au 12 mai parce qu'on l'avait forcé de se retirer de l'association. C'est le plus grand organisateur avec Martin Bernard. J'ai pensé à lui pour la direction. Sans lui, la Société ne pouvait se soutenir. David et surtout Hippolyte lui étaient très-opposés, mais ils ont fini par consentir à son admission. Cela s'est passé très-récemment. Lamieussens est sur un pied d'égalité avec les autres ; dans le fond c'est la seule forte tête, la seule capable de commander ; sa présence ralliera immédiatement le faubourg Saint-Antoine où il a beaucoup d'influence ; il ralliera aussi la

majeure partie des groupes dispersés. Le principal lieutenant de Lamieussens est Bonnefaux, homme assez intelligent. Les gens de David font une hostilité sourde à Lamieussens.

Ce que le gouvernement a à craindre, c'est l'union de divers chefs. Il y a un moyen de l'empêcher; il faudrait lâcher au milieu de la Société Raisant et Raban, qui doivent sortir de prison au mois d'avril prochain.

Dans tout cela, il n'y a pas de projet d'attentat contre le roi. Ce n'est pas, comme de raison, que nous lui portions intérêt; mais remarquons deux motifs: d'abord, nous le croyons bien gardé, et le succès ne paraît pas possible; en second lieu, le gouvernement est aujourd'hui assez affermi pour que le duc d'Orléans succède à son père: il serait donc inutile de tuer le roi; on s'exposerait sans résultat à jeter de l'odieux sur le parti: il n'y a qu'un mouvement insurrectionnel qui puisse amener la chute du gouvernement.

24 octobre 1839.

Les bonapartistes ont fait beaucoup de tentatives auprès de la Société; mais elles ont toutes échoué; ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de bonapartistes parmi les ouvriers, même parmi les jeunes. Les idées de gloire et les souvenirs de l'Empire agissent sur l'imagination; mais cette classe d'ouvriers n'entre pas dans les associations. Elle n'a pas d'idées et ne se mêle pas de politique. Les républicains ne veulent pas de l'alliance bonapartiste. Il y a eu, pour amener cette alliance, des essais infructueux faits par un nommé Chatelain, maître bottier de la rue Croix-des-Petits-Champs; il a été conspué et mis à la porte. Un tourneur de chaises du quartier du faubourg Montmartre s'est aussi

occupé de la même affaire, ainsi que son fils : ils n'ont pas mieux réussi que Chatelain. Il n'y a pas à craindre dans le peuple d'association bonapartiste.

La haine du bonapartisme est aussi grande chez les républicains que celle de la royauté de juillet.

Rien n'est aussi difficile à manier et à gouverner que les hommes du peuple ; il faut une aptitude spéciale pour faire quelque chose de durable et de soutenu en matière d'association. Les hommes qui peuvent réussir dans cette entreprise sont rares ; il leur faut de la discussion, de la modestie, une grande connaissance des hommes ; il faut qu'ils évitent les airs de commandement ; qu'ils mettent dans toute leur conduite beaucoup de retenue et de prudence. Beaucoup de ceux qui essaient de diriger les associations se coulent en très-peu de jours : c'est un métier très-ingrat. Arago fils n'était pas dans l'affaire ; c'est un bavard qui n'est pas à craindre : il n'entend rien à la politique.

Ce sont les meneurs subalternes, tels que Fombertaux et les autres nommés hier, qui, par jalousie des *Saisons*, ont fait le *Moniteur républicain* ; l'apparition du premier numéro m'a étonné. Même parmi ces hommes-là, il n'y a pas de gens pour faire un attentat contre le roi. Villecoq, qui est un des leurs, est un homme d'une vie privée méprisable, de mauvaises et sales affaires.

Il y avait très-peu d'argent dans les *Saisons* ; les cotisations avaient été supprimées ; toute collecte était interdite. Aujourd'hui les munitions manquent complètement ; c'est dans les munitions qu'est la grande difficulté ; le matériel est encore plus difficile à organiser que le personnel. On achète de la poudre en détail ; mais il n'est pas facile de fabriquer un nombre de cartouches un peu considérable.

Dans les *Familles*, il y avait de nombreux rapports avec

les régiments; notamment les 6<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> de ligne, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> léger; c'est surtout dans le 22<sup>e</sup> de ligne que les relations étaient étendues.

Voici quel était le projet de fuite de B... il avait accepté de réorganiser la Société; mais il voulait s'en aller, une fois l'organisation faite.

Il se proposait d'aller en Suisse, dans le canton du Tessin. Après deux ou trois mois passés en Suisse, il aurait perdu toute direction; on ne se serait plus soumis à lui demander le mot d'ordre.

On a des projets pour 1840. C'est une époque; on est butté dans les Sociétés sur cette idée-là, mais les Sociétés ne pourront être en mesure, au moins pour le commencement de l'année. Depuis les dernières mesures prises par la police, le matériel est beaucoup plus difficile à acquérir qu'auparavant.

Ce n'est pas le samedi soir, 11 mai, qu'on a donné l'ordre aux chefs pour une revue. L'ordre a été transmis hiérarchiquement; chacun croyait qu'il ne s'agissait que de passer en revue sa *Saison*, son *Mois* et sa *Semaine*, comme cela se pratiquait souvent. On n'avait même pas l'idée d'une revue générale; à peine trois ou quatre savaient qu'on allait se battre.

Les Montagnards subsistent toujours, mais avec leurs anciens défauts; ce sont les plus puissants auxiliaires du gouvernement.

Lamiéussens est trop engagé pour reculer; il a de l'influence; il sera bientôt le seul chef. Cette situation lui fait illusion; il persistera dans la ligne qu'il a prise. Il est appuyé auprès des sociétaires par l'amitié de Barbès, dont le nom est aujourd'hui en grande odeur de sainteté.

La Société n'avait pas de rapports dans la garde natio-

nale. L'idée de faire habiller des sociétaires en gardes nationaux n'a jamais existé. C'est une invention des Montagnards. Ce projet aurait été absurde, il aurait fallu dépenser, pour acheter ces habits, un argent qu'on n'avait pas, et de plus l'invitation de revêtir les uniformes aurait été pour les hommes un signal de combat. Or, rien n'est possible sans un secret absolu. Si les hommes savent par avance qu'on doit se battre, toute chance de succès disparaît.

Une association nouvelle ne peut pas se former : la veine des hommes capables est épuisée. Le gouvernement n'a pas ce danger là à craindre ; son plus grand péril c'est une conspiration bonapartiste dans l'armée. Les bonapartistes profitent de la lutte que le gouvernement et la République ont soutenue l'un contre l'autre, et du mal qu'ils se sont fait réciproquement. L'avantage des bonapartistes c'est d'être neufs. Sous ce rapport, ils ont un grand tort de publier un journal. Ils se sont exposés à la discussion ; ils ne peuvent pas lui résister. Ils sont trop percés à jour pour la supporter.

(Revue rétrospective, 31 mars 1848.)

RÉPONSE

DE L.-A. BLANQUI

A la pièce anonyme qui précède.

Une pièce étrange paraît tout à coup dans le coin d'un recueil ignoré. Elle accuse la trahison du chef principal des sociétés secrètes pendant la période de 1834 à 1839.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

..... (1)  
Blanqui, l'auteur prétendu, ne l'a point écrite, ne l'a point signée. Aucune marque n'en révèle l'origine, n'en garantit l'authenticité.

.....  
.....  
.....  
.....

(1) Ici nous croyons prudent de supprimer dix lignes. Ce sont des apostrophes purement personnelles.

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . . (2)

Il s'agissait de tuer un homme devenu un obstacle, et bientôt un danger. Avec des notes de police et de greffe, peut-être même avec des souvenirs personnels, on fabrique une histoire des sociétés secrètes de 1835 à 1839. En tête on écrit : « DÉCLARATION DE BLANQUI DEVANT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. »

Et me voilà revêtu de la chemise de Nessus!

Quel a été le secret du faussaire? L'emploi de la première personne. Comment résister à l'influence magique de ces mots : *je, moi*, qui reviennent incessamment dans le récit comme la personnification du même homme? C'est lui! s'écrie-t-on; il parle, il raconte, il est en scène!

On oublie que depuis trente ans, par la même méthode, et avec des notes de femmes de chambre, les faiseurs littéraires ont bâti des monceaux de *Mémoires*, soi-disant historiques, au nom de tous les personnages possibles. Je citerai ceux de Napoléon, publiés en 1820. L'illusion fut universelle; c'est à peine si on en voulut croire le démenti donné par Napoléon lui-même, encore vivant. Quel avait été le procédé de l'abbé de Pradt, auteur de la mystification? Un style nerveux et surtout le discours direct.

(2) Ici nous supprimons encore onze lignes d'apostrophes personnelles, ce qui ne change rien au fond du débat. Au surplus, voir la pièce, publiée à part par M. L.-A. Blanqui et reproduite *in extenso* par le journal la *République*. T. S.

Dans ce document de la *Revue rétrospective*, à la place des pronoms *je, moi*, mettez *Blanqui*; que restera-t-il? Un aperçu incomplet, irrégulier des sociétés secrètes, d'une paternité parfaitement impénétrable.

Mieux encore. A chacun des noms cités dans la pièce, substituez les mots *je et moi*, en supprimant le portrait de l'auteur que vous faites parler, et vous aurez la même révélation faite successivement par ces divers personnages.

C'est mon style, dit-on. Prenez tout mon bagage littéraire; il est mince. Qu'un jury d'écrivains compare le factum, et s'il trouve la moindre analogie de style, je passe condamnation.

Si ce n'est pas mon style, c'est encore moins mon écriture. — Mais vous avez dicté? — Non! Il y a dans plusieurs parties de ce morceau une certaine recherche de la forme qui ne permet pas de supposer une improvisation au courant de la parole. J'ai dû rédiger. Où est le manuscrit? J'étais prisonnier, je ne pouvais le soustraire, et on avait à le posséder un intérêt capital.

Pas de signature non plus! Est-ce croyable? Comment! voici un vieil ennemi des plus dangereux, rendu à merci, prosterné aux pieds du vainqueur, livrant à discrétion son passé, toute sa personne, et on ne prend contre lui aucune garantie, on ne demande aucun gage, pas même sa simple signature!

Et, dès le lendemain, ce lâche se redresse de toute sa hauteur devant la Cour des Pairs! Il brave ses juges de sa parole! Il les brave de son silence! Il justifie en plein prétoire l'insurrection! Il humilie publiquement ceux dont la veille il embrassait les genoux! Comment accorder cet excès de lâcheté, le 22 octobre, loin du péril, avec cet excès d'audace, le 14 janvier, en présence même du péril?

La calomnie est toujours la bienvenue ! La haine et la crédulité la savourent avec délices. Elle n'a pas besoin de se mettre en frais ; pourvu qu'elle tue, qu'importe la vraisemblance ! L'absurdité même ne lui fait point de tort. Elle a un secret avocat dans chaque cœur : l'envie. Ce n'est jamais à elle, c'est à ses victimes qu'on tient rigueur et qu'on demande des preuves. Toute une vie de dévouement, d'austérité, de souffrances, s'abîme en une seconde sous un geste de sa main.

Une trahison ! Mais pourquoi ? Pour sauver ma tête qui n'était point menacée, chacun le sait bien ? L'échafaud n'avait pu se dresser dans le paroxysme de la vengeance, pouvait-il se relever après huit mois d'apaisement et d'oubli ? Il eût fallu du moins attendre sa présence ; et si l'excès de la terreur me précipitait avec tant de hâte dans la délation, comment, je le demande encore, n'a-t-on pas arraché une signature à cet anéantissement moral ?

Ai-je, du moins, stipulé l'allègement de mes fers ? Le Mont-Saint-Michel, le pénitencier de Tours sont là pour répondre. Parmi mes compagnons, qui a bu aussi profondément que moi à la coupe d'angoisse ? Pendant un an, l'agonie d'une femme aimée s'éteignant loin de moi dans le désespoir ; et puis quatre années entières, un tête à tête éternel, dans la solitude de la cellule, avec le fantôme de celle qui n'était plus ; tel a été mon supplice, à moi seul, dans cet enfer du Dante. J'en sors, les cheveux blanchis, le cœur et le corps brisés, et voici retentir à mon oreille : « Mort au traître ! Crucifions-le ! »

« Tu as vendu tes frères à prix d'or ! » écrit la plume prostituée des coureurs d'orgie. De l'or, pour aller mourir lentement dans un tombeau, entre le pain noir et la cruche d'angoisse ! Et qu'en ai-je fait de cet or ? Je vis dans un

grenier avec cinquante centimes par jour. J'ai pour fortune, à l'heure qu'il est, soixante francs. Et c'est moi, triste débris, qui traîne par les rues un corps meurtri sous des habits râpés; c'est moi qu'on foudroie du nom de vendu, tandis que les valets de Louis-Philippe, métamorphosés en brillants papillons républicains, voltigent sur les tapis de l'Hôtel-de-Ville, flétrissant du haut de leur vertu nourrie à quatre services, le pauvre Job échappé des prisons de leur maître!

Ah! fils des hommes! qui avez toujours une pierre en main pour lapider l'innocent, mépris sur vous!

Les plus bienveillants disent : « Ce sera quelque lettre, quelque note de Blanqui, perfidement transformée en dénonciation. » Ils soupçonnent vaguement une noirceur, sans révoquer en doute la paternité de la pièce. Deux choses les fascinent : l'emploi de la première personne, si puissant à faire illusion, et puis la brusque révélation de ce monde souterrain des sociétés secrètes.

Braves gens, détrompez-vous! Pas un mot du libelle n'émane de ma plume. Il sort tout entier du laboratoire impur des faussaires.

Ces faits, pour vous si nouveaux, si curieux, sont, depuis neuf ans, du domaine de la publicité, dans un cercle qui n'embrasse pas moins de quinze cents individus. Parmi les anciens membres des *Familles* et des *Saisons*, il n'y a qu'un seul cri : « Nous savons tout cela depuis longtemps; nous sommes plus de cent qui aurions pu rédiger ce mémoire! » Il n'est, en effet, qu'un extrait bien court, bien incomplet des innombrables dossiers que la police possède sur la matière. Quant aux portraits ébauchés dans le factum, le metteur en œuvre n'a dû avoir que l'embarras du choix parmi les études de face, de trois quarts et de profil que les cartons lui ont à coup sûr fournies sur tous les personnages

principaux ou secondaires. La police a eu du temps et des millions pour former sa collection, sans compter ce que lui portait gratis l'écho de nos querelles intestines.

Du reste, cette prétendue révélation n'est pas une révélation, c'est une promenade vagabonde dans l'histoire des quatre années précédentes. Qu'avait à faire le ministre de la confiance de vieilles aventures mieux connues de lui que de personne ? A quoi bon ces détails tombés dès longtemps dans la poudre des greffes ? Manuscrite, cette pièce se conçoit ; dictée, elle est impossible. On accepte un manuscrit tel qu'il est ; mais, à un bavard, fourvoyé dans le vide, on aurait dit : « Passons au déluge, et contez-nous autre chose. »

Dans ce fatras sans fin, il n'y a pas vingt lignes de révélation. Elles portent sur le personnel de la *Société des Saisons*, reconstituée après le 12 mai. Or, dans le nouveau comité, il se trouvait deux hommes : un chef direct de la moitié des sociétaires, lequel a été reconnu plus tard agent de police ; l'autre, homme d'intelligence et de savoir, qui est devenu procureur du roi

N'oublions pas l'espion Teissier, ami et confident de Lamieussens ; Delahodde, membre des *Familles* et des *Saisons*, vivant dans l'intimité des chefs principaux. Voilà des sources suffisantes de renseignements pour la rue de Jérusalem !

En somme, le factum n'est, aux neuf dixièmes, qu'une série de divagations inutiles. Comme délation, il est une absurdité. Mais, dans l'hypothèse du faux, cette grande exposition historique est indispensable pour mettre largement en scène l'homme qu'on veut perdre, et pour poser sa personnalité dans une série de détails saisissants.

Autre observation : Il y a d'étranges disparates de langage

entre les diverses parties de ce document. Ici, des développements animés ; là une nudité absolue. D'où viennent ces brusques transitions du style pittoresque au style d'inventaire ? Ces contrastes, inexplicables chez un narrateur qui laisse courir au fil de la pensée sa plume ou sa parole, deviennent tous simples dans une œuvre fabriquée de pièces et de morceaux.

Si la pièce est vraie, elle révèle un abandon sans réserve, un parti pris de tout dire. De plus, mes souvenirs étaient récents et complets ; donc je ne pouvais pas me tromper, et je ne voulais pas tromper. Or, ce document fourmille d'erreurs, de non-sens, de contradictions et d'absurdités. Comment, dès lors, me l'attribuer ?

Ainsi, on me fait dire :

1° Que j'ai créé la *Société des Familles* en juin 1835.

Elle a été fondée en juin 1834, par Hadot-Desages ; je n'y suis entré que plus tard.

2° Que son effectif prescrit n'était que d'environ 750 hommes.

Complètement faux. Le chiffre était illimité.

3° Qu'il n'a jamais existé de liste de sociétaires reçus, mais seulement de sociétaires présentés.

Autre erreur. Il y avait des uns et des autres.

4° Que le 12 mai, 650 sociétaires sont venus au rendez-vous, et, quatre lignes plus bas, qu'il s'en est présenté 850.

Contradiction grossière, impossible dans l'intervalle d'une demi-minute.

5° Que nous possédions, au jour du combat, trois mille cartouches.

Nous en avions dix mille ; j'en savais le compte exact.

6° Que la grande majorité des républicains à habit fait des journaux.

C'est là une singulière statistique.

7° Que nous n'avions pas désigné d'avance les membres d'un gouvernement provisoire.

La proclamation imprimée contenant les noms des membres de ce gouvernement est la pièce principale de notre procès devant la Cour des Pairs.

8° Que Nettré a été tué en mai.

Nettré est vivant; je le savais en Angleterre et bien portant avant mon arrestation, etc.

On me fait parler de M. Emmanuel Arago, que je n'avais jamais vu, que je ne connaissais nullement; de Vilcoq, sur lequel j'ai toujours eu une opinion diamétralement opposée à celle qu'on place dans ma bouche.

Sans m'arrêter plus longtemps aux détails, je dirai que toutes ces erreurs, impossibles de ma part, ne sont explicables que dans la supposition d'un faux. L'arrangeur travaillait sur un monceau de dossiers et de rapports; il aura suffi d'une note inexacte, mal comprise ou mal classée, pour créer une erreur, une bévue, un non-sens. Toutes les faussetés que j'ai relevées plus haut ont certainement cette origine.

Du reste, le misérable fabricant n'a pu aller jusqu'au bout sans se trahir. La troisième partie du document n'est qu'un pêle-mêle confus de lambeaux et de tronçons sans ordre et sans suite, une macédoine de notes cousues au hasard et dépourvues de sens. L'ouvrier trébuche à chaque pas et finit par se prendre au piège; il oublie que je suis en scène, que je raconte, et au milieu de mon discours il place tout à coup une note de police dirigée précisément contre moi.

Voici quel était le projet de fuite de Blanqui, — dit cette note — : « Il avait accepté de réorganiser la Société; mais

Il voulait s'en aller, une fois l'organisation faite. Il se proposait d'aller en Suisse. Au bout de deux ou trois mois, il aurait perdu toute direction. On ne se serait plus soumis à lui demander le mot d'ordre. »

C'est à moi que l'on fait tenir sur moi-même ce singulier langage! L'Homère de cette belle *Iliade* dormait sans doute au moment d'une si lourde chute. *Quandoque bonus dormitat Homerus*. Le malheureux n'a pas vu qu'il jetait précisément au travers de ma harangue, et comme partie intégrante de ma harangue, le rapport de l'espion qui m'a livré à l'ennemi, quand je parlais pour la Suisse.

Méprise étrange, providentielle, qui a cloué sur son crime la main du faussaire pour notre enseignement à tous!

J'ai fini avec la calomnie; passons aux calomniateurs. Il est temps de les asseoir sur la sellette. Ce libelle, leur coup de maître, n'a pas été leur coup d'essai; car leur haine est vieille de quinze ans.

L'heure est venue des explications publiques. Elle a sonné avec le tocsin de Février. Il faut enfin vider au soleil ces querelles qui ont si longtemps bouillonné dans l'ombre.

Mon portrait n'a pas l'honneur de figurer dans la galerie qu'une main charitable vient d'extraire des musées de la police. Pour remplir cette lacune, je le donne ici, tel que je l'ai connu, tracé vingt fois par mes ennemis avoués d'aujourd'hui, mes ennemis cachés d'autrefois :

« Esprit sombre, altier, farouche, atrabilaire, sarcastique; ambition immense, froide, inexorable, brisant les hommes sans pitié pour en paver sa route; cœur de marbre, tête de fer. »

Le profil n'est point gracieux. Mais n'y a-t-il point d'ombre

à ce tableau, et le cri de la haine est-il parole d'Évangile? J'en appelle à ceux qui ont connu mon foyer domestique. Ils savent si toute mon existence n'était pas concentrée dans une affection vive, profonde, où mes forces se retrem-  
paient sans cesse pour les luttes politiques.

La mort, en brisant cette affection, a frappé le seul coup, je l'atteste, qui ait pu atteindre mon âme. Tout le reste, y compris la calomnie, glisse sur moi comme un tourbillon de poussière. Je secoue mon habit, et je passe.

Sycophantes, qui voudriez me poser en monstre moral, ouvrez donc aussi, vous, la porte de votre foyer; mettez à nu la vie de votre cœur. Sous vos dehors hypocrites, que trouverait-on? La brutalité des sens, la perversité de l'âme. Sépulcres blanchis, je lèverai la pierre qui cache aux yeux votre pourriture!

Ce que vous poursuivez en moi, c'est l'inflexibilité révolutionnaire et le dévouement opiniâtre aux idées. Vous voulez abattre le lutteur infatigable. Qu'avez-vous fait depuis quatorze ans? De la défection. J'étais sur le brèche en 1831 avec vous; j'y étais sans vous en 1839, en 1847; en 1848, m'y voilà contre vous.

Le 12 mai m'a légué votre haine. L'affront du 12 mai brûle encor sur vos joues! Se croire la République et ne pas savoir que la République livre bataille! Comment pardonner ce *coup de queue* plein d'audace qui livrait votre impuissance à la risée publique! Tout le parti se souvient de vos fureurs et de vos outrages contre l'insurrection vaincue. *Le National* pansait chaque matin nos blessures avec du fiel et de la boue, et de lâches insinuations préludaient à la calomnie qui éclate enfin sur moi, déchaînée par la vengeance.

Pendant mon agonie du Mont-Saint-Michel, ces ressenti-

ments avaient sommeillé. Un mourant n'est plus redoutable, et sur les bruits de ma fin prochaine, bien des plumes peut-être s'étaient taillées pour une magnifique oraison funèbre. Mais la mort a reculé, et février vient de changer ces plumes en poignard.

J'arrive le 24, tout éperdu de la joie du triomphe. Quel accueil glacial ! On dirait un spectre qui s'est dressé tout à coup devant les nouveaux maîtres ! Qui donc regardent-ils de cet œil d'aversion et d'effroi ? Je comprends ! C'est l'auteur détesté du 12 mai, le patriote clairvoyant et ferme qu'on ne fera ni compère ni dupe, qui ne laissera pas escamoter la Révolution. Or, déjà le nouveau programme de l'Hôtel-de-Ville est arrêté :

Changement de forme, maintien du fond. L'édifice du privilège sans une pierre de moins, avec des phrases et quelques banderolles de plus.

L'exil du Luxembourg attend ceux qui voudraient davantage.

Aussi, dès le 25, le citoyen Recurt me dit : « Vous voulez nous renverser ? — Non ! mais vous barrer la route en arrière ! » Et la lutte s'engage aussitôt, loyale et modérée de mon côté ; de l'autre, perfide, impitoyable.

Mille rumeurs sont lancées : « Il est fou ! Les chagrins, puis la joie, lui ont troublé le cerveau. Il est malade ; il tombe en décomposition, il va mourir. C'est un homme de sang ! Il demande deux cent mille têtes ! »

Ces bruits courent Paris et les départements. Mais jusque-là pas un mot encore de la grande calomnie ! M. de Lamartine, à l'Hôtel-de-Ville, m'adresse ces paroles :

« C'est la persécution qui a fait votre martyr et votre gloire. »

On ne tient pas un pareil langage à un délateur.

Encore une fois donc, vous avez menti, sieur \*\*\* (1) en disant que votre odieuse pièce, proménée dans la ville depuis le 24 février, était le 10 mars entre vos mains; vos haines ne l'eussent pas laissé dormir si longtemps, et n'auraient pas attendu jusqu'au 22 pour en répandre les poisons. Non! avant la journée du 17, vous n'alliez pas si loin! L'effort se fait toujours en raison de l'obstacle. Je n'étais encore qu'une gêne, pas encore un danger. L'heure des grandes extrémités n'avait pas sonné. Cependant la guerre s'envenime, la *Société républicaine centrale* attaque avec vivacité les exigences rétrogrades du pouvoir. Le rétablissement du timbre, le maintien de l'ancienne magistrature, les mauvais choix des commissaires, les décrets désastreux sur l'aliénation des domaines de l'État, le paiement anticipé du semestre, deviennent tour à tour l'objet d'adresses énergiques, votées sur ma présentation. Mais nos plaintes se heurtent stériles contre le dédain du parti pris, et ne font qu'attirer les colères, tandis que la réaction, appuyée sur la majorité des gouvernants, s'avance d'une allure rapide. Il est temps de l'arrêter. L'ajournement des élections de l'Assemblée constituante, réclamé deux fois par la Société républicaine, avait été deux fois refusé.

Du 12 au 16 mars, je propose à diverses assemblées des corps d'État de faire appuyer la demande par les ouvriers en masse; la proposition est accueillie d'enthousiasme.

Le 17, à midi, Paris s'ébranle et deux cent mille hommes entourent l'Hôtel-de-Ville. A la vue de cette mer vivante, qui ondule au loin sur les places et sur les quais, avec une

(1) Ni ici, ni plus loin, nous ne citerons tel nom propre. T. S.

clameur formidable, les résistances tombent, la faction rétrograde s'affaisse; on promet tout, on accorde tout à la députation qui parle au nom du peuple.

Une intrigue a voulu dénaturer le sens de cette grande manifestation, et n'y voir qu'une réponse à l'échauffourée de la garde nationale. Rien de plus faux. Le mouvement populaire était arrêté avant le 16, et ses organisateurs ignoraient même le petit *complot des bonnets à poil*. Le hasard seul a rapproché dans l'exécution ces deux efforts contraires.

La journée du 17 a frappé de terreur la majorité du Gouvernement provisoire; elle a cru avoir échappé à un grand danger. Des rapports absurdes, peut-être aussi la conscience de ses fautes lui ont persuadé l'existence de projets de renversement, de violence armée.

Les soupçons tombaient sur moi. Le premier, et à peu près seul, j'avais soulevé la question de l'ajournement des élections, je l'avais maintenue à l'ordre du jour, malgré des échecs répétés, et enfin cette question venait de jeter deux cent mille hommes sur la place publique.

D'autres influences, qui avaient concouru plus que la mienne à ce grand mouvement, s'effaçaient devant des yeux prévenus, fixés sur un seul péril. J'étais donc l'hostilité du moment, celle qu'il fallait briser à tout prix. De là, deux idées écloses presque à la même heure: l'une, de modifier le gouvernement par mon accession; l'autre, née de l'effroi causé par la première, de m'écraser sous un coup de massue.

A la seule menace que le pouvoir allait tomber aux mains de la révolution, toute la fraction réactionnaire avait frémi, et, dans ces antres du machiavélisme où le seul crime est de ne pas réussir, un plan désespéré s'était tramé pour conjurer le péril et ressaisir la victoire.

L'audace a bien inspiré les machinateurs ! Sans ce coup déterminé, aujourd'hui le parti populaire serait triomphant, la réaction anéantie, et la République en pleine et vigoureuse marche vers la réalisation de l'avenir.

Regardons autour de nous : La révolution chancelle; le flot de ses ennemis grossit et monte d'heure en heure; il a fait irruption par la brèche que je laisse ouverte. J'en ai la conscience, je portais son drapeau; s'il tombe, elle suivra.

C'est bien moi qu'il importait de frapper le premier, et déjà des traits nombreux avaient préludé à la grande attaque. Le 19 mars, le bruit se répand avec rapidité dans le faubourg Saint-Antoine que je suis un agent soldé du parti henriquiniste. Informations prises, on reconnaît que ces propos viennent d'un meneur dévoué à la mairie de Paris. Trois jours plus tard le moyen décisif était enfin trouvé.

Ainsi, le plan de la guerre à mort se développe. Du 17 au 22, l'autre idée, celle d'une négociation avec le chef présumé du mouvement, avait de même suivi son cours. Les deux combinaisons se déroulaient parallèlement.

Le 19, M. X. Durrieu, rédacteur en chef du *Courrier français*, me dit :

« M. de Lamartine désire s'entendre avec vous. Il reconnaît que le gouvernement doit se modifier. Il est décidé à mettre dehors la coterie du *National* et à s'adjoindre vous et vos amis. Il fera ce que vous voudrez; il ira aussi loin que vous. Je suis chargé de porter, de sa part, des paroles de réconciliation à Ledru-Rollin. »

Je refusai d'abord cette entrevue et ne cédai que le surlendemain à ses instances répétées. Rendez-vous fut pris pour le 22. Mais, au moment fixé, M. X. Durrieu me dit :

« Il n'y faut plus penser. Lamartine a changé d'idée.

« C'est un revirement complet. Il trouve que tout va pour le mieux, que le peuple est content, et qu'il faut poursuivre du même pas. Cet homme est la mobilité et l'inconstance mêmes. »

— A la bonne heure! n'en parlons plus!

Or, voici le mot de l'énigme : c'est le 22 que la fameuse pièce a fait sa première apparition. Ce jour même, on l'apporte au Gouvernement provisoire. Elle passe de main en main. Surprise, exclamations! « Blanqui répète chaque lecteur, Blanqui! mais ce n'est pas son écriture! — L'original doit se trouver au Luxembourg, dit alors quelqu'un. » On a fouillé sans doute au Luxembourg. J'attends l'original.

Revenons sur les dates; c'est là qu'est tout le procès. La pièce paraît pour la première fois à l'Hôtel-de-Ville le 22, pas un jour plus tôt. Comment donc le sieur \*\*\* peut-il prétendre qu'elle a été enlevée, le 24 février, du cabinet de M. Guizot, colportée pendant une semaine, et mise à sa disposition vers le 10 mars? Quoi! un document de cette gravité aurait couru les rues, dès le 24 février, à l'insu de tout le monde! M. \*\*\*, l'ami intime du *National*, l'aurait gardée douze jours en portefeuille, sans en souffler mot à personne, et, jusqu'au 22, pas un bruit, pas un écho n'en aurait trahi l'existence!

Car, je le répète, avant le 22, pas de trace du libelle! Ce jour-là, il tombe, à l'improviste, au milieu de quelques membres du Gouvernement provisoire. C'est un coup de théâtre et un coup d'État. A l'instant même, tout change de face. La réaction, presque vaincue, relève la tête. Il semble qu'une main providentielle vient de la sauver du naufrage. A l'abattement succède la confiance. M. de Lamartine rompt ses négociations avec l'agitateur populaire. On le craint moins, et dès lors on n'hésite pas à fausser la

parole donnée au peuple. Les élections ne sont pas ajournées au 31 mai; on les diffère de quelques jours seulement, pour nécessité matérielle.

Quelle promptitude à exploiter ce factum! On le connaît le 22, et le 24 plusieurs journaux de province reproduisent dans les mêmes termes la note suivante, partie des bureaux du *National* :

« Nous pourrions nommer tel président de club, qui, « démocrate fougueux, a été assez malheureux pour trahir « les secrets de ses amis politiques, afin de sauver sa vie. « *Le Gouvernement provisoire a beaucoup de pièces entre les* « *mains*, et il en pourrait accabler ceux qui voudraient le « saper en même temps que l'ordre social qui nous régit, « pour y substituer un chaos sanglant sous prétexte de « fraternité. Il sera dédaigneux et magnanime *jusqu'au jour* « *cà on le forcera d'user de représailles.* »

Ainsi, de votre propre aveu, la publication de ce lâche libelle n'est qu'une représaille! Ce n'est point un acte de justice, mais un acte de vengeance! Votre but est d'accabler ceux qui essaient de vous saper, c'est-à-dire ceux qui vous font de l'opposition!

Ainsi encore, ce n'est pas le sieur \*\*\*, mais le *Gouvernement provisoire qui avait les pièces entre les mains*. Qui a menti de lui ou de vous? Il prétend posséder les pièces; vous aussi. Il dit les publier dans un but historique; vous déclarez les employer comme moyen de *représailles* contre un ennemi. Prenez garde! vous semblez bien avides de *représailles*! Vous en fallait-il par hasard à tout prix?

Imposture et guet-apens! voilà donc les pivots de l'intrigue ourdie contre un homme qui vous trouble! A merveille, messieurs; des misérables accoutumés d'acheter par tous les crimes la faveur de tous les pouvoirs, forcent à

voire haine une arme empoisonnée. Ce que vaut cette arme, d'où elle vient, vous le savez trop et n'osez la toucher. Mais il est avec l'honneur des accommodements. Cachés dans la coulisse, vous jetez le poignard aux mains d'un sicaire, en riant par avance des coups inutiles que votre victime va perdre sur ce mannequin.

Par malheur, l'iniquité s'est menti à elle-même. Il fallait mettre d'accord vos deux officines de fraudes, et ne pas vous confondre vous-mêmes par vos propres œuvres.

C'est que la peur trouble les calculs de la perfidie. Votre note semi-officielle voulait me réduire par cette menace de représailles, tempérée de l'offre insolente d'un recours à votre magnanimité; et vous n'étiez pas rassurés vous-mêmes. On ne marche pas à son aise dans les tortueux sentiers de la calomnie.

Ma réponse à l'intimidation a été nette et prompte, je pense. Pièces à la main, à la face du public, j'ai montré que vous veniez de livrer à Léopold les réfugiés et les ouvriers belges.

Un cri de vengeance avait accueilli les preuves de cette trahison froidement préméditée. Ce cri ramène la terreur à l'Hôtel-de-Ville; déjà on croit entendre l'émeute gronder aux portes, et l'on appelle toutes les impostures à la rescousse. Des bruits semés par mille bouches me signalent comme l'auteur d'un complot qui a pour but les membres du Gouvernement provisoire. La nouvelle de mon arrestation circule dans tous les clubs.

Le 30 mars au soir, le citoyen X. Durrieu me dit :

« Il faut jouer cartes sur tables. Je viens du Gouverne-  
« ment provisoire. Voici ce que j'y ai appris : Vous voulez  
« le renverser et vous saisir de la dictature. Vous réussirez  
« sans nul doute, car le gouvernement est sans force ; mais

« vous vous perdez ensuite, vous et la France. Votre projet  
« est une folie; renoncez-y, et adoptez celui que je vais  
« vous proposer; il réunit toutes les chances: La coterie du  
« *National* sera mise à la porte, et vous la remplacerez avec  
« vos amis. Venez vous entendre avec Ledru-Rollin; la  
« chose sera facile; vous êtes d'anciens camarades de  
« collège. »

Certes de telles ouvertures avaient lieu de me surprendre en présence des rumeurs odieuses répandues dans Paris. Elles m'apportaient au moins la preuve qu'une partie du gouvernement repoussait du pied l'infâme calomnie tramée par les réactionnaires aux abois.

Situation inouïe! D'un côté, on me tend la main pour monter au pouvoir; de l'autre, on s'efforce de me précipiter dans l'abîme. Ici, le Capitole; là, la roche Tarpéienne. Huit jours entiers cette lutte étrange me promène de l'apothéose aux gémonies. Enfin il semble que la justice et la vérité l'emportent. Rendez-vous est pris avec M. Ledru-Rollin pour le 31. Mais la réaction veille, elle a compris l'imminence du péril. Le 31 même, la pièce fabriquée paraît dans la *Revue rétrospective*.

Le gant est donc jeté! C'est une lutte à mort qu'on engage! Républicains, vieux soldats de la vieille cause demeurés fidèles au drapeau des principes, vous qui n'avez point vendu votre conscience aux nouveaux maîtres pour des honneurs, de l'argent ou des places, prenez garde! Que mon exemple vous avertisse! Aujourd'hui moi, demain vous! Malheur à ceux qui embarrassent! On nous frappera tous! A la tête, au cœur, par devant, par derrière, peu importe, on nous frappera!

Quel est mon crime? D'avoir fait face à la contre-révolution, d'avoir démasqué ses plans depuis six semaines, et

de montrer au peuple le danger qui grandit autour de lui, et qui l'engloutira.

Les misérables ! ils donnent l'ordre à leurs *bravi* de me traîner devant les tribunaux dont je demandais hier la déchéance ! Et dans ce procès, quels seront les accusateurs, les témoins, les juges ? des séides de la royauté, devenus les séides de la réaction. Ceux qui m'ont torturé vingt fois vont me tenailler encore. Naguère ma liberté, ma vie ; aujourd'hui mon honneur ; il faut que tout leur soit livré, qu'ils dévorent toute leur proie ! Avec quelle volupté ils déchireront ce qui reste de ce vieil ennemi tant détesté ! Et tous ces sbires de Louis-Philippe, de quoi prétendent-ils me punir, moi, blanchi, usé dans les cachots de Louis-Philippe ! Le croira-t-on ? d'avoir transigé avec leur maître, Louis-Philippe ! Ils se constituent les vengeurs de la révolution !

Les bourreaux des patriotes, les sicaires du juste-milieu sont maintenant les dévoués, les fidèles de l'Hôtel-de-Ville ! Les arrhes sont données ! Les voilà faisant les fonctions des *Quarante-cinq* auprès de messieurs du Gouvernement provisoire, et ils vont assassiner les républicains pour le compte de la république, comme ils les ont assassinés si longtemps pour le compte de la monarchie ! A eux bientôt les places, les honneurs, la fortune ! A nous toujours la prison, la misère, l'opprobre ! Tant d'audace, six semaines après les barricades ! Qui l'eût deviné ?

Réacteurs de l'Hôtel-de-Ville, vous êtes des lâches ! Je vous gêne, et vous voulez me tuer ; mais vous n'osez pas m'attaquer en face, et vous me lancez aux jambes trois ou quatre bassets de la meute de Louis-Philippe en quête d'un nouveau chenil ! Vous les excitez par derrière, hors de la portée des éclaboussures. Recevez mes sincères compliments.

Il y a des royalistes parmi vous. Je leur pardonne. Ils vengent sans doute la monarchie sur un de ses ennemis les plus acharnés. Mais il y a aussi des républicains, et à ceux-là je le demande, la main sur la conscience, est-ce bien ainsi qu'ils devaient traiter un vétéran qui a enterré la moitié de sa vie, sa famille, ses affections dans les culs-de-basse-fosse de la royauté ?

Si vous aviez une accusation à porter contre moi, il fallait la produire au grand jour, solennellement, et entourée de toutes les garanties de certitude, d'authenticité; il fallait parler au nom de la justice, de la morale, sans rien décliner de la responsabilité d'une telle œuvre.

Mais, vous l'avez dit vous-mêmes, ce sont des représailles que vous exercez. C'est la haine, la peur, l'intérêt qui vous inspirent ! Tous les moyens vous sont bons pour écraser une rivalité dangereuse. Le succès à tout prix, c'est votre doctrine, il paraît, comme celle de vos prédécesseurs. Ce document vous était nécessaire; il s'est trouvé. *Is fecit cui prodest*. L'infamie de son origine se trahit dans les honteux détours de sa publication. — Réacteurs, vous êtes des lâches !

L.-A. BLANQUI.

(*La République*, avril 1848.

## DÉCLARATION

A L'APPUI DE LA PIÈCE QUI PRÉCÈDE.

Les soussignés, tous anciens membres des sociétés secrètes des *Familles* et des *Saisons*, déclarent hautement que la pièce publiée par la *Revue rétrospective* ne renferme que des faits pour la plupart connus d'eux depuis longtemps.

On pourrait relever un grand nombre de ces faits dans les dossiers des divers procès, dans les ouvrages historiques parus depuis 1840. Ces faits ont pu et dû arriver à la connaissance de la police par une multitude d'agents, démasqués plus tard, tels que Teissier, Geoffroy, David, Delahodde, Chenu, Dutertre, etc., etc.

Ils protestent avec indignation contre l'usage qu'on a voulu faire d'une pièce de source inconnue pour frapper un citoyen qu'ils ont vu constamment sur la brèche depuis dix-sept ans, dont les longues souffrances, la résignation, le courage dans les cachots, la pureté de mœurs, la vie sobre et austère, ont été un démenti perpétuel à de lâches accusations d'ennemis politiques sans pudeur.

JACQUEMIN; VANDENBRAND; SIMARD; LORONÉ; BÉASSE, prisonnier de Doullens; LEGRÉ; JAVELOT; GÉRARD, prisonnier de Doullens; COURTIMAUULT; FLOTTE, prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel; Alexandre THOMAS, prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel; FOMBERTEAUX; WASMUTH; DORME; BROUSSE; PARENT; CULLOT, prisonnier de Doullens; BOGGIO, prisonnier de Doullens; MATTHIEU, d'Epinal, prisonnier de Doullens et du Mont

Saint-Michel; LANDS; COUSIN; MICHEAUD-LAGRANGE; GUENTIN; BOUVET; AUGUSTE JEAN; SCHLESINGER; GUIBOUT; SAVARY; DUVERGER; BUCHET; COUTURAT; MAGLOIRE; MONGERAUD; GAUTHIER; LEDOUX; PÉREMANN, prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel; HERBULET, prisonnier du Mont-Saint-Michel; BONNAY; DUFOUR, prisonnier de Doullens; LAURANT; MOFFRE; ROBINEAU; DEZAMY; COLLET; ROUX; BÉRAUD, prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel; HIPPOLYTE.

Je déclare que toute la partie du document qui me concerne est tirée des dossiers du procès Quénisset.

NAPOLÉON BAZIN,  
Prisonnier de Doullens.

12 avril 1848.

## LA SOCIÉTÉ REPUBLICAINE CENTRALE

AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Sur les affaires de Rouen.

Citoyens,

La contre-révolution vient de se baigner dans le sang du peuple. Justice, justice immédiate des assassins!

Depuis deux mois, la bourgeoisie royaliste de Rouen tramait dans l'ombre une Saint-Barthélemy contre les ouvriers. Elle avait fait de grands approvisionnements de cartouches. L'autorité le savait.

Des paroles de mort éclataient çà et là, symptômes précurseurs de la catastrophe : « Il faut en finir avec ces canailles ! » Canailles, en effet, qui avaient en Février, après trois jours de résistance, contraint la garde bourgeoise à subir la république.

Citoyens du Gouvernement provisoire, d'où vient que, depuis ces deux mois, les populations ouvrières de Rouen et des vallées environnantes n'avaient pas été organisées en gardes nationales ?

D'où vient que l'aristocratie possédait seule l'organisation et les armes ?

D'où vient qu'au moment de l'exécution de son affreux complot, elle n'a rencontré devant elle que des poitrines désarmées ?

D'où vient la présence à Rouen du 28<sup>e</sup> régiment de ligne, ce sinistre héros du faubourg de Vaise, en 1834 ?

D'où vient que la garnison obéissait aux ordres de généraux, ennemis déclarés de la république, d'un général Gérard, créature et âme damnée de Louis-Philippe ?

Ils avaient soif d'une sanglante revanche, ces sicaires de la dynastie déchue ! Il leur fallait un massacre d'avril pour consolation d'un second Juillet ! Leur attente n'a pas été longue.

Les journées d'avril, deux mois à peine après la révolution ! C'est aller vite, citoyens du Gouvernement provisoire !

Et rien n'a manqué à ces nouvelles scènes d'avril ! Ni la mitraille, ni les boulets, ni les maisons démolies, ni l'état de siège, ni la férocité de la soldatesque, ni l'insulte unanime des journaux, ces lâches adorateurs de la force ! La rue Transnonain est surpassée. A lire l'infâme récit de ces exploits de brigands, on se retrouve au lendemain des jours néfastes qui ont couvert la France de deuil et de honte.

Ce sont bien les mêmes bourreaux et les mêmes victimes! D'un côté les bourgeois forcenés, poussant par derrière au carnage des soldats imbéciles qu'ils ont gorgé de vin et de haine; de l'autre, de malheureux ouvriers tombant sans défense sous la balle et la baïonnette des assassins!

Pour dernier trait de ressemblance, voici venir la Cour Royale, les juges de Louis-Philippe se ruant comme des hyènes sur les débris du massacre, et remplissant les cahots de deux cents républicains. A la tête de ces inquisiteurs est Frank-Carré, l'exécrable procureur-général de la Cour des Pairs, ce Laubardemont qui demandait avec rage la tête des insurgés de mai 1839. Les mandats d'amener poursuivent jusqu'à Paris les patriotes qui furent la proscription royaliste.

Car c'est une terreur royaliste qui règne à Rouen, l'ignorez-vous, citoyens du Gouvernement provisoire? La garde bourgeoise de Rouen a repoussé avec fureur la république, au mois de février. C'est la république qu'elle blasphème et qu'elle veut renverser.

Tout ce qu'il y avait de républicains de *la veille* a été jeté dans les fers. Vos propres agents sont menacés de mort, destitués, gardés à vue. Les magistrats municipaux, Lemasson, Durand, ont été traînés par les rues, les baïonnettes sur la poitrine, leurs vêtements en lambeaux. Ils sont au secret, de par l'autorité des rebelles! C'est une insurrection royaliste qui a triomphé dans la vieille capitale de la Normandie, et c'est vous, gouvernement républicain, qui soutenez ces assassins révoltés! Est-ce trahison ou lâcheté? Etes-vous des soliveaux ou des complices?

On ne s'est pas battu, vous le savez bien! On a égorgé! Et vous laissez raconter glorieusement les prouesses des égorgeurs!

Serait-ce qu'à vos yeux, comme à ceux des rois, le sang du peuple n'est que de l'eau, bonne à laver de temps en temps des rues trop encombrées ! Effacez donc alors, effacez de vos édifices ce détestable mensonge en trois mots que vous venez d'y inscrire : Liberté, Égalité, Fraternité.

Si vos femmes, si vos filles, ces brillantes et frêles créatures qui promènent dans de somptueux équipages leur oisiveté tissée d'or et de soie, étaient jetées là, tout à coup, à vos pieds, la poitrine ouverte par le fer d'ennemis sans pitié, quel rugissement de douleur et de vengeance vous feriez retentir jusqu'aux extrémités du monde !

Eh bien ! allez, allez voir, étendus sur les dalles de vos hôpitaux, sur la paille des mansardes, ces cadavres de femmes égorgées, le sein troué de balles bourgeoises ; ce sein, entendez-vous, qui a porté et nourri les ouvriers dont la sueur engraisse les bourgeois !

Les femmes du peuple valent les vôtres, et leur sang ne doit pas, ne peut pas rester sans vengeance !

Justice donc, justice des assassins !

Nous demandons :

1° La dissolution et le désarmement de la garde bourgeoise de Rouen ;

2° L'arrestation et la mise en jugement des généraux et des officiers de la garde bourgeoise et de la troupe de ligne qui ont ordonné et dirigé le massacre ;

3° L'arrestation et la mise en jugement des soi-disant membres de la cour d'appel, séides nommés par Louis-Philippe, qui, agissant au nom et pour le compte de la faction royaliste victorieuse, ont emprisonné les magistrats légitimes de la cité, et rempli les cachots de républicains ;

4° L'éloignement immédiat de Paris des troupes de ligne, qu'en ce moment même les réacteurs dressent, dans des

banquets fratricides, à une Saint-Barthélemy des ouvriers parisiens.

Pour la *Société républicaine centrale*,

Les membres du bureau :

L.-AUG. BLANQUI, président; C. LACAMBRE, D. M. P., vice-président; FLOTTE, trésorier; PIERRE BERAUD, LOROUÉ, G. ROBERT, secrétaires; LACHAMBAUDIE, CROUSSE, PUJOL, JAVELOT jeune, BRUCKER, FOMBERTEAUX, membres du bureau.

(*La République*, 2 mai 1848.)

#### NOTES SUR BLANQUI (1).

Au moment de mettre ce livre sous presse, — dit l'auteur du livre intitulé : *Une condamnation de mai 1839*, — on me communique, sur Blanqui, une série de notes critiques et rectificatives que je m'empresse de mettre sous les yeux du lecteur, autant pour l'attrait qu'elles peuvent lui offrir que dans l'intérêt de la vérité et de l'histoire :

« *Il conspirait véritablement le bâton du voyageur  
à la main...* »

Il y a plus que cela. En 1827, Blanqui s'est mis à la tête

(1) Ces notes, écrites par M. L.-A. Blanqui lui-même, sont extraites du livre intitulé : *Une Condamnation de mai 1839*, par L. Nougues, in-8°, Paris, J. Bry, 1830.

du peuple dans ces luttes de rues qui préludaient à l'insurrection de juillet. Le 19 novembre, il était aux barricades de la rue Saint-Denis, — les premières barricades du grand mouvement révolutionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle, — et il tomba frappé d'une balle au cou dans la rue aux Ours... — En juillet 1830, il arbora le premier la cocarde tricolore, le mercredi, avant le combat; et toute la rédaction du *Globe* — Duboys (de la Loire-Inférieure), Duchâtel (le futur ministre) de Rémusat, Benjamin Dejean, Duvergier de Hauranne, Jouffroy, Pierre Leroux, Cousin, — a pu voir son attitude et entendre ses paroles, au moment où il allait rejoindre les combattants, le fusil à la main, et la cocarde tricolore au chapeau.

*« Il ne parut prendre qu'une part secondaire dans les premières tentatives faites contre l'ordre politique inauguré en 1830. »*

Blanqui était mis en prison dès le mois de janvier 1831, pour avoir organisé révolutionnairement les Écoles. Il avait pour compagnons de cette lutte plusieurs des Représentants actuels — Madet, Mathé, Bravard, Terrier, Francisque Bouvet, etc. — En juillet de la même année, il était arrêté de nouveau comme vice-président de la *Société des Amis du Peuple*, puis en janvier 1832 condamné à un an de prison pour un discours socialiste...

*« La nouvelle monarchie... lui fit une loi d'un repos apparent... »*

Ni apparent ni réel. Arrêté plusieurs fois depuis 1830, et condamné, comme on l'a vu, en 1832; prisonnier toute l'année 1833; faisant, à sa sortie de prison, un journal, le *Libérateur*, en même temps qu'il commençait la *Société des Familles*, — Blanqui n'a pas suspendu vingt-quatre heures sa guerre acharnée contre le pouvoir. Mais on n'arrive pas dès le début au premier rang des combattants...

*« Dévouement sublime ou égoïsme impitoyable entre lesquels la postérité prononcera... »*

Non la postérité, mais les contemporains. Une question seule doit résoudre le doute : Aimait-il ou n'aimait-il pas sa compagne?... Et cette question est de la compétence exclusive des témoins.

*« Avec ces éléments de puissance et de popularité... »*

Dans les premières années qui ont suivi la révolution de juillet, Blanqui a été très-populaire; il l'a été aussi longtemps que sa position de seconde ligne n'a pas eu soulevé les rivalités et les jalousies.

*« Il n'avait jamais su faire aimer sa personne... »*

Nul n'a été plus aimé que Blanqui dans la *Société des Amis du Peuple*, de 1830 à 1832, et plus tard dans le parti en général, de 1832 à 1835. Les haines et les hostilités ont commencé à surgir avec les progrès de son influence, et n'ont cessé de grandir avec sa réputation de capacité, — celle qu'on pardonne le moins. Du reste, l'auteur (L. Nougès), dans son alinéa touché de main de maître, le reconnaît implicitement lui-même : « Blanqui fascinait son entourage sans pouvoir rayonner au-delà... » Or, qui est compétent pour juger un homme, sinon ceux qui l'entourent et l'analysent? Et les antipathies de ceux qui n'ont point vu par eux-mêmes, que peuvent-elles être, sinon des préventions intéressées ou aveuglément accueillies? — C'est un préjugé terrible contre un homme, de ne pas être aimé. Blanqui n'en est atteint que par un singulier renversement de la vérité. Jamais personne n'a inspiré d'affections plus vives et plus profondes : sa mère, sa vieille tante, sa sœur, sa femme, un ami privé de vingt-cinq ans, l'ont adoré et l'ado-

rent avec fanatisme. Les quelques amis politiques sincères qui l'ont vu de près l'aiment tous. Mais que peuvent ces amitiés passionnées du cercle intime contre le débordement des calomnies soulevé par les ambitions jalouses ? Un homme qu'on redoute est toujours coupable. D'ailleurs Blanqui, c'est vrai, a prêté le flanc par son dégoût des poignées de main hypocrites et des adulations effrontées. Le secret de bien des popularités est dans le cynisme de ces flagorneries pour tout venant. Qui aime tout le monde n'aime *personne*.

*« De là sa timidité dans l'action... »*

Ceci est peut-être l'atténuation d'une théorie sortie du Mont-Saint-Michel, même à propos de Blanqui. Il s'inscrit en faux contre cette théorie, répandue avec tant d'habileté et de persistance qu'elle a fini peut-être par conquérir à moitié des convictions amies. Il prendra quelque jour la parole sur le 12 mai, et, pas à pas, il saura bien relever la mauvaise foi et les impostures de ses ennemis intérieurs. Elles ne se sont jamais appuyées que sur ce simple fait : « Ni tué, ni blessé, ni pris dans le combat ! » Mais qu'est-ce que cela prouve ? Tout au plus qu'on souhaitait ardemment l'une des trois choses.

*« Dans la rue Lepeletier, par exemple, on ne lui pardonnait pas... »*

On ne le lui a pas pardonné davantage et bien moins encore, plus tard, rue J.-J. Rousseau...

*« La négation de sa vertu militaire était surtout le texte favori de ses accusateurs... »*

Que l'auteur ne se laisse pas imposer, sur cette question, les jugements hostiles, et ne craigne point de paraître attaquer, par excès d'amitié, l'autorité d'arrêts définitifs. Ces

arrêts, il peut en être certain, seront cassés un jour avec éclat. En attendant, s'il veut se renseigner avec exactitude sur l'attitude de Blanqui dans l'action, quand il est soldat et non général, qu'il consulte les représentants Bixio et Barthélemy Saint-Hilaire à propos du 13 février 1834 (l'émeute de Saint-Germain-l'Auxerrois), et qu'il leur demande si Blanqui était fort timide sur le petit pont de l'Hôtel-Dieu, presque seul, avec un sabre à la main, en face d'un bataillon avançant au pas de charge... — Qu'il demande compte également de la conduite de Blanqui, en juillet 1830, à l'ancienne rédaction du *Globe*, — Duchâtel Pierre Leroux, de Rémusat, Duvergier de Hauranne, etc. — Ce qu'on était la veille, on l'est le lendemain. Mais un homme chargé de la responsabilité d'une armée a autre chose à faire qu'à débiter des coups de fusil : *il les affronte, il n'en rend pas*. — Cette vertu militaire, assise sur les faits éclatants du 19 novembre 1827, des journées de juillet, du 13 février 1834, n'était un doute pour personne et avait toute la puissance de la chose jugée. La joie a été grande de saisir une occasion inespérée de renverser cette réputation qui faisait loi et qui n'avait pas de contradicteurs. C'est la première auréole dont on ait découronné une popularité dangereuse, et ce n'est pas la dernière. On en viendra jusqu'à lui contester et la tempérance et la chasteté.

« *On lui déniait... la théorie de la charge en douze temps.* »

Malheureusement il y excelle. On ne peut pas être du métier sans cela.

« *Lui captif, condamné, un soupçon odieux fut exprimé contre ses actes.* »

C'est avant l'arrestation de Blanqui, le 14 octobre 1839, c'est dans les mois qui ont suivi immédiatement le 12 mai,

que ces accusations ont surgi. Elles se sont éteintes dans la condamnation.

### INVASION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

15 MAI 1848.

Compte rendu abrégé.

**UNE VOIX DES TRIBUNES : Blanqui à la parole.**

En effet, le citoyen BLANQUI se présente ; mais il ne peut se faire entendre. Des hommes en blouse donnent la main au citoyen BARBÈS.

M. LE PRÉSIDENT expédie un ordre écrit.

Le tumulte recommence.

Des gardes nationaux et des citoyens envahissent le bureau du président.

Quelques hommes sortent ; mais les autres se placent derrière les sièges des Représentants comme pour entendre la discussion. D'autres s'asseyent sans façon sur les sièges des Représentants. Les membres de l'Assemblée conservent toujours leur calme.

Le citoyen CORBON, vice-président, vient assister le président. Le citoyen BARBÈS est aussi à côté du bureau du président. Le citoyen ALBERT s'entretient vivement avec le citoyen Etienne ARAGO.

Le citoyen RASPAIL cherche à discipliner cette foule, et il y parvient difficilement.

**M. BLANQUI :** Le peuple se plaint de ce que l'Assemblée nationale n'ose pas affronter la mauvaise humeur de l'Europe! Il faut envoyer une armée française sur le Rhin et que la Pologne de 1772 soit rétablie. Que l'Assemblée nationale ne se laisse pas tromper par la diplomatie! (*Cris au dehors.*) Ce sont des cris de Vive la Pologne! C'est une phrase sacramentelle que je demande à l'Assemblée de prononcer! Tous les partis sont d'accord sur ce terrain... Ce n'est pas un parti qui vient vous parler... Je parle au nom de tous les partis!

Il n'y a ici ni droite ni gauche, il y a une assemblée française qui doit voter pour la Pologne! Citoyens, ce n'est pas tout! Dans une ville voisine, de graves événements se sont passés. Au lieu de panser ces nouvelles blessures, on cherche à les envenimer tous les jours. Cela n'est pas conforme à la fraternité.

Les prisons de Rouen sont pleines, je demande qu'elles soient vidées! Si une enquête est faite, je demande que ce ne soit pas les auteurs des massacres qui en soient chargés!

**M. CLÉMENT THOMAS :** Je demande la parole!

**LE PEUPLE :** A la tribune!

**M. CLÉMENT THOMAS** s'assied. Des Représentants cherchent à le calmer.

**M. BLANQUI :** Je demande que l'Assemblée avise sans désemparer aux moyens de rétablir le travail. Le peuple manque d'ouvrage et de pain! On dira que les grands mouvements nuisent à la reprise des affaires; mais ce n'est pas là la cause première de la misère! Le manque de travail date d'avant Février! Il y a des causes sociales qui doivent provoquer l'attention de l'Assemblée... Le peuple se plaint de ce que l'on a systématiquement écarté du gouvernement certains hommes....

**UN MEMBRE :** Revenez à la Pologne!

**QUELQUES VOIX DANS LE PEUPLE à M. BLANQUI :** Il ne s'agit que de la Pologne! Revenez à la Pologne!

**M. BLANQUI :** Je voulais saisir cette occasion de rappeler aux Représentants du peuple la mission du peuple français! Mais les peuples sont frères!

Je reviens à la Pologne. Je demande que l'Assemblée, sans désespérer, déclare que la France ne remettra l'épée au fourreau qu'après avoir rétabli la Pologne. (*Très-bien! Très-bien!*)

Les Représentants sont entourés de tous côtés par des hommes en blouse.

Quelques citoyens parlent du haut de la tribune.

M. SOBRIER cherche en vain à faire sortir les étrangers de la salle. On lui résiste.

M. LEDRU-ROLLIN monte à la tribune.

(*Le Représentant du Peuple, 16 mai 1848.*)

---

## INVASION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Compte rendu du *Moniteur universel*.

.....

**AUGUSTE BLANQUI, son représentant :** Citoyens Représen-

tants, le peuple demande le rétablissement de la Pologne dans les limites de 1772 ; il demande que l'Assemblée nationale décrète, sans désespérer, que la France ne mettra l'épée au fourreau que lorsque la Pologne tout entière sera reconstituée dans ses vieilles limites de 1772, et brillera de nouveau comme une nation grande et indépendante, au soleil de l'Europe.

Le peuple, citoyens Représentants, demande qu'il ne soit pas employé de moyens dilatoires pour reculer l'avènement du jour où la Pologne tout entière sera de nouveau, à l'extrémité de l'Europe, l'alliée et le bouclier naturel de la France.

Le peuple connaît les obstacles qui doivent s'opposer aux armes françaises ; mais il compte que l'Assemblée nationale se souviendra de la gloire de sa devancière : qu'elle ne craigne pas d'affronter la mauvaise humeur de l'Europe ; elle sait que devant sa seule volonté, fermement exprimée et appuyée d'une armée française sur le Rhin, tous les obstacles que la diplomatie pourrait lui opposer tomberont d'eux-mêmes, afin que l'ancienne Pologne, la Pologne de 1772 ( le peuple rappelle cette date ), la Pologne de 1772 (*Bravos et applaudissements du peuple*) soit rétablie dans ses limites, depuis les bords de la Wartha jusqu'au Dniéper, et depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire.

Citoyens, le peuple compte que l'Assemblée nationale n'hésitera pas devant un aussi grand but ; qu'elle ne se laissera pas tromper, ni intimider par les menaces de la diplomatie : le peuple est derrière elle ; il la suivra en masse aux frontières ; il ira en masse aux frontières sur un seul signe de sa main....

Ces cris qu'elle entend d'ici, et qui peut-être lui paraissent menaçants, ne sont que des cris de *Vive la Pologne!* et ils se changeront en acclamations en son honneur dès l'instant où

l'Assemblée nationale aura prononcé la phrase sacramentelle que le peuple attend, qu'il attend, citoyens, et que vous lui donnerez. (*Oui! oui!*)

Tous les partis, citoyens, ne l'oubliez pas, sont d'accord pour cette grande œuvre. Ce n'est pas ici un parti, une fraction de parti qui vient vous parler; c'est le peuple tout entier, le peuple parmi lequel il y a des divisions sans doute pour les questions intérieures, mais qui est toujours unanime pour la question de la Pologne. (*Bravos et applaudissements.*)

Dans votre sein, citoyens, pas plus que dans le sien, il ne pourra se rencontrer de divisions sur un pareil terrain, et pour voter la déclaration de guerre aux oppresseurs de la Pologne, il n'y aura plus ici ni droite, ni gauche, ni centre; il n'y aura qu'une Assemblée française, une Assemblée qui, sur un pareil sujet, n'a qu'une seule pensée, qu'une seule volonté, qu'un seul désir.

Citoyens, le peuple vient aussi vous demander justice; il vient vous demander justice d'événements cruels qui se sont passés dans une ville qui est maintenant aux portes de la capitale par la promptitude des communications. Le peuple sait qu'au lieu de panser les cruelles blessures qui ont été faites dans cette ville, on semble prendre plaisir à les envahir tous les jours, et que ni la modération, ni la clémence, ni la fraternité n'ont succédé aux fureurs des premiers jours, même lorsque trois semaines se sont écoulées depuis ces sanglantes collisions; il sait que les prisons sont toujours pleines; il demande que ces prisons soient vidées. (*Bravos et applaudissements dans le peuple.*)

QUELQUES VOIX : Justice! justice!

**L.-AUGUSTE BLANQUI, non représentant,** demande que, s'il y a quelqu'un à punir, ce ne soient pas les victimes des massacres, mais leurs auteurs.

Voilà ce que le peuple assemblé vous demande aujourd'hui.

**UN REPRÉSENTANT :** Je demande la parole. (*Bruyante exclamation dans le peuple.*)

Le citoyen **FERDINAND DE LASTEYRIE** se précipite devant la tribune et adresse au citoyen **BLANQUI** quelques paroles qui ne peuvent être entendues.

**AUGUSTE BLANQUI, non représentant :** Le peuple demande aussi que vous pensiez à sa misère. Il a dit qu'il avait trois mois de souffrances à offrir à la République. Ces trois mois sont bientôt écoulés, et il est possible, il est probable qu'on lui en demandera d'autres.

Le peuple réclame de l'Assemblée nationale qu'elle s'occupe instamment, sans désemparer, d'une manière continue, de rétablir les moyens de travail, de donner de l'ouvrage et du pain à ces milliers de citoyens qui en manquent aujourd'hui. (*Bravo!*)

Le peuple, citoyens, sait fort bien qu'on lui répondra que la première cause de ce manque de travail ce sont précisément ces mouvements populaires qui agitent la place publique et qui jettent la perturbation dans le commerce et dans l'industrie; sans doute, citoyens, il peut y avoir quelque chose de vrai là dedans, mais le peuple sait bien, par un sentiment d'instinct, que ce n'est pas là la cause première, la cause principale de la situation déplorable où il se trouve aujourd'hui. Le manque de travail, la crise commerciale et

industrielle datent d'avant la révolution de Février ; elles datent de plus loin, elles ont des causes profondes, sociales ; ces causes doivent être signalées immédiatement à l'Assemblée : le peuple a vu avec une certaine douleur que des hommes qu'il aimait ont été pour ainsi dire systématiquement écartés des conseils du gouvernement. (*Bravo! bravo!*) Cela a ébranlé la confiance.

**UN FACTIEUX, sur l'escalier de la tribune :** Nous venons ici pour demander et pour consacrer tous nos droits, quels qu'ils soient.

**PLUSIEURS CITOYENS, non représentants :** La Pologne! la Pologne! Nous traitons ici toutes les questions sociales.

**BLANQUI, non représentant :** Citoyens... (*Le bruit empêche le citoyen Blanqui de se faire entendre.*)

**UN HOMME DU PEUPLE, au milieu de l'hémicycle :** Silence, citoyens, dans notre intérêt.

**BLANQUI, non représentant :** Ce n'est qu'incidemment, citoyens, que cette question du travail et de la misère du peuple a été soulevée ici : je dois vous dire que le peuple ne vient pas ici principalement pour vous occuper de lui ; il vient pour vous occuper de la Pologne. (*Bravo! bravo!*) Il ne peut pas laisser passer cette occasion sans rappeler à ses représentants que lui aussi est malheureux et que c'est à un nouveau point de similitude entre le peuple de France et le peuple de Pologne. Mais enfin, citoyens, après avoir

parlé un instant de lui, le peuple rappelle votre attention tout entière sur la Pologne; il vous demande de décréter sans désespérer que la France ne remettra son épée au fourreau qu'après avoir rétabli la Pologne. (*Bravo! bravo!*)

UN CITOYEN, *non représentant*, dans la tribune à gauche :  
Je demande la parole.

VOIX NOMBREUSES DU PEUPLE : N'interrompez pas.

BLANQUI, *non représentant* : Le peuple, avant de se retirer....

Le même citoyen, dans la tribune de gauche, insiste et demande la parole.

VOIX DIVERSES : Descendez.

(Les cris et le tumulte redoublent. Le bruit continue toujours.)

(*Moniteur universel*, 17 mai 1848.)

### OPINION DE M. BLANQUI

Sur le titre et les emblèmes d'un journal.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, — dit la rédaction des *Veillées du Peuple*, — quelques lignes extraites d'une lettre de notre ami Blanqui, consulté par nous sur l'esprit, les tendances et le titre de notre journal :

« ... Je ne veux pas vous dissimuler ma pensée; eh bien ! je n'approuve pas votre titre, *la Convention*, par une foule de motifs. D'abord, il ment à votre propre pensée. La Convention était une assemblée bourgeoise et réactionnaire, elle ne l'a que trop prouvé avant le 31 mai et après le 9 thermidor, alors qu'elle était libre et maîtresse. Entre ces deux époques, ce n'était plus une assemblée souveraine, mais un sénat muet et consterné, courbé sous la hache du Comité de Salut Public, un instrument passif et résigné qui attendait le moment des représailles. Tu les connais, les représailles de la Convention : rendue à la plénitude de sa puissance par le 9 thermidor, elle a exterminé les républicains et assassiné la Révolution. Comme signification révolutionnaire, c'est donc un drapeau plus qu'équivoque. On ne peut pas lui faire honneur de l'œuvre des Montagnards qui ont dû commencer par l'écraser pour avoir le champ libre. Voilà un premier motif, en voici un autre. Non-seulement la Convention, mais la Montagne elle-même était fort en arrière des idées nouvelles. L'esprit humain a marché depuis soixante ans. Pourquoi

s'enchaîner à un drapeau vieilli et décoloré? Nous combattons souvent comme retardataires les modernes Montagnards, qui ont pris pour étendard la partie vraiment républicaine de la Convention; et tout en trouvant leur enseigne surannée et déteinte, nous en prendrions une cent fois plus pâle; nous descendrions de la Montagne à la Convention, qui était tout simplement la Gironde. Ce n'est guère logique. Il ne faut pas combattre, le visage tourné vers le passé, et s'exposer à l'épithète de *Voltigeurs de 93*.

Quelques mots maintenant sur le projet de vignette ou d'emblème pour le journal : Voyons, crois-tu que cette vignette symbolique soit un talisman bien neuf, et surtout bien puissant sur le public? Puisque mon nom devrait l'accompagner, je vais en faire une courte analyse. Je te dirai tout d'abord que le bonnet rouge est une vieillerie... Tu trouveras peut-être ce langage singulier dans la bouche d'un homme signalé comme un promoteur de démagogie; mais nous avons autre chose à faire qu'à nous traîner dans l'ornière de l'ancienne révolution, et à réciter ses formules déclamatoires; nous sommes un parti tout neuf, quoique rattaché à la tradition révolutionnaire, et il s'agit de nous montrer à la hauteur de notre mission organique, héritière de la mission éversive de nos prédécesseurs. Laissons là le bonnet rouge, les triangles maçonniques, et tout le bagage de l'illuminisme. Liberté, Égalité, Fraternité, voilà qui est bien, qui est sublime; c'est clair, net, et surtout laconique. Cette formule résume l'avenir de l'Humanité; c'est la nôtre. Mais pourquoi donner à chacun des termes de cette devise un représentant humain, toujours très-impitoyable expression de la réalité? Luther, personnification de la liberté! un pourceau d'Épicure, un grossier Silène, un satyre immonde; flagorneur rampant de tous les princes, ennemi acharné

des franches conséquences de son propre principe; thau-  
maturge absurde, croyant au sortilège, à la magie, à toutes  
ses farces diaboliques; l'antipode de toutes nos doctrines  
métaphysiques, politiques et sociales.

Est-ce bien là un drapeau du Socialisme? Si c'est uni-  
quement son rôle historique dans la série des progrès hu-  
mains que vous cherchez à rappeler; si c'est le jalon de la  
route révolutionnaire, pourquoi Luther plutôt que Jean Hus,  
figure bien autrement imposante que celle du moine au-  
gustin? Jean Hus, caractère grandiose, existence ascétique,  
martyr sublime! Est-ce donc le succès que nous chanterons  
dans Luther? Devons-nous régler nos vénération sur la vic-  
toire, et nos oublis sur la défaite? La différence entre ces  
deux hommes n'est que celle du triomphe à la chute; car  
l'impulsion réformatrice vient de Jean Hus plutôt que de  
Luther. Il a la gloire d'avoir précédé l'imprimerie, qui est  
pour beaucoup plus que Luther dans le grand mouvement  
du seizième siècle. Si vous voulez un nom commémoratif  
du progrès, prenez celui de Gutenberg. Il a plus fait dans  
l'histoire de l'Humanité que tous les Luther du monde.  
Ajoutez que le protestantisme est notre contrepied le plus  
absolu, et que nous devons nous garder de tout contact  
avec cette religion de l'égoïsme et de l'individualité. La li-  
berté n'est pas l'égoïsme et l'avarice.

*(Les Veillées du Peuple.)*

(Collection de M. le docteur Hodé.)

PROCLAMATION.

Parisiens !

Devant l'urne électorale, ouvrez les yeux, s'il en est temps encore, au péril qui vous menace : Paris est condamné, et la sentence s'exécute par les mains de la réaction, qui a su recruter partout des complices et des instruments à ses vengeances !

Chaque jour, sous prétexte de désencombrement, d'ordre public, d'humanité même, on vide la capitale d'ouvriers : mesure fatale ! mesure de mort !

A l'exception d'une poignée de riches oisifs, la cité entière ne vit que par les travailleurs ; sans ouvriers, plus de consommation, partant plus d'affaires ! La masse des détaillants tombe en faillite ; le haut commerce, l'industrie la suivent dans le gouffre, et la faction du passé, triomphante, bat des mains à la ruine de ce Paris qu'elle abhorre, parce qu'il a changé la face du monde !

Commerçants, propriétaires, ne secondez pas ces noirs calculs, laissez là vos terreurs, vos préventions ! Que demande le peuple ? de vivre heureux par son travail, et l'intérêt vous commande d'appuyer cette juste exigence, car vos profits viennent du peuple ; ce qu'il gagne, vous le gagnez après lui par sa consommation. Que l'apparence ne vous trompe pas. Dans l'océan des affaires, les dépenses de luxe ne sont qu'une goutte d'eau : pour un qui vit de l'or du riche, neuf vivent des centimes du pauvre. Entre vous et les ouvriers, il y a solidarité d'existence !

Mais soyez justes ! le peuple a trop longtemps souffert !

Il ne peut ni ne veut plus subir les dures conditions de travail que lui a faites la rapacité des hommes d'argent; il en réclame de plus équitables, et c'est cette demande qu'on repousse avec violence, avec fureur... On s'obstine, on prétend l'amener à merci, on le chasse par la famine... Eh bien! il ne cédera pas! il s'en ira... en secouant la poussière de ses pieds. Les propriétés ne l'embarrassent pas, lui. Déjà il s'éloigne, et Paris, sans peuple, va tomber en agonie.

Trop tard alors, quand verdira l'herbe entre les pierres des rues, marchands sans pratiques, propriétaires sans loyers, vous pleurerez votre erreur, debout au seuil de vos magasins fermés et de vos maisons désertes! Vous aurez l'ordre comme à Milan, comme à Varsovie, et vous trouverez peut-être que le roulement des canons sur le pavé ne vaut pas celui des camions et des charrettes!

Il reste une chance de salut : vous joindre franchement au peuple pour lui assurer gain de cause; c'est-à-dire du travail *bien rétribué*, et tout d'abord choisir des représentants qui *veillent sans retard, et à tout prix*, accomplir cette tâche.

Elle n'est pas énorme; il suffit de ne pas rester à plat ventre devant les capitaux et de leur rendre cette bonne volonté qu'ils avaient montré un instant le lendemain de Février; surtout, n'oubliez pas que votre mortel ennemi c'est la réaction provinciale. Vous savez où la prendre, elle ne se cache guère.

C'est le sabre haut qu'elle mène la charge à fond sur Paris. Rappelez-vous ce mot sinistre d'un représentant de clocher, Isnard : « Si Paris attende à la souveraineté nationale, le voyageur cherchera bientôt sur les rives de la Seine l'endroit où Paris a existé. »

Ce mot est la clef de la situation : Isnard est ses pareils voulaient, eux aussi, étouffer la grande cité dans les serres d'une armée, et l'histoire est là, unanime, pour dire que leur triomphe eût abouti au partage de la France. Ils ont échoué, et la ville sainte nous a faits le premier peuple du monde.

C'est que Paris, capitale de l'intelligence et du travail, est la véritable représentation nationale, le congrès gigantesque et majestueux ou la patrie entière, par l'élite de ses enfants réunis, écrivains, artistes, ouvriers, savants, industriels, s'occupe incessamment à lisser l'œuvre de sa grandeur et de sa prospérité.

La réaction va paralyser le pays en lui comprimant le cerveau. Parisiens! c'est à vous, riches et pauvres, de ne pas laisser décapiter la France, et de retenir la main que des parricides portent sur leur mère!

Pensez à cela devant l'urne du scrutin.

AUGUSTE BLANQUI.

Donjon de Vincennes, 15 septembre 1848.

(Collection de M. le docteur Hodé.)

LETTRE

DE M. L.-A. BLANQUI

Aux membres du comité d'un banquet  
du XII<sup>e</sup> arrondissement.

Citoyens,

Votre bon souvenir est venu me réchauffer un peu le cœur sous les voûtes de ce vieux donjon où siffle aujourd'hui tristement le vent d'hiver. Je vois que dix-sept ans de lutte et onze ans de cachot ont prévalu à vos yeux sur l'imposture d'un jour. Hélas! citoyens, depuis neuf mois, que d'hécatombes républicaines immolées sur l'autel de la calomnie. N'est-il pas temps de briser et l'autel et ses prêtres?

Reformons nos colonnes dispersées par la tourmente; ne mettons plus à leur tête les chefs étranges qui ont fait prisonniers et livré aux forteresses de l'ennemi les plus dévoués soldats de l'avant-garde. Seuls auteurs de nos désastres, ces gouvernements tombés, aujourd'hui que la révolution les a chassés de ses rangs, prétendent ressaisir le commandement des nôtres.

Faut-il s'abandonner une seconde fois à une si lamentable direction? Ils nous ont conduits aux abîmes, ils nous y conduiraient toujours. Puisqu'il nous a été possible d'en sortir par la force irrésistible des principes, irons-nous, tout épuisé ou disencore et brisés de notre chute, nous remettre aveuglément à la traîne de ces guides sinistres?

La cause populaire se marquerait elle-même d'un indélébile stigmaté de ridicule et d'impuissance, si elle devait

offrir au monde l'exemple d'une telle imbécillité! N'égayons pas l'Europe du spectacle grotesque d'un parti qui, avec un entêtement bestial, s'acharnant dans le même sentier de perdition, va se heurter éternellement aux mêmes cailloux, et se faire culbuter dans le même fossé.

Ce qui nous a perdus, c'est l'absence ou le mépris des idées; c'est la substitution de la politique personnelle, de la politique d'expédients, à la politique de principes.

Créons-nous donc pour l'avenir, dans des doctrines fermement arrêtées, une boussole sûre dont les indications règlent seules la marche du navire, et congédions tout d'abord les pilotes dont la perfidie ou la maladresse l'ont jeté sur les écueils. Car, pour reconquérir et tromper de nouveau la confiance des naufragés, ils ne manqueraient pas d'arborer bien haut le pavillon sauveur, le pavillon socialiste.

Que les dures leçons de l'expérience éclairent notre parti décimé. Il ne faut pas être toujours trahi. Les doctrines doivent chercher leurs serviteurs pratiques parmi les hommes qui les ont confessées d'une manière éclatante: elles ne sauraient trouver ailleurs ni dévouement ni fidélité.

Les aventuriers politiques qui poursuivent le pouvoir à la course, au travers de toutes les fluctuations des idées et des masses, qui se présentent comme les exécuteurs-nés de tous les programmes, ceux-là ne servent jamais d'instruments aux principes; ce sont les principes qui leur servent d'instruments.

Rallions-nous donc aux phalanges homogènes sous la bannière socialiste portée par des mains fidèles. Mais prenons garde aux impatiences! Que la souffrance et l'indignation n'emportent pas le peuple sous le canon de l'ennemi. Point de bataille! on la perdrait! et d'ailleurs elle est de

trop. Le temps nous assure une victoire prochaine sans combat. Devant le soleil des idées, montant avec majesté dans l'espace, nous verrons se replier peu à peu et s'évanouir à l'horizon, comme un fantôme, ce rideau de ténèbres menaçantes, sillonné par l'éclair livide des baïonnettes.

Au triomphe par les idées!  
A la conquête par la parole!

L.-A. BLANQUI.

Donjon de Vincennes, 26 novembre 1848.

(*Le Peuple*, 28 novembre 1848.)

—  
LETTRE

DE M. L.-A. BLANQUI

Au rédacteur du *Peuple*.

Citoyen,

Prêtez-moi, je vous prie, la publicité de votre journal pour donner le démenti le plus formel à certaines allégations d'un *canard* récent, qui a jugé à propos de me mettre en scène à côté de M. Ledru-Rollin.

M. Ledru-Rollin n'est pas mon ami, tant s'en faut, et je m'en félicite, car l'inimitié d'un homme qui a perdu la révolution me semble aussi légère à porter que son amitié serait lourde.

Toutefois, cet état de guerre ne me donne nullement le droit de laisser courir, sans obstacle, des accusations

f.

hasardées ou sans fondement. Moins qu'à personne, il peut me convenir d'autoriser, ne fût-ce que par l'appui indirect du silence, la circulation d'une calomnie.

Le *canard* accuse M. Ledru-Rollin de complicité dans la fabrication du document \*\*\*. Je sais très-pertinemment que cette pièce est partie du cabinet du ministre de l'intérieur pour l'imprimerie. Mais prétendre qu'elle y ait été fabriquée, et que M. Ledru-Rollin soit l'un des auteurs du faux, c'est une autre affaire. On n'avance de ces faits-là que les mains pleines de preuves.

L'écrit affirme que le 15 avril, M. Ledru-Rollin m'a donné rendez-vous pour minuit à la Préfecture de police, et qu'un citoyen de la rue Boucher a eu, cette même nuit, une conférence de deux heures, en mon nom, avec M. Causidière. Tout ceci, par exemple, est radicalement contrové.

Depuis la proposition d'entrevue que M. Ledru-Rollin m'a adressée par l'intermédiaire de M. X. Durrieu, le 30 mars au soir, la veille même du jour où il faisait publier dans *la Revue rétrospective* le document \*\*\*, il n'y a jamais eu entre nous la moindre communication directe ou indirecte; par conséquent, il ne m'a point assigné de rendez-vous à la Préfecture, et je n'ai envoyé personne à ma place à ce rendez-vous imaginaire.

L'attitude du ministre, dans la journée du 16 avril, est donc parfaitement indépendante de circonstances qui n'ont jamais existé. Au surplus, à juger sur le précédent du 30 mars, cette demande d'entrevue, au moment précis de me lancer aux trousses la réaction, paraît assez dans la manière de M. Ledru-Rollin, et c'est peut-être de la vraisemblance du fait qu'en est venue la supposition, mais il n'en est pas moins faux.

Je suis l'adversaire décidé de M. Ledru-Rollin, parce qu'il

a noyé la Révolution de Février, et qu'il est prêt à la noyer une seconde fois, si d'aventure elle revient sur l'eau. Dans cette lutte, notre inimitié personnelle ne me gêne pas, car elle est née précisément de tout ce qu'il a fait contre la cause populaire, de tout ce que j'ai tenté pour la défendre.

Je combattrai donc ce dangereux ennemi du peuple, mais loyalement, et rien que par la vérité, c'est la seule bonne manière; car l'attaque que je relève en ce moment est de nature à servir M. Ledru-Rollin plutôt qu'à lui nuire.

Salut et amitié,

L.-A. BLANQUI.

Donjon de Vincennes, 1<sup>er</sup> décembre.

(*Le Peuple*, 2 décembre 1848.)

---

### TOAST

DE L.-A. BLANQUI.

*A la Montagne de 93! Aux socialistes purs, ses véritables héritiers!*

Citoyens,

La Montagne a eu des inspirations sublimes, filles de l'Évangile et de la Philosophie; mais elle n'a jamais connu ces théories positives, qui ne surgissent que lentement d'une sévère analyse du corps social, comme l'art de guérir naît des révélations de l'anatomie.

Toutefois, si la science organisatrice lui a fait défaut,

l'élan du cœur a suffi pour lui dicter l'immortelle formule de l'avenir : Liberté, Égalité, Fraternité ! et cet admirable symbole, la *Déclaration des droits*, qui, largement interprété, contient en germe tous les développements de la société future.

Malheureusement, c'est la destinée des œuvres de génie qui ont remué le monde de périr, asphyxiées dans les nuages d'encens où les noient leurs superstitieux adorateurs ; l'esprit vivifiant du Maître meurt étouffé par l'étroite observance du texte.

La loi de Moïse a succombé aux embrassements désespérés des pharisiens ; le Coran va s'éteindre, pétrifié dans l'immobilisme de ses sectateurs imbéciles ; et l'Évangile lui-même serait presque scellé dans la tombe par les mains idolâtres de ses disciples, devenus ses fossoyeurs, si sa pensée immortelle, s'échappant de la dépouille glacée autour de laquelle ils demeurent accroupis, n'avait reparu plus éclatante sous l'incarnation nouvelle qui doit le perpétuer dans l'Humanité.

La *Déclaration des droits*, formule née d'hier, subit déjà le sort des vieux dogmes qui, dans leur période de décrépitude, se changent presque toujours en instruments de réaction contre l'œuvre rédemptrice des révélateurs. Le culte judaïque de la lettre a tué l'esprit révolutionnaire du symbole.

La vie militante de la Montagne a été courte et s'est terminée, comme celle du Christ, sur le Golgotha. Mais ses actes sont un éclatant commentaire de ses paroles, et donnent le sens véritable des enseignements qu'elle a répandus sur le monde.

A l'instar de Jésus, le consolateur des pauvres, l'ennemi des puissants, elle a aimé ceux qui souffrent et haï ceux

qui font souffrir. Le trait saillant de son existence c'est son alliance intime avec les prolétaires parisiens, non point qu'elle n'eût d'entrailles que pour les douleurs d'une seule ville; mais, parmi tant de populations également courbées par la souffrance, elle trouva sous sa main, pour la lutte, ce groupe énergique, passionné par la conscience de ses misères, et elle en fit l'armée libératrice du genre humain.

Depuis le 10 août, chute de la monarchie, jusqu'au 4 prairial, dernière convulsion des faubourgs, le peuple et la Montagne marchent comme un seul homme au travers de la Révolution, inséparables dans la victoire et dans la défaite.

Voilà certes, un magnifique rôle à reprendre, et d'autant plus facile, que la lutte de 93 vient de recommencer en 1848, sur le même champ de bataille, entre les mêmes combattants, et chose étrange, presque avec les mêmes péripéties de chaque jour.

Que voyons-nous?

Comme en 93, le privilège aux prises avec l'égalité, et pour champions du combat, une majorité législative rétrograde se heurtant contre les masses de la démocratie parisienne.

Allons-nous retrouver aussi la Montagne et sa fidèle confraternité d'armes avec le peuple? Voici reparaitre en effet ce grand nom! Tous les soldats de la jeune phalange le portent avec orgueil, et jurent de fouler en braves les traces glorieuses de leurs devanciers.

Silence! La barrière s'ouvre et l'action s'engage.

Qu'entends-je? Sous prétexte de fraternité, M. Ledru-Rollin, le chef du nouveau Mont-Sacré, demande impérieusement, contre le vœu populaire, la rentrée des troupes

dans la capitale. Est-ce là, par hasard, la tradition de la Montagne? J'ouvre l'histoire, et je lis que la Gironde, palpitante de colère et d'effroi sous la pression des faubourgs, ayant demandé la formation d'un camp de vingt mille hommes aux portes de la ville, pour couvrir la représentation nationale, la Montagne se soulève tout entière contre ce projet liberticide, menace la majorité, et emporte enfin de haute lutte cette question de vie ou de mort. Paris demeure libre.

Nous avons été moins heureux, nous! Et pourtant, éloigner les soldats de cette sanglante arène de la guerre civile, où ils n'avaient à récolter que la haine ou la mort, c'était bien, je crois, les traiter en frères! Les Montagnards ont préféré la fraternisation dans les rues... Qu'elle leur soit légère!

Qu'est ceci maintenant? Le peuple se rend en colonnes du Champ-de-Mars à l'Hôtel-de-Ville, et M. Ledru-Rollin, le chef de la Montagne, le fait passer au laminoir entre deux masses de baïonnettes; puis il lance sur les anarchistes la contre-révolution écumante! Je n'avais jamais vu cette manœuvre dans les campagnes de Marat ni de Danton. Est-ce que *le héros du rappel* aurait mal lu ce jour-là sa théorie montagnarde?

Mais voici bien une autre aventure! Qui monte à cheval là-bas en tête de la garde nationale? C'est M. Ledru-Rollin, le chef de la Montagne, qui conduit à l'Hôtel-de-Ville la réaction victorieuse, et au donjon de Vincennes les patriotes prisonniers.

A merveille! Et n'est-ce pas M. Ledru-Rollin qui présente, et la Montagne qui vote, cette loi draconienne contre les attroupements? Sans doute.

Ah! grands dieux! Ces Montagnards ne seraient-ils qu'

des Girondins ? Cependant je lis bien sur leurs chapeaux le nom de Robespierre.

Patience ! Pour la fidélité du parallèle, aucune scène d'autrefois ne va manquer au drame d'aujourd'hui : comme jadis, le flot montant des hostilités entre une majorité réactionnaire et les travailleurs parisiens devait conduire fatalement à un 31 mai. Il a éclaté ! non pas le 15 mai — journée grotesque ! mais le 23 juin.

Ce jour-là, elle était debout la grande armée de la Montagne ! Et qu'a-t-on vu ? Nos singes Montagnards, jetant par dessus les moulins carmagnole et bonnet rouge, susciter des quatre points cardinaux tous les trésors de la colère fédéraliste et précipiter sur Paris, comme une avalanche, les masses contre-révolutionnaires de la province !

L'affront du 31 mai était vengé, la Babylone rebelle châtiée ! Et par qui ? par la Montagne ! Malheur aux vaincus ! Ceux de juin ont vidé le calice jusqu'à la lie. C'est à qui leur trouvera des crimes ! Victorieux, on leur eût demandé la place d'honneur sous leur drapeau ; ils sont morts, toutes les bouches leur crachent l'anathème. La réaction en fait des échappés du bague, la Montagne des stipendiés du monarchisme. A quoi bon ce dernier outrage ? Dans quel but cette fable de l'or russe, et le voyage ridicule à la découverte d'embaucheurs dynastiques ? Comme si la royauté pouvait aujourd'hui relever un seul pavé !

Pourquoi cette misérable tactique qui fait rire de pitié amis et ennemis ? Sans doute pour rejeter toute solidarité avec les vaincus ! Mais chacun sait bien qu'il n'y a rien de commun entre eux et vous : votre artillerie a suffisamment prouvé votre innocence.

Peut-être aussi, à d'autres yeux, faut-il la justifier un peu, votre artillerie. Et voilà comment vous allez cherchant

des menteurs imaginaires aux dépens de l'honneur des morts.

Quoi ! ce peuple parisien, précurseur de l'avenir, le pionnier de l'humanité ; ce peuple prophète et martyr, ne ferait plus qu'un troupeau de brutes que Pitt et Cobourg, une poignée de sel dans la main, conduisent à l'abattoir ! Et tout cela parce qu'il a plu à M. Ledru-Rollin de faire une harangue à coups de canon. Mitraillez, messieurs ; ne calomniez pas ! Le 26 juin est une de ces journées néfastes que la Révolution revendique en pleurant, comme une mère réclame le cadavre de son fils !

Vous tous, grands inconnus, que dévore par milliers la fosse commune, pauvres Lazares tombés sous les balles dans la grande chasse aux guenilles, vous n'étiez que des mannequins ou des mercenaires du royalisme !

Vous aussi, monuments de la justice et de la clémence de nos maîtres, infortunées victimes des pontons, Colfavru, Thuillier, écrivains frappés par derrière, nobles martyrs de la presse, pour qui la presse n'a pas eu une parole de protection ni d'adieu ! Et vous, mes vieux compagnons du Mont-Saint-Michel, Jarasse, Herbulet, Petremann, vaillants soldats de Mai et de Février, trois fois coupables du crime de lèse-giberne, sachez tous là-bas, dans votre fosse aux lions, que la razzia kabyle vous a balayés comme ennemis de la république !

Et les sauveurs de la république, les Brutus, les Scœvola, ce sont les généraux et les aides-de-camp de Louis-Philippe, les marquis du faubourg Saint-Germain, les saintes milices des congrégations ; puis aussi les glorieux décorés de Juin, tous furibonds royalistes de la veille, les princes et les ducs, intrépides conducteurs des gardes nationales rurales ; ce sont, enfin... les chouans qui se levaient en

masse à la voix des prêtres pour accourir à Paris! Quoi! prendre leur revanche de 93, venger leurs vieilles injures sur la ville impie? Eh non! défendre la République contre ces brigands de Parisiens royalistes!

O vieilles formules! feux follets qui faites tomber les montagnes dans les marais! Voilà de vos coups. Vous avez changé nos sénateurs en vicaires et en marabouts, marmottant un chapelet qu'ils ne comprennent plus. Ce n'est pourtant pas votre faute; vous êtes toujours claires; mais les montagnards ont les sens bien affaiblis! Le monde a marché depuis cinquante ans, et ils sont demeurés immobiles. La science a forgé pour le peuple des armes plus sûres, frayé devant ses pas une route plus large et plus directe; mais ils s'obstinent à battre les sentiers d'autrefois, sous une vieille panoplie rouillée, et ils crient au sacrilège sur toute nouveauté inconnue de nos pères.

Ces Épiménides se sont endormis pendant une séance de la Convention, et en se réveillant ils ont pris place par mégarde sur les bancs de la droite; puis les voici qui jouent devant le public *l'année 1793*, avec paroles, costumes et décors; tout enfin, excepté le sens de la pièce, comme les Elleviou et les Malibran de Quimper-Corentin qui s'imaginent trouver dans un vestiaire bien garni le gosier de leurs chefs d'emploi.

Le premier acte a ouvert par le décret des gilets à la Robespierre; la représentation continue, et on ne vous fera grâce ni d'un couplet ni d'une réplique. La moindre coupure renverrait son criminel auteur devant le tribunal révolutionnaire.

Nos Épiménides ne reconnaissent de vivants que les morts de 93, et, bon gré, malgré, ils affublent tout le monde d'un rôle dans leur comédie. En ce moment, c'est

le second club des Cordeliers qui est en scène. Un député (infiniment plus neuf autrefois dans la salle Taitbout qu'aujourd'hui dans la rue Taitbout), ayant flairé le premier et dénoncé une conspiration hébertiste, les Montagnards ont aussitôt pris la piste.

Ils jurent que, pour rompre les chiens, les coupables ont changé de nom; qu'Hébert se fait appeler Proudhon, et Chaumette Raspail. Ils cherchent partout Ronsin, Momoro, Macent, Anacharsis Clootz, l'évêque Gobel, déguisés. Gare au curé de Saint-Eustache, qui est socialiste; s'il tombe entre leurs mains, je l'engage, pour se tirer d'affaire, à protester qu'il n'est pas l'abbé Gobel, mais l'abbé Grégoire; moyennant quoi on l'étouffera d'excuses et de caresses. Les jacobins ont prié M. Buchez d'éclairer leurs perquisitions avec sa lanterne de l'*Histoire parlementaire*. Jugez de leur surprise! Il leur a, dit-on, répondu tout colère: « Il n'y a pas besoin de chercher! c'est vous qui êtes hébertistes, car vous n'admirez pas la Saint-Barthélemy. »

Il paraît qu'au brusque réveil du 24 Février, tous les ormeurs ont fait un échange confus de leurs têtes, si bien qu'au milieu du tohu-bohu des physionomies dépareillées, M. Buchez, désorienté, prend pour des Hébertistes des Girondins, qui se croient eux-mêmes des Montagnards. On a couru aux renseignements chez Pierre Leroux, l'auteur de la *Renaissance dans l'humanité* (1). Mais le patriarche a dit aux questionneurs, de sa voix douce, qu'ils battaient la campagne; que, sans nul doute, les individus renaissaient indéfiniment de génération en génération, mais perfectionnés et meilleurs; que par conséquent il n'y avait plus, il ne pouvait plus y avoir ni Girondins, ni Montagnards, ni Hébertistes.

(1) Le titre du livre est : *Histoire de l'Humanité*.

La réponse n'a pas convaincu, et les recherches se poursuivent activement. On a déjà la preuve que *Le Peuple*, journal d'Hébert-Proudhon, n'est autre que l'ancien *Père Duchêne* déguisant son style. Ces bouffonneries seraient très-drôles si elles n'avaient trouvé moyen de devenir tragiques. Par malheur, dans ce drame-parade, chaque scène de fou rire en engendre aussitôt une de larmes et de sang. Les acteurs sont un peu interdits eux-mêmes du dénouement imprévu de leur première représentation.

Ils se figuraient de bonne foi la donner au profit et point du tout aux dépens des travailleurs. Ils se consoleraient peut-être de la mésaventure par la réflexion qu'après tout ils jouaient une pièce à deux queues, dans le genre Ducis, l'une gaie, l'autre triste, et que tout le mal est venu d'une erreur de variante ; mais cette foule d'incidents inattendus, de situations improvisées en dehors et au rebours du libretto, les démoralise sérieusement et leur prête à rêver sur l'inconstance du public. Le romantisme politique a décidément perverti les esprits. Hors d'état de résister au torrent et de maintenir dans son intégrité la tradition classique, les académiciens de la Montagne se résignent, bien qu'avec douleur, à faire quelque sacrifice à la folie du jour et à rhabiller un peu dans le goût nouveau leur vieux répertoire.

Au frac usé de Robespierre on a cousu des lambeaux taillés au hasard sur Proudhon, Leroux, Cabet ou Fourier, et de tout ce bariolage on a bâti un costume éclectique des plus pittoresques... en style vulgaire un habit d'arlequin, appendu maintenant comme enseigne à la porte du théâtre et promené en pompe dans les rues pour l'édification de la foule.

Sur la poitrine du mannequin, brillent, étalées en trompe-l'œil, toutes les étiquettes socialistes, au grand

dépit des légitimes propriétaires, des novateurs, qui voient leurs formules tourner en réclames pour l'hôtel des Invalides.

Ces frauduleux emprunts nous contraignent d'allonger notre devise en épithètes sans fin. N'est-il pas désastreux de s'appeler d'un nom plus interminable que celui d'un grand d'Espagne, et de mettre une demi-heure à proférer son cri de ralliement?

Nous sommes victimes du plus abominable guet-apens. C'est nous, socialistes, prétendus spoliateurs, que chacun dépouille à l'envi sans vergogne. On nous a pris jusqu'à notre nom, bientôt on nous soufflera notre ombre. Au surplus, les Montagnards, ces cadets de la réaction, n'ont fait, en nous pillant, que suivre l'exemple de leurs aînés. S'ils nous escamotent aujourd'hui notre titre de socialistes, hier les autres nous avaient arraché notre titre de républicains.

Oui, ce beau nom de républicain, proscrit et bafoué jadis par la contre-révolution, elle nous l'a impudemment volé; pour parer son front de ce laurier de notre victoire! Elle nous a volé, avec la même audace, notre sublime devise : Liberté, Egalité, Fraternité, si longtemps outragée par elle et couverte de boue comme un symbole de sang et de mort.

Heureusement, elle a repoussé notre drapeau, c'est une faute... Il nous reste.

**Citoyens, la Montagne est morte!**

**Au Socialisme, son unique héritier!**

(Suivent quelques notes explicatives qui classent nettement sous le rapport des partis, les deux armées aux prises dans la bataille de juin).

Donjon de Vincennes, 28 novembre 1849.

(*Le Peuple*, 2 décembre 1848.)

LETTRE

DE M. L.-A. BLANQUI,

Au rédacteur en chef de *La Patrie*.

Monsieur le rédacteur,

Votre numéro du 6 décembre cite un extrait des Mémoires de M. Caussidière, où je suis vilipendé en style de sergent de ville.

C'est la dixième fois au moins que, sans nulle provocation de ma part, ce personnage me prend pour texte de ses divagations outrageantes.

Je n'y ai jamais répondu et, aujourd'hui encore, je ne répondrai pas plus à ces nouvelles impostures qu'à tant d'autres dont la grêle fouette depuis six mois les barreaux de ma prison.

Justice sera faite plus tard d'une coterie qui a été la ruine et l'opprobre de la Révolution.

Je laisse mes ennemis trahir leur perversité par l'évidence des mensonges et l'étonnerie des indiscretions; j'attends qu'ils m'aient livré l'un après l'autre les fils de leur trame abominable. M. Caussidière vient de m'en mettre encore un dans les mains; il recevra quelque jour mes remerciements.

Quant à présent, je ne veux dire que quelques mots sur les Montagnards, ses victimes. Il ne craint pas de les accuser d'un projet d'assassinat sur sa personne. Ce serait à coup sûr la plus bouffonne, si ce n'était en ce moment la plus lâche des calomnies; car plusieurs des malheureux,

ainsi traînés devant le public comme assassins, expient à l'heure qu'il est, sur les pontons, les duplicités de leur perfide chef.

Je n'entends point défendre ici de prétendus affidés, mais des coreligionnaires. M. Caussidière a répété à satiété, dans les termes les plus insultants, que j'avais empoisonné de mes créatures les rangs de sa garde préfectorale. Mensonge ridicule ! A quoi bon les manœuvres interlopes ? Il n'a jamais pu compter, dans cette troupe, que sur les hommes inertes dont l'ignorance obéit en aveugle à qui paie. La partie énergique et pensante des Montagnards n'a jamais cessé de parler et d'agir comme moi, dès le 25 février. Les idées étaient plus puissantes sur eux que les écus : *indè ira !* Tous les pouvoirs, même et surtout les plus immoraux et les plus grotesques, prétendent à l'obéissance passive et traitent de trahison, chez leurs agents, l'indépendance de la pensée.

C'est quelque chose de révoltant que l'audace avec laquelle l'ancien préfet de police impute à un complot mensonger contre sa vie l'expulsion des Montagnards de la Préfecture et leur exil à la caserne Saint-Victor. Il faut attendre beaucoup de la crédulité et de la sottise du public pour se permettre de telles hardiesses. Objets principaux de la haine de la réaction, les Montagnards ont été immédiatement sacrifiés à son premier triomphe ; la victoire est du 16 avril ; l'expulsion du 19. M. Caussidière, qui avait juré vingt fois de mourir avec eux, les a jetés brusquement dehors, comme un paquet de linge sale, et après les avoir trahis, il cherche maintenant à les déshonorer. Voilà toute la vérité.

Je suis, du reste, fort aise d'apprendre que, dès cette époque, M. Ledru-Rollin comptait fortement sur la garde

mobile. Ceci annonce du coup d'œil, car la garde mobile a bien justifié sa confiance dans les journées de juin.

Vous avez cru sans doute, monsieur, donner à vos lecteurs une page d'histoire. Veuillez donc, je vous prie, y joindre ces premières lignes de commentaire.

Agréez l'assurance de ma considération.

L.-A. BLANQUI.

Donjon de Vincennes, 8 décembre 1848.

(*Ld Patrie*, 9 décembre 1848.)

---

LETTRE

DE M. L.-A. BLANQUI.

Au rédacteur en chef du journal *Le Peuple*.

Citoyen,

Puisqu'on se décide enfin à nous donner des juges, permettez-moi d'avoir recours à votre journal pour réclamer le témoignage d'un Représentant du peuple dont j'ignore le nom, mais qui ne peut avoir oublié les circonstances suivantes, que je vais rappeler à son souvenir :

Dans la journée du 15 mai, au moment où la multitude gonflait la salle de ses masses compactes, je me suis trouvé quelques secondes dans une situation assez critique, acculé à l'angle gauche de l'hémicycle, et renversé haletant, par

la pression de la foule, sur la boiserie qui sépare du couloir les banquettes de la gauche. Quelques ouvriers, témoins de ma détresse, me dégagèrent un peu en desserrant l'étreinte qui m'étouffait, ce qui me permit de franchir la barrière et de trouver un refuge dans l'amphithéâtre où siège l'Assemblée.

Un Représentant du peuple, homme jeune, assis à l'extrémité du banc inférieur de gauche, voulut bien me faire une place à sa droite. Il y avait alors près de trois heures que le tumulte allait grandissant par l'affluence croissante des masses; en ce moment la confusion était arrivée à son comble.

Dès que je fus assis, le Représentant, qui m'avait peut-être entendu nommer, m'adressa cette question :

« Mais enfin où allons-nous? Où veut-on en venir? »

— Je n'en sais rien, lui dis-je.

Cette réponse parut le surprendre, et il reprit avec une certaine vivacité :

— Comment, vous n'en savez rien! Le mouvement n'a donc plus de direction?

— Mais non, il n'en a point; et rien de tout cela ne serait arrivé si l'on n'avait pas tenu les grilles fermées et refusé obstinément l'entrée du palais à la députation populaire.

— Ce n'est pas l'Assemblée qui a donné cet ordre, dit le Représentant avec une nouvelle vivacité. Ce n'est pas elle qui a fait refuser les portes; elle n'est absolument pour rien dans ce refus.

— Sans doute, mais le refus n'en a pas moins eu lieu; de là le trouble et le désordre.

— Quelle sera donc l'issue de tout ceci?

— Je l'ignore complètement. On sait à peu près comment

ces aventures-là commencent, on ne sait jamais comment elle finissent. »

Ici notre conversation (dont je cite les termes textuels) fut brusquement interrompue par les paroles d'Huber, qui prononçait la dissolution de l'Assemblée. A cette apostrophe inattendue, mon voisin se leva et suivit ses collègues dans leur retraite. Je jetai les yeux sur la pendule ; il était juste quatre heures un quart.

Je me suis donné de garde, et pour cause, de répondre un seul mot au juge instructeur, et, par conséquent, de lui raconter ce dialogue. J'ai en horreur l'instruction secrète. C'est une queue honteuse de l'Inquisition ; elle n'a jamais pour but, surtout en politique, la découverte loyale de la vérité, mais son travestissement au profit de l'accusation. Aujourd'hui enfin, qu'après huit mois de retards calculés, notre affaire paraît irrévocablement tombée des griffes de la procédure secrète dans le domaine du débat public, je viens faire appel à l'honneur et à l'équité du Représentant, mon interlocuteur inconnu du 15 mai, et je le prie de vouloir bien envoyer son adresse place du Trône, n° 3, chez Madame Blanqui, afin qu'il me soit possible d'invoquer son témoignage devant le tribunal qu'on nous réserve.

Salut et amitié.

L. AUGUSTE BLANQUI.

Donjon de Vincennes, 18 janvier 1849.

(*Le Peuple*, 20 janvier 1849.)

LETTRE

DE M. L--A. BLANQUI

Au rédacteur du journal *Le Peuple*.

Je proteste de toute mon indignation contre le lâche subterfuge par lequel on vient de m'extorquer ma signature, destinée à couvrir du manteau légal la plus odieuse des iniquités.

Hier, 25 février, dixième jour avant l'ouverture des débats, et dernier moment des délais impérieusement fixés par la loi pour la signification des pièces aux accusés, on m'a remis, à l'improviste, en exigeant un récépissé, un volume contenant l'extrait des dépositions des témoins dans la procédure secrète.

Ni l'acte d'accusation, ni les interrogatoires, ni les documents saisis et annexés au dossier, ne se trouvent dans ce volume.

On a voulu, par cet indigne escamotage, constater contre nous l'accomplissement officiel des prescriptions de la loi dans les délais de rigueur, et soustraire en même temps à notre connaissance la partie la plus importante, la partie capitale de l'instruction. On a voulu rendre toute défense impossible.

Nous allons donc comparaître devant un tribunal d'exception, ignorants des charges ramassées contre nous dans les innombrables sentines de la délation et de la police; impuissants et désarmés devant une accusation que la

science de la chicane, fécondée par la haine politique, a pu échafauder à loisir pendant les dix mois de notre captivité cellulaire, accusation qui atteint, comme volume, des proportions gigantesques.

Frappés et étouffés ainsi, les fers aux mains, le bâillon sur la bouche, on nous dira : « Défendez-vous avec les armes qu'on vous a données, conformément à la loi. Vous ne les avez pas, mais vous êtes réputés les avoir. »

Dernier sarcasme ! bien digne de ces royalistes qui accusent les républicains de complot contre la république, et qui vont immoler en son nom ses plus vieux défenseurs, avec l'appareil sacrilège de la justice, à l'heure précise où ils conspirent eux-mêmes à la face du pays et vont, peut-être, accomplir le renversement de cette république.

L.-A. BLANQUI.

Donjon de Vincennes, 26 février 1849.

(*Le Peuple*, 27 février 1849.)

HAUTE COUR DE BOURGES.

AFFAIRE DU 15 MAI 1848.

Audience du 7 mars 1849.

*Présidence de M. Bérenger (de la Drôme).*

PROTESTATION

DE M. L.-A. BLANQUI.

« Nous n'avons pas seulement à protester contre la juridiction de la Cour, qui n'est qu'un tribunal d'exception, nous devons encore nous élever contre la marche que l'on a cru devoir donner à la procédure, et sur les irrégularités fort graves, de nature à paralyser la défense, à la rendre impossible.

« Il y a huit ou dix jours, le parquet nous a fait distribuer l'acte d'accusation et les dépositions imprimées sur lesquelles cet acte est basé. Nous devions croire que ces dépositions étaient conformes à celles existant aux dossiers; or, vous comprendrez quel a été notre étonnement lorsque nous avons reconnu que certaines dépositions avaient été supprimées, d'autres mutilées.

« De cette communication incomplète et mensongère, il suit que les accusés ne connaissent des dépositions qui ont

été faites contre eux que les parties qui les chargent, et qu'ils ne connaissent point celles qui leur sont favorables.

« Mais il y a quelque chose de plus grave. Les accusés devaient croire que l'acte d'accusation, basé sur les pièces qui avaient servi à établir l'arrêt de renvoi, devaient rapporter les mêmes faits. Il n'en est rien cependant.

« Non-seulement une pareille manière de procéder est contraire à toutes les règles, à toute justice, je dis plus, c'est presque un faux. »

Après avoir cité plusieurs dépositions fort importantes et toutes en sa faveur, qui existent dans les dossiers et qui ont été supprimées dans les pièces imprimées, M. Blanqui ajoute :

« Je déclare protester et contre l'arrêt de renvoi et contre l'acte d'accusation.

« M. le procureur général a parlé d'inductions; ce sont des faits de mutilation, des suppressions dans les textes, qui eussent dû être donnés intégralement, que j'ai cités. Convaincu de falsification, le ministère public répond à toute autre chose qu'à ce que j'ai dit. »

Pendant la lecture de l'acte d'accusation, au moment où Barbès proteste contre l'imputation de deux heures de pillage, Blanqui réplique :

« Vous parlez de deux heures de pillage, demandées par le peuple qui, en Février, a tenu Paris en sa puissance, tous les magasins entre ses mains; il n'a pas pillé alors, et vous ne pourriez pas en dire autant des soldats de l'ordre! »

Audience du 8 mars.

**L.-A. BLANQUI** : Monsieur le président, je ne comprends pas le luxe de gendarmes dont on nous entoure. Un accusé a besoin d'une certaine liberté de mouvements pour feuilleter les pièces devant servir à sa défense. Je demande donc, puisque je suis arrêté de ce côté par cette cloison, qu'un des gendarmes s'en aille. »

(*Le Peuple*, mars 1849.)

---

**M. L.-A. BLANQUI**

SUR L'INCOMPÉTENCE DE LA HAUTE COUR.

« Messieurs, vous vous croyez un tribunal, eh bien! je dois vous le dire, et je vais vous le prouver, vous ne l'êtes pas.

« Vous êtes une commission spéciale, ni plus ni moins que tous les tribunaux exceptionnels dont le citoyen président traçait hier le tableau peu flatteur, — chambres ardentes, cours étoilées, expédients d'un pouvoir contesté qui se précipite dans les pensées de vengeance.

« Pour le démontrer, il suffit de citer l'extrait de naissance de la Haute Cour de Justice.

« L'Assemblée nationale, outragée par l'invasion du 15 mai, acquiert bientôt la certitude que cette irruption si brusque n'est qu'un tumulte imprévu, une bourrasque po-

pulaire qui naît et passe dans un instant; qu'il n'y a là ni complot, ni préméditation, ni concert; mais un pêle-mêle d'hommes étrangers les uns aux autres, sans rôle tracé d'avance, sans parti pris, tous à l'entraînement passionné, et irréfléchi du moment.

« Bien plus, certains hommes politiques à qui elle fait l'honneur de les redouter et qu'elle n'aime pas, jetés au hasard dans cette mêlée burlesque, ne l'ont ni préparée ni favorisée. Ils l'ont prévue avec douleur, combattue avec énergie; ils n'en sont pas coupables, et la justice sans passion, la justice juste, ne trouverait pas contre eux un seul élément de condamnation.

« Il faut pourtant se défaire d'obstacles qui gênent, et l'occasion est trop belle pour qu'elle soit perdue. Ce serait, en style de parti, une faute politique. Que fait-on alors? On pousse dans le coin d'une prison les victimes de cette échauffourée, et on laisse la matière condamnable se préparer à loisir par la fermentation des événements. Les faits sont éclaircis, la procédure est instruite. On enterre toutes les paperasses au fond d'un carton, et l'Assemblée nationale, avec tout l'aplomb d'un Pape au milieu du sacré collège, crée *in petto* un tribunal futur qui fera son apparition au bon moment pour juger un délit né six mois avant lui.

« S'il y a au monde un principe sacré, un principe d'éternelle justice, c'est bien assurément celui de non rétroactivité. Il a traversé dix-huit siècles de barbarie et de violence, porté religieusement, au travers des luttes les plus sanglantes, dans la toge des magistrats, comme un palladium, comme une ancre de salut et de résurrection.

« Et tout à coup, voici des jurisconsultes bourrés de citations latines qu'ils dégagent à tout propos en l'honneur d'Ulpian, de Papinius, de Justinien; les voici qui jettent

par dessus bord ce principe de non-rétroactivité, tant de fois défendu par eux avec des ongles de chat sauvage.

« Dans une constitution qu'on destine à l'immortalité, on crée un titre tout entier pour les besoins d'un procès unique, déjà vieux de six mois, et qui sera, personne n'en doute, le premier et le dernier de cette éphémère et complaisante juridiction.

« Et puis l'on vient ergoter sur la distinction entre les tarifs des châtimens et les compétences, entre les juridictions et les pénalités, comme si le Code était quelque chose sans le tribunal qui l'applique, comme si la garantie de l'accusé n'était pas tout entière dans la préexistence de cette juridiction qui doit décider de son sort.

« Je vous défie, avec toutes les subtilités, avec toutes les arguties de la chicane, de tromper une seule minute la conscience publique sur ce fait écrasant :

« Le tribunal a été créé pour le délit, donc c'est un tribunal exceptionnel; donc les accusés n'ont pas de garantie.

• • • • •  
« Les fonctions de conseiller général sont incompatibles avec celles de juge. C'est un accouplement monstrueux que la réunion dans un seul homme de ces deux attributions antipathiques. Comment admettre la moindre similitude entre la mission toute patriarcale et économique du conseiller général, chargé de veiller en famille aux intérêts du canton, et les fonctions redoutables de juge politique souverain! Sous ce rapport, la constitution de la Haute Cour de justice est un véritable attentat aux principes de justice et d'égalité qui sont le domaine inaliénable de la nation.

« Mais, dans l'espèce, nous rencontrons une énormité bien plus révoltante encore. C'est peu d'avoir livré les accusés de mai à un tribunal rétroactif; on viole une seconde fois

et doublement le principe de non-rétroactivité dans la composition du jury.

« Les conseils généraux actuels sont antérieurs même au premier projet de la constitution. Personne ne pouvait deviner, à l'époque des élections, l'établissement de la Haute Cour de Justice. Le peuple n'a point entendu nommer des juges, mais des Conseillers généraux. C'est détourner violemment ces élus de leurs attributions légales que de les transformer par un caprice en juges politiques. Eh quoi ! si les électeurs choisissaient, pour un but spécial et déterminé d'avance, un conseil, une commission d'avocats, de médecins, de négociants, on pourrait, par un travestissement ridicule d'attributions, métamorphoser, par exemple, les avocats en généraux, les médecins en hommes de loi, les marchands en artistes, sous prétexte que le suffrage universel leur a infusé l'omniscience et l'omnipotence, et en fait des espèces de maîtres Jacques, capables de toutes les fonctions possibles.

« Je le répète, le peuple a élu des conseillers généraux et non pas des jurés ; ils n'ont mandat que comme conseillers généraux ; comme jurés, ils ne peuvent être que les instruments d'une justice exceptionnelle. Qui oserait dire que, si les citoyens avaient eu à désigner les membres d'un tribunal, leurs choix n'eussent pas été différents ?

« Les élections futures investiront sans doute les Conseillers généraux du mandat de hauts jurés, puisque le peuple élira en connaissance de la loi nouvelle. Mais aujourd'hui, non, citoyens, vous n'êtes pas, vous ne pouvez pas être des juges !

• C'est une étrange prétention du ministère public de vous représenter ici comme l'expression du suffrage universel, comme revêtus de l'autorité auguste qu'imprime à ses mandataires le choix souverain de la nation. Le suffrage uni-

versell Qu'a-t-il à faire ici ? Rien. Les jurés que nous avons devant nous sont le produit d'un caprice du pouvoir, et pas le moins du monde de la volonté nationale.

• • • • •  
« Vous prétendez, citoyens, que le jury joint à la Haute Cour représente le pays.

« Vous admettez, je pense, avec moi, que le département de la Seine compte pour quelque chose en France. Comment se fait-il donc qu'il ne soit pas représenté dans le haut jury ? Paris, avec ses 1,200,000 habitants, qui représentent un vingt-cinquième de la population ; Paris le cerveau de la France, Paris n'est rien pour les organisateurs du haut jury.

« Il semble vraiment que dans cet oubli il y ait quelque chose comme un commencement de réalisation de ces menaces de déchéance qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour.

« Si le département de la Seine était représenté, M. le procureur général aurait, je le sais, le droit de récusation. Cependant, citoyens jurés, s'il était parmi vous seulement un ou deux délégués de la ville républicaine, qui pourrait prétendre que ces deux voix ne modifieraient pas vos opinions et ne détruiraient pas bien des préventions ?

« Vous le voyez, vous ne représentez pas l'opinion de toute la France : donc vos décisions se trouvent par avance frappées de nullité.

« Je sais que M. le procureur général me répondra : — On n'a pu envoyer de Paris près la Haute Cour de conseillers généraux, puisqu'il n'y a pas de conseil général de la Seine, mais seulement une commission nommée par le pouvoir, en dehors du suffrage universel. — Ce ne serait là qu'une preuve de plus de l'esprit d'injuste méfiance qui anime nos adversaires pour la capitale du pays. On a pris

dès longtemps ses mesures pour qu'aucun républicain ne pénétre dans cette enceinte et n'y vienne disputer des victimes que l'on veut abattre à tout prix.

« Je m'arrête : j'en ai dit assez pour convaincre les esprits qui n'ont point de parti pris, et je demande formellement à la Cour de prononcer son incompetence.

(*Le Peuple*. 9 mars 1849.)

---

HAUTE COUR DE BOURGES.

APPAIRE DU 15 MAI 1848 (suite.)

Audience du 9 mars 1849.

Présidence de M. Bérenger (de la Drôme).

---

CONCLUSIONS DE M. BLANQUET SUR L'INTERROGATOIRE DES  
ACCUSÉS.

« Messieurs, lorsque les tempêtes civiles jettent à la barre des cours criminelles des hommes de dévouement et de sacrifice, il faut que ces hautes d'humiliation, où ils portent, eux, le front haut, gardent une trace sainte de leur passage, et le consacrent dans l'avenir par un allègement à des infortunes plus méritées.

« Que les malheureux, écrasés sous le poids de la vindicte publique, puissent relever un peu leur tête courbée par l'opprobre et par le remords, la mission des justes sera remplie; leur souffrance aura laissé derrière elle la consolation !

« Messieurs, l'interrogatoire des accusés par le président est un abus déplorable que l'ignorance et l'abattement des prévenus, la timidité et la complaisance du barreau ont laissé prendre pied peu à peu, et enfin s'asseoir en maître dans la procédure des cours d'assises, en violation manifeste de l'art. 319 du Code d'instruction préliminaire. On essaiera, je le suppose, de rectifier cet empiétement par l'art. 268, qui accorde au président tous les moyens discrétionnaires de découvrir la vérité. Mais sans doute cette omnipotence redoutable ne saurait aller jusqu'à la résurrection des procédés tortionnaires des vieux âges, que l'exécration publique a fait tomber depuis soixante ans des mains des juges et des bourreaux.

« Or, quel est le principe d'où est sortie la question armée de son sinistre appareil? C'est précisément ce principe discrétionnaire. Qui a étendu le patient sur le chevalet? Cette autre maxime, qu'il est permis, pour la découverte de la vérité, d'arracher à l'accusé des preuves contre lui-même.

« Ainsi, vous le voyez, le pouvoir discrétionnaire d'un côté; de l'autre, le jaillissement de la vérité du sein même du prévenu contraint, c'est-à-dire les deux axiomes générateurs de la torture, voilà les arguments invoqués à l'appui de cette funeste usurpation de l'interrogatoire, que je vous demande aujourd'hui de chasser à jamais de nos codes.

« Les mots eux-mêmes, oui, ces simples termes, demeurés dans notre langue judiciaire comme un héritage et un écho douloureux du passé, ne s'élèvent-ils pas en accusation vé-

hémence contre ce dernier tronçon des vieilles barbaries resté aux flancs de la société moderne ?

« Ce n'est jamais sans tristesse que je lis cette formule officielle : « L'accusé, pressé de questions. »

« QUESTION ! mot terrible, écrit en lettres de sang dans nos annales criminelles ! Hélas ! ce mot n'est-il plus aujourd'hui qu'un vain son, le faible et dernier retentissement d'une chose qui n'est plus ?

« La torture physique a été abolie, oui ! mais la torture morale ne domine-t-elle pas en reine farouche dans l'empire judiciaire ? Qui oserait préciser la limite où finit la torture physique, rayée du code, et où commence la torture morale, cet instrument d'investigation si précieusement conservé par les criminalistes ?

« N'est-ce pas une souffrance corporelle, un atroce déchirement des organes de la vie que cet anéantissement d'un accusé, isolé sur la sellette dans son opprobre ; pressé de questions, comme on dit, et qui voit flamboyer devant ses yeux, en mille feux croisés, les éclairs sinistres de la parole du juge, précurseurs de la foudre ?

« Dites, messieurs, n'est-ce point là de la douleur, n'est-ce point là de la torture ? Et, comme celle d'autrefois, ne ménage-t-elle pas le fort pour écraser le faible ? Le plus coupable, jadis, sous le scalpel des tortionnaires, c'était le plus débile ! Jamais une femme n'a pu sortir innocente de la chambre de la question ! Le plus coupable, encore aujourd'hui, celui qui sort meurtri, brisé dans les étreintes de l'interrogatoire, n'est-ce pas le plus humble et le plus timide ?

« Un grand criminel, armé de son audace, de son intelligence, de l'excès même de sa dépravation, saura défier la tactique du plus habile interrogatoire, suivra avec sang-

froid, dans tous ses détours, dans tous ses replis, la pensée investigatrice de son juge; il croisera hardiment le fer du duel du bien contre le mal, opposera la feinte à la feinte, tout l'art de la défense à toute la science de l'attaque, et sortira victorieux peut-être de cette lutte dangereuse, après avoir dépiqué et mis en déroute la stratégie la plus consommée.

« L'innocent, au contraire, victime d'apparences funestes, oppressé d'avance par la conscience qu'il a de l'injustice des hommes, abimé dans le sentiment de sa honte, dans la pensée de son déshonneur; tremblant, éperdu devant une poursuite inexorable, s'égare en contradictions, en invraisemblances, puis s'épouvante lui-même de ses fautes, de son impuissance, et, perdant enfin tout espoir de salut, comme un naufragé qui s'abandonne et sombre, retombe sur son banc, muet, foudroyé et condamné.

« Ainsi, citoyens, devant l'interrogatoire, dernier débris de la question, l'innocence même devient une cause probable de ruine, et la scélératesse une garantie d'impunité!

« Il y a un pays dont je n'aime pas les institutions aristocratiques, si cruelles pour les masses souffrantes, mais qui a environné la sûreté individuelle des plus minutieuses protections.

« Là, on ne presse pas un accusé de questions, on ne cherche pas à le forcer dans les derniers retranchements de sa conscience, comme un renard dans sa tanière; le juge, au contraire, l'avertit de peser chacune de ses paroles, le met sans cesse en garde contre les défaillances de la peur, contre les entraînements de l'émotion. On ne fait pas jaillir la vérité des angoisses du prévenu, mais du choc des témoignages, de la lutte des dépositions.

« Nous avons fait tant d'emprunts malheureux à l'Angle-

terre! Pourquoi ne pas importer aussi cette disposition protectrice des accusés?

« Il vous appartient, citoyens, à vous, interprètes d'une juridiction exceptionnelle, de laisser tomber de haut un exemple salutaire et d'effacer de notre procédure les derniers vestiges d'une barbarie presque éteinte. Les cours d'assises s'honoreront d'accepter cette réforme de votre main. Il est toujours digne de revenir sur ses précédents funestes.

« Et nous, si nos efforts parviennent à sauver de poignantes angoisses les infortunés à venir, nous nous estimerons heureux, puisque notre présence sur le banc prévôtal n'aura pas été sans bienfait pour l'humanité.

Je persiste dans mes conclusions.

(*Le Peuple*, 11 mars 1849.)

---

## HAUTE COUR DE BOURGES.

AFFAIRE DU 15 MAI 1848 (suite.)

*Audience du samedi 31 mars.*

---

### DÉFENSE

DE M. L. A. BLANQUI (*Partie écrite*).

Sur l'instruction secrète.

« Messieurs, c'est devant vous, mais ce n'est point à vous que je parle; c'est à la France, seule Haute Cour de Justice

que je reconnaisse, et dont les arrêts ne soient jamais ni flétris ni cassés.

« Déjà le cri de ce tribunal suprême retentit jusqu'à nous de tous les points du territoire, cri de surprise devant la futilité de charges presque burlesques ; cri de réprobation contre des poursuites sans motifs ; cri de pitié pour les éternelles victimes d'une haine que rien ne peut assouvir.

« Cette grande voix de l'opinion publique est, à nos yeux, le seul verdict légitime, et on ne le briserait pas sans une immense responsabilité.

« Cette voix, nos persécuteurs l'avaient dès longtemps présentée dans leur conscience, et c'est pour s'y dérober que, foulant aux pieds les principes les plus révévés du droit, ils ont résolu de ne point traduire des accusés devant des juges, mais de livrer des hommes de parti à leurs adversaires politiques.

« En présence de nos pairs, cette accusation misérable n'aurait pu affronter le grand jour de l'audience, sans tomber aussitôt sous les rires et les huées....

M. LE PRÉSIDENT : Accusé Blanqui, ce langage n'est ni conforme à votre situation ni à la nature de l'attentat dont vous êtes accusé....

M. BLANQUI : « Monsieur le président, je dois vous avertir de ce qu'il y a dans mon discours, dont une partie est écrite ; j'y ai attaqué l'instruction secrète. L'instruction secrète, suivant moi, a été entachée de la partialité la plus blâmable ; j'en donnerai des preuves, elles sont là ; on y verra que ce n'est véritablement pas de la justice qui a été faite dans l'instruction secrète, c'est de la passion. Eh bien, non-seulement je prétends attaquer l'instruction en ce qui me concerne, mais je prétends l'attaquer en général, parce que c'est une institution funeste

aux accusés et à la justice. Je dois ajouter que l'accusation est sortie des limites ordinaires, et qu'il y a eu des énormités commises contre nous par elle. Je me réserve de le dire, je prends l'engagement de le démontrer : voilà les deux principaux points préliminaires sur lesquels je veux parler : si M. le président juge qu'il peut m'accorder la parole sur ces points, je continuerai ; s'il croit que je ne dois point en traiter, je me tairai.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez attaqué la chose jugée législativement : si vous consentez à ne plus attaquer ce point, vous aurez certainement toute latitude ; mais je serai obligé de vous arrêter si vous attaquez ce que vous devez respecter.

M. BLANQUI : « Vous conviendrez que faire allusion à un arrêt de compétence que nous ne reconnaissons pas plus aujourd'hui qu'au début du procès, ce n'est pas une chose bien grave ; je vais continuer.

« Ce n'est point assez encore, il faut maintenant que ce soit un jugement sur pièces.

« Avec quel dédain, dans tout le cours de ces débats, on a repoussé du pied, comme une oiseuse et importune formalité, les dépositions orales qui forment cependant les seuls éléments de conviction reconnus par la loi !

« Avec quelle persévérance, avec quel amour on a lu, relu, commenté les dires arrangés du dossier, documents suspects et sans valeur, qui, aux termes mêmes du Code, doivent s'évanouir devant la déclaration publique, comme le fantôme devant la réalité !

« On ne voit que trop souvent ailleurs les débats dominés, absorbés par ce besoin fiévreux de ramener les témoignages de l'audience à une identité absolue avec la procédure secrète : c'est étendre la vérité sur le lit de Procuste.

« Ici, il y a mieux encore : quand un témoin paraît dont le langage contrarie le système de l'accusation, on le rejette, on semble dire : « Prenez garde ! ce qu'il faut croire, ce n'est pas la parole articulée librement en plein soleil, à la face et sous la protection du pays ; c'est la confidence murmurée à l'oreille du juge dans le coin d'un greffe obscur, et transcrite à la discrétion de ce juge ! c'est la confession sanglotée au fond d'un cachot entre un verrou et un gendarme ! »

« Mais les témoins protestent ! — Je n'ai pas dit cela, criait l'artilleur Saint-Aubin ! je n'ai jamais pu le dire, parce que ce n'est pas la vérité ! — Naïf artilleur ! il ne s'agit pas de la vérité, il s'agit de l'instruction secrète !

— Je n'ai pas dit cela, répète à son tour M. Schlesinger ! je n'ai pas vu Blanqui à l'Hôtel-de-Ville ! On n'a pas pu écrire cette fausseté, puisque je ne l'ai point proférée ! — Belle raison ! c'est écrit, et bien écrit.

— J'ai commis une erreur, confessent à l'envi les citoyens Landolphe, Lebreton, Demontry : je cédaï à des préventions, à des inimitiés ; je retire mes appréciations, elles sont injustes. — Elles sont vraies, je les retiens, répond le ministère public, et je vais en saturer l'audience. »

« Démentis, rétractations, assurances formelles, vains bruits qui se perdent dans le vide ! tout est comme non avenu.

« Dans cette voie, on ne s'arrête pas ! La procédure de l'Inquisition est ressuscitée ; trois fois, avec un acharnement incroyable, on a relu ici je ne sais quelle dénonciation clandestine, et (j'ai bien le droit de dire) supposée peut-être ; puis, lorsque je demande la présence du dénonciateur, on la refuse. Pourquoi ! Cet homme est-il mort, malade, disparu ? Point ! Il est sous la main de la justice, qui le sous-

trait aux débats. Il eût été le premier appelé, si on avait cru à cette pièce, mais sans doute il aurait brisé l'arme déloyale dont on le frappe, ou plutôt cette arme eût retourné sa pointe contre l'accusation. Le témoin est supprimé.

« Est-ce tout? Oh! l'on nous réservait quelque chose de plus complet. Il y a là un accusé, Flotte, dont le seul crime est d'être mon ami. Le procès a défilé tout entier devant lui, presque sans prononcer son nom, et, à ne juger que sur l'apparence, sa place serait plutôt dans les tribunes comme spectateur que sur ces bancs comme prévenu.

« J'attendais avec curiosité l'attaque contre ce grand-coupable. M. l'avocat général se lève, et, pendant une heure, à ma stupeur profonde, il déroule sans sourciller une série d'imputations qui n'avaient jamais paru aux débats, même par une simple allusion!

« C'est tout un flot de charges nouvelles qui fait soudainement irruption dans cette enceinte, propos inédits, faits tout neufs, menaces inconnues, dont pas un murmure n'avait transpiré jusque-là, espèce d'arme cachée, de dague de miséricorde qu'on dégaîne à l'improviste, au moment suprême, pour renverser d'un coup imprévu son adversaire surpris et désarmé.

« Puis on va ramasser au pied de la tribune une atroce, une infâme calomnie qui transforme le réquisitoire en officine de diffamation.

« Qu'un accusé, au contraire, essaye de lire une lettre venue inopinément au secours de sa cause, on lui interdit cette lecture parce qu'elle n'a pas figuré à l'audience!

« La cour est omnipotente, je le reconnais. Elle peut permettre à l'accusation les réquisitoires sur pièces, les suppressions de témoins, lui concéder les suppléments de char-

ges improvisées en dehors des débats, et refuser à la défense la plus petite excursion hors du dossier; elle peut compenser l'excès des largesses par l'excès des parcimonies, tout accorder à l'une, tout interdire à l'autre; jeter, s'il lui plaît, par la fenêtre le Code d'instruction criminelle; c'est son droit, elle ne relève que de sa propre souveraineté, je n'ai rien à dire.

« Je n'ai rien à dire, si ce n'est que les tribunaux exceptionnels sont fatalement esclaves des nécessités qui les enfantent, et qu'une loi inexorable les condamne à ces énormités, leur patrimoine naturel, dont la privation les frapperait d'impuissance. C'est pour cela qu'ils laissent dans l'histoire une trace si détestée, et que leurs noms toujours changés ne changent jamais leur essence, ni leur déplorable célébrité! Je crois pourtant que l'accusation aurait pu se mesurer davantage sans compromettre ses résultats, et qu'il y a eu dans ses intempérances inutiles de la maladresse et presque de l'ingratitude.

« Quant à moi, peu soucieux d'un dénouement qu'il n'est au pouvoir de personne de rendre définitif, j'accepte la lutte, non pas seulement sur le terrain des faits, qui n'existe pas, si ce n'est comme prétexte et fausse attaque; mais sur la question politique, la seule sérieuse.

« Personne ne croit plus qu'on me demande compte ici du prétendu attentat du 15 mai; le mot de l'énigme est connu aujourd'hui. Mais on prétend écraser le conspirateur monomane, comme s'est exprimé le réquisitoire, qui daigne emprunter ses lazzis au *Charivari*; le conspirateur monomane, c'est-à-dire l'homme qui poursuit inflexiblement, à travers toutes les évolutions des partis, le triomphe d'une idée, jamais l'intérêt d'une ambition.

« Oui! je poursuis mon idée, le déblaiement des dernières

ruines qui obstruent la route de l'avenir, et, aujourd'hui, comme accusé, je me heurte du pied tout d'abord à la procédure secrète. Elle ne paraît pas, je le vois, un instrument assez énergique à ceux qui vont fouiller l'arsenal inquisitorial du passé. Mais je l'ai expérimenté, moi, cet instrument perfide; je le trouve de trop, et je demande au pays qu'il le fasse disparaître.

« Tout à l'heure je citerai de ses œuvres, et ses allures sans scrupule me charment en vérité, puisque j'y trouve l'occasion de porter mon coup de hache à une institution funeste qui est une tache pour nos codes, et souvent un malheur pour la magistrature.

« Devant le juge instructeur, messieurs, le témoin n'a pas sa liberté morale. Une gêne secrète, une condescendance craintive, enchaîne et paralyse sa langue pour justifier, et ne la délîe que pour accuser.

« Comment ajouter foi à des pièces qui ne sont jamais l'expression littérale de déclarations spontanées et courantes, mais un arrangement habile, une traduction le plus souvent infidèle de paroles décousues et diffuses, une sorte de quintessence qui concentre avec énergie toutes les charges, en laissant évaporer toutes les atténuations ?

« Saurait-on prévoir, en effet, jusqu'où un zèle outré, des antipathies personnelles, l'acharnement des luttes politiques et peut-être aussi quelquefois les sourdes et subtiles incitations de l'intérêt peuvent égarer la conscience d'un homme armé d'un pouvoir discrétionnaire si formidable ?

« Si les témoins eux-mêmes n'ont pas la plénitude de leur libre arbitre, la position d'un accusé n'est-elle pas horrible ?

« Qui nous dira les sombres drames accomplis au fond des cachots, alors que le juge, fascinant du regard un malheureux éperdu de terreur et de désespoir, l'étreint palpitant,

de mi-mort, dans le cercle de fer de ses interrogations, et sondant d'une main inexorable chaque plaie saignante de son patient, l'ennui, la douleur, les souvenirs de famille, la crainte, l'espoir, retire et replonge sans pitié l'acier barbelé, pour ramener du fond de ces plaies, labourées en tous sens, des lambeaux inconnus et accusateurs ?

« Je sais qu'on me reprochera de vouloir désarmer la justice dans ses luttes contre le crime, en lui arrachant le plus sûr instrument de ses investigations.

« C'est ce même argument qui a servi de si longues années à défendre la torture contre le cri de la société indignée, et la torture a fini par succomber sous l'exécration universelle ! Et la justice, en laissant tomber une arme funeste dont elle se blessait elle-même par les coups aveugles portés à l'innocence, la justice a gagné, en puissance morale, mille fois plus qu'elle ne semblait avoir perdu en puissance d'intimidation.

« Mais hélas ! un tronçon de cette arme empoisonnée lui est restée dans les mains, et, tant qu'elle ne l'aura pas jeté loin d'elle avec dégoût, elle traînera, comme un boulet attaché à son pied, le soupçon, le doute, la haine ; car la justice ne peut marcher dans sa force et dans sa liberté que sous l'escorte d'honneur de l'opinion publique.

« Pourquoi ce grand principe de la publicité n'a-t-il pas affranchi complètement la France des vieilles chaînes féodales ? pourquoi n'a-t-il pas livré les recoins les plus obscurs des cachots aux flots de la lumière extérieure ?

« On dit que cette défiance contre l'instruction secrète est injurieuse à la magistrature. Mais, si la défiance est une injure, c'est une injure écrite à toutes les lignes du Code d'instruction criminelle. Le jury, la publicité des débats, toutes les formalités introduites dans nos lois, n'ont-ils pas été, à ce compte, des innovations outrageantes pour la ma-

gistrature ? Toute garantie accordée aux accusés est une défiance envers les juges.

« Après avoir détrôné l'infaillibilité du pape, irons-nous proclamer l'infaillibilité du magistrat ?

« Ah ! messieurs, c'est une vérité bien vieille celle qui déclare, au contraire, que tout homme, quel qu'il soit, doit être défendu de l'entraînement involontaire de ses passions.

« J'ai déjà combattu les abus de l'interrogatoire. Au nom de la solidarité humaine, je dénonce l'instruction secrète. Au feu, ces pages tracées dans l'ombre avec des larmes ou du fiel ! La procédure écrite c'est la nuit, la nuit pleine d'horreur. Qu'elle disparaisse devant la lumière !

« Faut-il donc supprimer l'instruction préparatoire ? Non, mais rompre le tête-à-tête du juge avec le témoin ou le prévenu. La présence muette d'un avocat serait une garantie suffisante pour les deux intérêts en lutte.

« Cette réforme, j'en ai l'espoir, ne tardera pas à s'accomplir.

« Un mot, en passant, sur l'appui et l'impartialité que la défense a trouvés dans le tribunal qui n'est pas de son choix. Une déposition légalisée a été envoyée de Brest en ma faveur à M. le procureur général. Je ne l'ai point vue paraître.

« Quand on a fouillé Paris six mois entiers pour ramasser les innombrables pièces qui échafaudent l'œuvre du ministère public ; lorsqu'on a prêté l'oreille aux échos les plus incertains et les plus frivoles pour y recueillir un murmure accusateur, et qu'en regard de si formidables préparatifs on n'a donné aux prisonniers que cinq jours pour réunir leurs faibles ressources ; il me semble que la stricte justice ordonnait de produire aux débats les déclarations émancées spontanément de la conscience des citoyens.

« Bon gré, mal gré, il a bien fallu mettre Lacambre hors de cause.

« Je n'ai pas à raconter ici l'abominable trame qui a failli l'entraîner dans le gouffre des conseils de guerre. Cette histoire verra le jour plus tard, avec le cortège hideux des pièces à l'appui.

« Si, au 15 mai, Lacambre eût été seulement entrevu par un seul de ces nombreux témoins, si pleins de complaisance pour certaines inimitiés, quels méfaits n'aurait-on pas amoncélés sur sa tête ? Un verre d'eau aperçu dans ses mains eût figuré comme tentative d'empoisonnement sur l'Assemblée nationale.

*(Ici l'accusé donne lecture de plusieurs parties de la procédure écrite, qu'il qualifie de procédure secrète, et il fait ressortir les oppositions qu'elle présente avec la vérité des faits telle qu'elle ressort de l'évidence ou des témoignages reçus à l'audience.)*

**M. BLANQUI** reprend en ces termes :

« Oh ! ce mémorable rapport de M. Bertrand restera comme un double monument de la procédure secrète et de la justice politique ! Il y a de ces mots qui sont une révélation tout entière, et celui de notre juge instructeur illumine d'un éclair soudain la pensée-mère du procès.

« Lacambre est l'ami de Blanqui ; il n'y a point de charges contre lui, mais il a dû organiser le mouvement. Tout est là. Voilà le fanal qui nous guidera sûrement dans ce dédale immense de chicanes.

« La prévention, l'idée préconçue, le parti pris, se révèlent étrangement dans ces incroyables paroles d'un juge. Où ne conduit pas un tel point de départ ?

« Sur cette grande route de la calomnie, on dévore l'espace

et l'on court en furieux jusqu'aux extrémités du délire et de la démence.

« L'histoire de mon martyre sur ce chevalet de la calomnie serait longue et bien douloureuse. Laissez-moi vous raconter seulement un des supplices inventés par la rage de mes ennemis. L'instrument qui a servi pour cette torture est là au dossier : c'est ce qui détermine mon choix.

*(L'accusé signale ici l'usage que le Constitutionnel a fait d'une lettre anonyme, qui lui fut adressée immédiatement après son arrestation, et dans laquelle l'auteur parle de l'agitation incessante comme moyen d'arrêter la reprise des affaires commerciales et industrielles, et d'arriver ainsi à soulever par la misère les masses populaires. Il signale comme manœuvre déloyale la suppression d'une phrase qui prouve que la lettre part d'un ennemi des opinions de l'accusé. Il se plaint vivement aussi que M. Dufaure lui-même, ministre de l'intérieur, ait fait usage de ce document apocryphe et émané, dans tous les cas, d'un ennemi, pour faire peser sur lui, Blanqui, alors dans les fers, la responsabilité de ce conseil abominable.)*

M. BLANQUI continue ainsi :

« Si la calomnie s'est donné carrière avec tant d'audace, devant la certitude, l'éventualité d'une réfutation si facile et si accablante, quel scrupule, quelle mesure gardera-t-elle dans ces machinations insaisissables corps à corps, qui ne laissent à la victime d'autre défense que ce cri du désespoir : — Tu mens, misérable! —

« Pourquoi se gêner ? Contre Blanqui peut-il y avoir rien d'illicite, de coupable ; tout n'est-il pas permis, ordonné même ? Contre ce réprouvé, ce maudit, la calomnie est un devoir, l'assassinat une vertu. Un coup à Blanqui, c'est une prière à Dieu.

« Ainsi le vent de l'outrage se lève des quatre points de

l'horizon, et précipite sur ma tête une trombe de malédictions et d'invectives. C'est un ouragan d'impostures, une enchère furieuse d'imprécations qui monte, monte sans cesse, au point que, désespérant d'atteindre à la hauteur de ces anathèmes, un journal de Bourges qui passait la revue des accusés assis sur ces bancs, n'a pu trouver que cette suprême parole :

— Blanqui ! ah ! détournons la vue de ce visage qui n'a rien d'humain ! —

« La Grèce avait personnifié dans Hercule les exploits de ses temps héroïques. La réaction a concentré sur ma tête toutes les infamies, tous les forfaits. Je suis l'Hercule du crime !

« Comment la foule des insulteurs m'aurait-elle épargné, quand le signal de la lapidation partait de la bouche d'un ministre, et que la calomnie tombait inviolable et sacrée du haut de la tribune sur un accusé enseveli dans un cabanon solitaire ! De qui n'ai-je pas reçu une pierre ou de la boue ?

« Qu'on lise cette enquête, recueil monstrueux des ignominies de notre temps ! Ces pages honteuses où la cohue de nos maîtres d'un jour, arbitres de nos destinées pendant six mois, se jettent mutuellement à la face les imputations les plus outrageantes, et font assaut d'invectives et d'impostures. Il semblerait, en vérité, qu'en mettant le pied dans cette région méphitique du pouvoir, les hommes respirent tout à coup je ne sais quelle atmosphère empoisonnée qui les trouble, les enivre, et abolit pour leur conscience les notions les plus vulgaires de morale, les idées de justice, de vérité et de pudeur.

« C'est sur un prisonnier séquestré, sans défense au fond d'un donjon, que tous ces grands personnages ont fait pleuvoir à l'envi une avalanche d'accusations flétrissantes. Cha-

« L'un d'eux est venu en procession lui détacher son coup de pied, et au milieu de leurs discordes envenimées, un seul lien commun semblait encore les unir, l'acharnement contre le captif enchaîné et le besoin de l'anéantir.

« Vous-mêmes, dans ces débats, vous avez pu voir la trace profonde de tant de haines coalisées pour ma ruine; mais je défie qu'on y rencontre un seul vestige de haine de ma part contre personne au monde. En fait de haine, j'ai reçu énormément, je n'ai rien rendu. C'est l'usage d'ailleurs; on n'est prodigue de cette monnaie qu'envers ceux qui ne la restituent pas.

« Debout sur la brèche, pour défendre la cause du peuple, les coups que j'ai reçus ne m'ont pas tous atteint en face. Assailli sur les flancs, par derrière; moi, je n'ai fait tête que du côté de l'ennemi, sans me retourner jamais contre des attaques aveugles, et le temps a trop prouvé que les traits lancés sur moi, de n'importe quelle main, sont tous allés, au travers de mon corps, frapper la Révolution.

« C'est là ma justification et mon honneur; c'est aussi cette conscience du devoir rempli avec calme et ténacité qui m'a soutenu, la tête haute, à travers les plus cruelles épreuves, en faisant luire à mes yeux, dans le lointain, le jour des démentis et des réparations!

« Que ce jour ne doive briller que sur un cachot, peu m'importe; il me trouvera dans mon domicile habituel, que j'ai peu quitté depuis douze ans.

« La Révolution victorieuse m'en avait arraché un moment; la Révolution trahie et vaincue m'y laisse retomber.

« Voilà un de nos plus beaux titres de gloire à nous : souffrir et triompher des souffrances et du triomphe de ce grand peuple des déshérités! Notre vie tout entière a été vouée au culte et à la propagation des principes qui le tireront des

limbes de l'ignorance et de la misère pour l'introduire dans le séjour brillant du bonheur et de la fraternité. *Largior hic campus!*

« C'est là notre gloire, ai-je dit; c'est bien aussi notre crime, et il y en a un autre encore, le dédain des représailles. C'est le crime des généreux, crime imprudent qui aggrave l'affront de la défaite de l'affront de la clémence. Nous l'avons commis deux fois, à dix-huit ans d'intervalle, et deux fois nous l'avons expié de nos larmes et de notre sang.

« Nous sommes ainsi faits : la victoire nous arrache la colère du cœur et les armes des mains. Nous tendons les bras avec effusion à nos vieux ennemis, qui se relèvent et nous frappent.

« C'est que les mœurs des partis sont fillées de leurs doctrines. Les uns, animés du sentiment profond de la fraternité, savent porter dans le malheur la fierté et le courage, l'oubli et la compatissance dans le triomphe; les autres, froidement égoïstes, se montrent rampants dans la défaite, cruels, impitoyables dans le succès. Nous sommes des premiers, grâces en soient rendues à ces principes flétris de tant d'excommunications, et bientôt les maîtres du monde!

Doctrines subversives! dit-on; doctrines antisociales! Nous les connaissons, ces mots! ils sont presque aussi vieux sur la terre que les hommes! C'était le vocabulaire de l'Inquisition! c'était celui du Paganisme mettant à mort les premiers chrétiens! c'est le langage des mondes qui s'en vont!

« Lorsque, au xvi<sup>e</sup> siècle, la Réforme éclata en Europe, à l'appel de Luther et de Calvin, quel fut le cri de cette tourbe perdue de vices, et dont les débordements étaient la cause première de cette puissante révolte de la Pensée? Le cri, ce même cri que nous entendons rugir aujourd'hui

contre les idées nouvelles : doctrines impies ! théories perverses ! Et en avant, contre les ennemis de Dieu et de la société, les tortures, l'échafaud, les bûchers !

« A quoi ces répressions sauvages ont-elles abouti ? à une guerre civile qui a rempli cent ans l'Europe de sang et de carnage, et qui s'est terminée, en définitive, par le triomphe du principe contesté : la liberté de conscience.

« Les organes du ministère public sont venus, eux aussi, fulminer à tour de rôle l'anathème de rigueur contre les utopies impossibles et coupables, contre les théories destructives de l'ordre social.

« J'avais entendu déjà ces mêmes philippiques, modulées en termes tout semblables par les réquisitoires de la monarchie, et j'ai vu, en outre, défiler bien souvent devant moi ce vieux bagage des objurgations conservatrices. La presse, la tribune, la chaire, le trône en fabriquent quotidiennement d'innombrables échantillons. En voici deux :

**PROCLAMATION DU GÉNÉRAL AUTRICHIEN HAYNAU  
après la prise de Chiaveana (Valtelline).**

... « *Les troupes ont combattu et dispersé les insurgés : elles ont brûlé leurs repaires. Il ne reste plus qu'à soumettre cette ville au châtiment mérité.*

« *Puisse cette nouvelle tentative avortée et cette expédition révolutionnaire criminelle ouvrir les yeux aux hommes égarés, et les faire renoncer à l'exécution de théories insensées et impraticables.* »

**LETTE DE L'EMPEREUR NICOLAS AU BAN JELLACHICH  
en lui envoyant l'ordre de Saint-Wladimir.**

« *Général, vos nobles efforts pour préserver d'un naufrage*

*les principes de l'ordre social foulés aux pieds par un parti anarchique, vous ont donné de justes droits à mon estime. »*

« Vous le voyez, c'est absolument la même rhétorique. Qui est coupable ici de plagiat? les généraux autrichiens, l'empereur Nicolas ou les réquisitoires? Je vous le demande. Quelquefois aussi les beaux esprits, ou, si vous voulez, les bons esprits se rencontrent. Les mêmes intérêts, les mêmes colères auront placé dans des bouches diverses ce langage uniforme. C'est une confraternité comme une autre.

« Utopie! impossibilité! mot foudroyant, cloué par nos ennemis à notre front, et qui veut dire meurtrier! appel homicide à l'égoïsme de la génération vivante, qui n'entend pas être abattue en fleur et enfouie pour l'engraissement des générations futures, à supposer même que ce sacrifice de la moisson du jour ne dût point stériliser les moissons à venir!

« Cette arme est terrible, nous en savons quelque chose; mais elle est déloyale. Il n'y a point d'utopistes, dans l'acception outrée du mot. Il y a des penseurs qui rêvent une société plus fraternelle, et cherchent à découvrir une terre promise dans les brumes mouvantes de l'horizon. Mais l'insensé qui voudrait s'élancer d'un bond vers le point inconnu, se précipiterait dans le vide.

« Non! de ces penseurs, les uns, comme Moïse, restent immobiles sur la montagne, abîmés dans la contemplation de cette terre lointaine qui trompe éternellement leurs regards de ses mirages fantastiques.

« Les autres disent : — Marchons! voici la route! elle traverse des contrées ignorées; nous suivrons, en frayant la voie, les ondulations du sol, l'œil toujours fixé sur l'étoile qui nous guide.

Ceux-là ne cheminent point des yeux à travers l'espace. Ils s'avancent, sur le terrain, d'un pas rapide ou lent, selon les obstacles, mais continu; ne reculent jamais, ne tournent pas la tête. Le 24 Février, ils ont franchi d'un bond une crevasse entre deux rochers. Quelquefois, si le fossé est trop large ou l'élan trop court, la chute est terrible; beaucoup restent au fond de l'abîme; la masse remonte et poursuit.

« Sur cette route, la prison n'est qu'un repos pour les blessés que de nouveaux compagnons remplacent au travail.

« Je suis un de ces voyageurs. Ils s'appelaient hier des révolutionnaires, aujourd'hui des socialistes.

« Devant leur marche infatigable, la distance s'efface, l'horizon soulève peu à peu son voile et découpe la silhouette de la terre promise. Nous avançons.

« Quelle magnifique perspective après Février, et sitôt évanouie! La route se montrait au loin si belle et si large, et l'ineptie nous a précipités dans d'horribles fondrières!

« Ma voix a essayé de s'élever contre les perfides; ils l'ont étouffée sous la calomnie.

« Mon utopie leur déplaisait, et je n'en crois pas d'autre possible: c'est la clef qui doit ouvrir la porte du temple inconnu. Il est vrai que ce n'est pas la clef d'or.

« Il y a des problèmes bien simples qui semblent insolubles parce qu'ils sont mal posés.

« La révolution de 1848 voulait détrôner la corruption. A-t-elle réussi? Non! eh bien! l'assaut recommencera.

« La corruption mine la France: tous les partis en sont malades. Les dix-huit ans du règne ont inoculé le virus jusqu'aux derniers ramuscules du corps social. Traiter par des moyens matériels cette maladie toute morale, c'est une erreur désastreuse; on ne fera que l'aggraver.

« Le pouvoir a causé le mal, lui seul peut le guérir. Qu'il ait au moins cette ressemblance avec la lance d'Achille.

« Surtout, qu'il abandonne la méthode homœopathique. Elle lui a mal réussi jusqu'à ce jour.

« La cure doit être morale : théories économiques, sociales ou financières, utopies et routines, échoueraient misérablement contre le fléau qui ravage les âmes.

« La France est à la fois pervertie par l'exemple de la corruption et ulcérée du spectacle de cette corruption. Elle ne voit plus dans les hommes d'Etat qu'une tourbe cupide, sans pudeur et sans foi.

« République, empire, royauté, lui inspirent également mépris et défiance. Trompée, ruinée, démoralisée, elle ne croit plus à rien ; elle se désespère et se tord sur son lit de douleur.

« La République lui avait promis allègement et probité, ce qui s'est traduit par l'impôt des 45 centimes et les concussionnaires.

« La Présidence avait promis des remboursements, elle envoie des garnisaires.

« Le Gouvernement provisoire acceptait des ouvriers trois mois de misère en offrande sur l'autel de la Patrie, et adjugeait 200 francs par jour à chacun de ses membres.

« Tromperies, malversations, immoralités partout et toujours. Aussi les crédulités et les patientes sont à bout ; il ne reste plus que des appétits surexcités, des misères dévorantes, des consciences mortes. C'est une dissolution générale ; bientôt le chaos.

« Sans une réforme radicale, la société va sombrer. On peut lui crier comme Jonas : — Encore quarante jours et Ninive sera détruite ! — Que Ninive fasse donc pénitence, c'est la seule chance de salut.

« Si le pouvoir, par une brusque conversion, balayait à coups de fouet les rapacités qui encombrant toutes les hiérarchies; s'il faisait succéder au cynisme de la cupidité l'ardeur du désintéressement; si la corruption faisait place partout, chez les fonctionnaires, au dévouement et à la probité; si les emplois publics, au lieu d'offrir le spectacle d'une carrière dégoûtante, n'étaient plus qu'un devoir, un sacrifice: quelle soudaine et profonde révolution éclaterait dans tous les esprits!

« L'exemple d'en haut est toujours irrésistible; l'austérité serait aussi contagieuse que la corruption; elle s'imposerait à toutes les classes par l'ascendant du pouvoir. Le ressort moral de la nation rétabli, les consciences ressuscitées, les mœurs épurées, le peuple relevé de sa prostration et renaissant à l'espérance, tels seraient les fruits de cette grande œuvre.

« Mais, dira-t-on, le crédit, le travail, la circulation, sont affaire de science et non de sentiment. Je le sais; mais la foi et l'enthousiasme sont des leviers qui soulèvent le monde. Commençons par là, tout le reste suivra. Alexandre, dans le désert de Gédrosie, repand sur le sable les quelques gouttes d'eau qu'on lui apporte dans un casque et s'écrie: — *Pour tous ou pour personne!* — Cette abnégation de son chef électrise et sauve l'armée macédonienne qui allait périr.

« Quand le peuple est à jeun, personne ne doit manger.

« Voilà mon utopie, rêvée au lendemain de Février: que d'ennemis implacables elle m'a suscités! ils ne songeaient qu'à déchaîner les intérêts; je voulais passionner les consciences; il ne s'agissait point cependant de ressusciter une république de Spartiates mais de fonder une république

sans ilotes; peut-être mon utopie paraîtra la plus folle et la plus impossible de toutes... Alors, Dieu sauve la France!

(*Le Peuple*, avril 1849.)

---

DÉFENSE

DE M. L.-A. BLANQUI.

(Partie improvisée.)

« Maintenant, messieurs, j'ai fini la première partie de ma défense; j'ai repoussé les calomnies qui m'ont abreuvé; j'ai dit quelques mots de mes idées politiques, idées dont on a cherché à épouvanter la société; maintenant je vais entrer proprement dans le débat.

« En vérité, je suis un enfant; j'ai découvert cela un peu tardivement en entendant une parole de M. l'avocat général de Royer. M. l'avocat général a lancé un trait des plus acérés à M. le général de Courtais; il lui a dit: — Le 18 mars vous avez fait une proclamation où vous avez pris le titre de général du peuple; c'était un outrage à la garde nationale. —

« Eh bien, messieurs, cette parole a été un trait de lumière pour moi; elle m'a rappelé un souvenir auquel je n'attachais pas une grande importance, mais qui maintenant me paraît quelque chose d'assez curieux:

« J'étais un jour en omnibus, à Paris, après le 17 mars, et,

en général, les omnibus ne sont guère peuplés que de personnes appartenant à la classe aisée; c'est le peuple qui va à pied. Les conversations à cette époque y étaient peu favorables au parti populaire; c'était tout simple alors. J'entendis une conversation dans cet omnibus; on y parlait du général de Courtais et on disait: — Il ne se relèvera jamais de ce mot-là. S'appeler général du peuple! Jamais, jamais, c'est fini! c'est abominable! —

« J'ai été bien surpris en entendant M. l'avocat général venir répéter ici exactement la même appréciation que j'avais entendue là-bas.

Mais, enfin, messieurs, qu'est-ce qui s'est donc passé au 17 mars qui pût rendre si criminel ce nom de général du peuple que s'était donné M. de Courtais? Il s'était passé deux choses: la manifestation du 16 mars et celle du 17. On nous a bien souvent ici parlé de la manifestation du 17; mais on ne paraissait pas aussi empressé de parler de celle du 16, et M. Arago m'a paru avoir une intention légèrement épigrammatique lorsque, interrogé sur l'affaire du 17 mars, il s'est mis à raconter celle du 16. Eh bien, moi, je vais vous raconter cette affaire du 16 mars.

« Je suis un grand coupable, je suis un conspirateur monomane, je suis un homme pervers, un homme qui n'a cessé, depuis le 24 Février, de manifester ses intentions criminelles; qui a commis une série d'attentats; qui a été à l'Hôtel-de-Ville, le 17 du mois de mars au *poste des Morts*; qui, le 16 avril, a été au Champ-de-Mars, etc. Mais qu'est-ce que j'ai donc fait dans tout cela? Ai-je pris les armes, ai-je lancé des masses quelconques violemment sur un gouvernement? Y a-t-il eu la moindre apparence de tentative extérieure de bouleversement?

« Rien du tout; il y a eu des réunions, des rassemble-

ments permanents, mais tout cela n'avait point du tout un caractère hostile; tout cela n'avait de menaçant dans les rues de la cité que la grande multitude de personnes qui en faisaient partie. Mais le 16 mars, était-ce la même chose?

« On nous parle de complots, de conspirations permanentes; mais on a oublié le complot du 16 mars, on a oublié cette conspiration qui a eu un très-bon et très-beau commencement d'exécution, et qui n'a manqué que par des circonstances indépendantes de la volonté de ses auteurs.

« Le 15 mars au soir, il y avait des conciliabules tenus entre les personnes notables de l'ancien parti conservateur, par conséquent le parti royaliste; parmi ces personnes notables, il y avait d'anciens députés, d'anciens ministres, les chefs des principaux journaux dits de la réaction. On avait arrêté formellement, on avait concerté une tentative de renversement du Gouvernement provisoire, qui devait avoir lieu le 16 mars. Il y avait aussi un prétexte à cette conspiration; ce prétexte, c'était la dissolution des compagnies de grenadiers et de voltigeurs, et l'uniformisation de tous les costumes de la garde nationale.

« Tous les journaux de Paris, *la Presse*, *le Constitutionnel*, *l'Assemblée nationale*, donnaient, le 15 au soir, l'ordre et la marche des événements qui devaient s'accomplir le lendemain. Ces journaux ne se gênaient pas beaucoup; on n'a qu'à prendre *la Presse*, on y trouvera le programme du 16 mars. Ce programme contenait ceci :

— *Demain, 16 mars, toutes les légions de Paris et de la banlieue se réuniront à telle heure. La première légion se mettra en ordre de bataille, la droite appuyée sur tel point, la gauche sur tel autre; la deuxième légion, etc. L'ordre de bataille de toutes les légions était tracé; elles devaient occuper les quais et les boulevards dans toute leur étendue.*

Les gardes nationaux devaient aller avec leur sabre seulement.

« Mais le sabre, c'est une arme, je le crois du moins, et lorsqu'on a fait si souvent un crime énorme à des hommes de notre opinion de porter un poignard... moi, je n'approuve pas le poignard ; c'est une arme ridicule qui vous donne des airs de conspirateur de mélodrame, et qui n'aboutit jamais à rien. Depuis vingt ou vingt-cinq ans qu'il y a des révolutions, des insurrections, des complots en France, je n'ai jamais vu le poignard jouer aucune espèce de rôle effectif ; je l'ai vu jouer un rôle de fantasmagorie ; mais je ne sache pas que jamais on ait donné beaucoup de coups de poignard en France. Cela n'empêche pas certains hommes, plus ridicules que coupables, de faire un grand étalage de cette arme et de porter un poignard dans leur poche. Le sabre, c'est différent ; c'est une arme.

« Voici donc la garde nationale réunie dans les rues. Qui l'avait convoquée ? Était-ce les autorités civiles ? était-ce le gouvernement ? Pas le moins du monde ; c'était une réunion spontanée en apparence, une réunion organisée par un conciliabule de conspirateurs.

« Le prétexte des *bonnets à poil*, comme on l'a appelé, des compagnies d'élite, n'était qu'une couverture très-légère ; elle était bien connue dans la soirée du 15 et dans la journée du 16 ; on savait que c'était une tentative très-sérieuse et très-décidée contre le Gouvernement provisoire qui allait être faite. Nous avons tous été témoins de la sortie des gardes nationaux de leur domicile respectif ; ils étaient animés tous de la manière la plus forte ; tous proféraient des menaces contre le Gouvernement, et ils avaient l'intention bien arrêtée de le jeter par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville.

« La réunion a eu lieu, les légions se sont mises en ordre de bataille, et elles ont marché sur l'Hôtel-de-Ville, non pas comme le rassemblement populaire du lendemain, avec des apparences tout pacifiques, avec un air de fête comme le 17 mars, pas le moins du monde : c'était avec une attitude menaçante; c'était avec une imprécation à la bouche; c'était avec des cris de mort que les légions marchaient sur les quais en se rendant à l'Hôtel-de-Ville. Il y avait une dizaine de mille hommes. On avait compté sur la réunion de toute la garde nationale; les journaux ne convoquaient pas seulement les compagnies d'élite, mais toutes les compagnies. Le prétexte était la conservation des compagnies d'élite; mais toutes les légions étaient convoquées. Il y avait à cette époque 50,000 gardes nationaux; c'était la garde nationale de la monarchie, de laquelle étaient exclus complètement les ouvriers, les hommes du peuple. Sur ces 50 ou 60,000 hommes, il y en avait bien la moitié qui avait des sympathies plus ou moins prononcées pour le nouvel ordre de choses; il y en avait bien la moitié aussi qui lui avait voué une antipathie très-vive; mais ces 30,000 hommes ne s'étaient pas rendus à la manifestation.

« Parmi les hommes d'une opinion prononcée, il y en a toujours de plus exaltés les uns que les autres. Il y eut 8 à 10,000 hommes; c'était la partie la plus prononcée, la plus hostile, c'était enfin des royalistes, et ils ne s'en cachaient pas. Eh bien, rendus à l'Hôtel-de-Ville, des cris de mort ont été proférés contre le Gouvernement provisoire, non pas contre le Gouvernement provisoire tout entier, mais contre une portion. On criait : — Mort à Ledru-Rollin! mort à Louis Blanc! — Il y avait là l'importance d'une conspiration en flagrant délit d'éclat. »

« Qu'est-il arrivé? C'est que cette conspiration a avorté.

Pourquoi ? parce qu'une grande foule de peuple, d'ouvriers, avertie par la réunion, par le rassemblement de ces forces, est venue à l'Hôtel-de-Ville, a rempli la place, a marché contre ce rassemblement de gardes nationaux, et il s'est engagé une espèce de lutte très-vive. Il n'y a pas eu de coups de feu ; les gardes nationaux n'avaient que des armes blanches ; le peuple n'avait pas d'armes ; mais il y a eu une lutte très-vive : on s'est battu, culbuté, repoussé ; il y a eu des coiffures militaires jetées dans la Seine ; enfin, il y eut une collision : la garde nationale fut repoussée, refoulée sur les quais. Le rassemblement fut dispersé. La tentative avait complètement avorté ; mais je n'ai pas entendu dire qu'on les avait poursuivis. Ce complot, personne n'en doutait ; cependant c'était un fait acquis qu'il y avait eu une tentative de renversement du Gouvernement provisoire par la partie la plus violemment hostile de la garde nationale. Il n'y eut pas d'instruction, de poursuites ; on a été très-bienveillant, très-indulgent, très-anodin ; on s'est borné à dire à ces messieurs :

— Vous êtes des imprudents, des enfants ; vous avez essayé un mouvement, une conspiration, une révolution ; vous n'êtes pas de force, allez-vous-en chacun chez vous, et n'en parlons plus. —

« Mais, le lendemain, arrive la manifestation populaire ; celle-là n'est pas menaçante, celle-là n'arrive pas avec des armes et des menaces ; elle n'arrive pas avec cette apparence sinistre, farouche, qui distinguait le rassemblement de la veille. Non, c'était une véritable fête, semblable absolument à celle qu'on a appelée la Fête de la Fraternité, dans le mois d'avril. Ce peuple était joyeux ; il faisait un soleil magnifique, et le peuple se rendait à cette solennité, comme le peuple du Midi se rend aux processions des grandes solen-

nités. Pas un seul cri de menace n'a été entendu dans les rangs de la foule, au contraire.

« Mais, dit-on, il y avait là une délégation des soi-disant députés du peuple qui allait pour violenter le Gouvernement provisoire ; ils se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville, ils ont tenu des discours menaçants ; ils ont voulu forcer la main au Gouvernement. Enfin, on fulmine un réquisitoire et on présente cette députation comme une conspiration formelle, comme une espèce d'attentat avant-coureur de celui du 15 mai.

« Messieurs, il n'y a rien de tout cela. J'ai demandé, moi, qu'on apportât ici le *Moniteur*, et qu'au lieu de faire des peintures imaginaires, on voulût bien lire les paroles positives qui ont été prononcées dans cette séance. On n'a pas voulu, et pour cause, parce que ça aurait renversé le réquisitoire et les dépositions. On a fait venir ici M. Marie, M. Adam et d'autres témoins, qui nous aiment très-peu ; qui n'ont jamais eu pour nous, et pour moi notamment, un trop grand excès de bienveillance ; et on leur a demandé des renseignements sur le 17 mars, et ils ont donné des renseignements fort hostiles.

« Je ne dis pas qu'ils les aient donnés contre leurs consciences ; non ; mais ils les ont donnés selon leurs préoccupations, selon leurs antipathies. Si on avait fait venir le *Moniteur*, on aurait vu que ces prétendus discours, sur lesquels M. le procureur général s'est tant appesanti dans son réquisitoire ; ces prétendus discours pendant lesquels j'approuvais, j'excitais du geste les orateurs ; on aurait vu que ces discours sont des discours imaginaires, qu'ils n'ont pas été tenus ; on aurait vu qu'il n'y a eu que deux discours proprement dits : la pétition lue par un délégué des corporations ouvrières, et un discours de M. Cabet, parfaitement inof-

fensif. Les autres discours violents, auxquels on a fait allusion, ce n'est pas vrai, il n'y en a pas eu; il y a eu des phrases d'une ligne, de deux lignes au plus; les plus longs discours prononcés par ces délégués violents, qui manifestaient des intentions si hostiles, n'ont jamais dépassé l'étendue, la portée d'une ligne ou de deux lignes. C'était, après un discours d'un membre du Gouvernement, une phrase qui était lancée, une phrase qu'on pourrait retrouver au *Moniteur*, une phrase qui n'était pas un consentement aux paroles du Gouvernement, mais qui n'était pas du tout une phrase de violence, une phrase de menace. Et comment, moi, pendant que cette phrase était lancée, aurais-je pu exciter l'orateur à parler? Avant que j'eusse eu le temps de me retourner, la phrase était finie, et le membre du Gouvernement reprenait la parole. Toute cette scène qu'on a dépeinte ici, est complètement fautive, complètement imaginaire, et si on n'a pas apporté ici le *Moniteur*, c'est parce qu'on aurait eu la preuve que tout cela n'est qu'une fable, une invention, un conte fantastiquement brodé.

« La manifestation du 16 mars, par contre, ne ressemble pas à celle-là; il y a eu aussi des délégués qui sont montés à l'Hôtel-de-Ville, et qui ont parlé d'une manière fort menaçante. On n'en a pas parlé de celle-là, et on n'a pas appuyé sur l'attitude et sur les cris de mort de la garde nationale; on ne l'a pas poursuivie; mais il y a bien d'autres choses qu'on n'a pas poursuivies.

« Eh quoi! voici deux classes de la population, l'une composée de la partie la plus aisée, composée de ce qu'on appelle en Angleterre la *respectability*; — mot très-expressif et très-juste — c'est ainsi qu'on appelle la classe riche, aisée, qui a de grandes propriétés. Chez nous, on dit ordinairement la bourgeoisie. Voilà deux manifestations, l'une de

la classe éclairée, de la classe bourgeoise, si vous voulez, l'autre de la classe populaire.

« On ne dit rien à celles qui avaient des intentions manifestement hostiles, et qui avaient fait un complot avec commencement d'exécution, selon le terme du Code pénal ; complot qui rentrait tout à fait dans la pénalité prévue par la loi. Mais contre cette promenade, tout à fait inoffensive, qui n'avait aucune intention, aucun dessein, on vient dresser un réquisitoire au bout de dix mois !

« Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que par hasard le rassemblement du 16 mars avait le droit de renverser le Gouvernement provisoire, et que, s'il ne l'a pas renversé, c'est un malheur ? Est-ce que, par hasard, le droit au Gouvernement existe pour une certaine partie de la population, tandis que ce droit n'existe pas pour l'autre ?

« Est-ce que le peuple n'a pas le droit de proférer une plainte sans être coupable d'attentat ou de complot, tandis qu'une autre portion de la nation, la bourgeoisie, si vous voulez, peut se réunir en armes ; peut violer la loi de la manière la plus flagrante ; peut ourdir un complot ; peut faire une tentative de renversement, sans qu'il soit possible de lui faire le plus petit reproche ?

« Mais alors, ces mots de gouvernement, de légalité, d'ordre public, ce sont des mensonges ; un gouvernement est gouvernement pour tout le monde ou il ne l'est pour personne. Si on n'a pas poursuivi le complot du 16 mars, suivi du commencement d'exécution, pourquoi vient-on nous parler de la tentative du 17 mars, qui n'avait pas la vingtième partie du caractère hostile qu'avait la précédente ?

« Ce n'est pas seulement pour la manifestation du 16 mars qu'on a eu cette indulgence complète ; mais il s'est passé sur toute la surface de la France des faits bien plus graves,

à Troyes, à Amiens, à Bordeaux, à Périgueux, dans dix autres villes de France, lorsque les commissaires du Gouvernement provisoire, qui était le Gouvernement de fait, et par conséquent le Gouvernement légal du moment. Lorsque les commissaires sont arrivés, la garde nationale s'est réunie spontanément en armes, sans ordres, de son propre chef, et elle a agi comme gouvernement; elle a chassé les commissaires, elle les a expulsés des villes, elle les a poursuivis, menacés; elle en a arrêté, elle en a trainé dans les prisons; et on n'a rien dit du tout.

« Pourtant ces commissaires, c'étaient des fonctionnaires très-légaux, des fonctionnaires qui représentaient le Gouvernement central; qui étaient munis de ses pleins pouvoirs; c'étaient des fonctionnaires qui étaient, par conséquent, sous la protection du Code pénal; et lorsqu'on les arrêtait, lorsqu'on les jetait dans des prisons, lorsqu'on les traquait comme des bêtes fauves, on commettait un attentat, on se mettait en état de révolte contre la loi de la manière la plus flagrante; et cependant on n'a rien dit, on n'a pas poursuivi; on a même trouvé cela fort bon.

« Qu'est-ce à dire? Serait-ce donc qu'un gouvernement n'est gouvernement qu'à la condition de représenter exclusivement les intérêts et les passions d'une classe, et qu'un gouvernement est frappé d'illégitimité, de réprobation, dès qu'il cesse de représenter exclusivement ses intérêts, et qu'il prétend, au contraire, représenter ceux de la généralité de la nation?

« Est-ce que, par hasard, la garde nationale... ne disons pas la garde nationale! est-ce que, par hasard, la classe, la portion du pays qui a fait une révolte aux différents points de la province; qui a fait la manifestation du 16 mars; a le droit absolu, non-seulement de contrôle sur les actes

du gouvernement, mais le droit de *velo*; non pas le droit d'opposition légale, mais le droit d'insurrection?

« Est-ce que toutes les fois que le gouvernement sort des mains de cette classe, il devient un gouvernement usurpateur et coupable ?

« Est-ce que, lorsque d'un côté le véritable gouvernement, et de l'autre une partie de la nation ; est-ce que, par ce seul fait que le gouvernement ne représente pas cette autre partie de la nation, le gouvernement est en révolte ?

« C'est ce qui ressort de la manière la plus formelle de la différence qu'on a établie entre la manifestation du 16 mars et celle du 17 mars. Celle du 16 mars est innocente, légitime ; elle était dans son plein droit, semblait-on dire par le silence qu'on a gardé, parce que c'était la partie bourgeoise, la partie riche, la partie éclairée de la nation qui voulait se révolter contre la nation ; elle était dans son droit, comme si elle était la France, la nation, comme si elle était tout ; et comme le gouvernement n'était pas de son avis, elle pouvait le renverser comme usurpateur.

« C'est la garde nationale seule qui est le gouvernement, qui est la nation : voilà ce qui vient d'être établi explicitement par la différence qu'on a faite entre ces deux gouvernements.

« Cela est grave, cela est fort grave ; cela constitue un étrange état de choses ; il semble qu'un gouvernement ne doive plus être l'expression d'une nation tout entière, mais l'expression exclusive d'une certaine portion de cette nation ; le gouvernement, dans ce cas-là, n'est plus qu'un gouvernement de fiction, n'est plus un gouvernement réel. C'est ce qui a été établi de la manière la plus positive par cette série de faits accomplis entre le 24 février et le 15 mai.

« Je demande pourquoi cette indulgence d'un côté, pourquoi cette excessive sévérité de l'autre; pourquoi on est venu faire un crime à M. de Courtais d'avoir pris le titre de général du peuple le lendemain du 17 mars, et pourquoi on est venu dire que c'était un attentat, un outrage à la garde nationale.

« Qu'est-ce que c'était que la garde nationale au 16 mars? Mais c'était une minorité très-faible de la population parisienne.

« Savez-vous combien il y a de gardes nationaux à Paris lorsque la population tout entière est armée? Il y a 450,000 hommes. Le 20 avril, il y a eu 450,000 hommes qui ont défilé devant le gouvernement provisoire à l'arc de triomphe de l'Étoile. Voilà la véritable garde nationale de Paris, celle qui comprend toute la population.

« Au 16 mars, qu'y avait-il? qui est-ce qui composait la garde nationale? 50 à 60,000 hommes; et sur ces 60,000 hommes, il y en avait 10,000 qui étaient allés à la conspiration.

« Et on vient dire que M. de Courtais a commis un outrage à la garde nationale! Mais la garde nationale n'était rien au 16 mars; ce n'était qu'une minorité; elle n'avait aucun droit, elle n'avait aucun titre; et faites bien attention à ceci : on ose déclarer ici formellement que le pouvoir appartient de droit aux minorités, et que les majorités, les masses, ne sont que de vaines foules, des tourbes qui ne comptent pas plus que les bestiaux qui servent à engraisser le terrain; c'est formellement ce qui résulte de cette différence qu'on fait entre le 16 mars et le 17 mars.

« En effet, le 17 mars il y avait 200,000 personnes; cette manifestation si coupable du 17 mars, c'était celle de la grande majorité de la population parisienne; eh bien!

cependant, ce n'étaient pas les 10,000 hommes du 16 mars, c'est-à-dire la minorité, c'étaient les 200,000 hommes qui étaient coupables, ou du moins c'était l'esprit qui les animait.

« Ceci m'explique pourquoi nous sommes sur ces bancs : c'est précisément parce que nous avons le malheur de déplaire à une partie de la population française; c'est parce que nous professons des opinions, des doctrines, des idées qui choquent; encore, c'est par un malentendu, c'est par une erreur de leur part, qui choque les intérêts, les passions, les préventions d'une autre partie de la population.

« Mais alors nous serions donc poursuivis pour le compte d'une faction et non pour le compte de la généralité de la nation française !

« Ah ! je conçois que si on n'avait parlé que du 15 mai, si on avait dit : — Ici il y a une Assemblée nationale qui représente toute la nation, qui avait été nommée par 8 ou 10 millions de Français, qui était la nation elle-même; vous avez été, pour la renverser, pour la violenter; vous êtes coupables, et nous vous poursuivons. —

« Prouvez-nous seulement que nous avons voulu la renverser, la violenter, que nous avons voulu commettre ou commis un attentat; je n'ai rien à dire. Mais le 15 mai et le 17 mars est une tout autre affaire.

« Le 17 mars, où était la nation? Elle n'était nulle part; elle n'avait pas nommé régulièrement son gouvernement; elle n'avait pas manifesté son vœu, sa volonté; ce gouvernement, le 17 mars, était un gouvernement né spontanément d'une révolution populaire; il avait été acclamé par une partie de la population, par la population parisienne, et cette acclamation avait été confirmée par la France entière. Mais ceci n'était pas une investiture régulière

de fonctions publiques; on pouvait croire que le Gouvernement provisoire représentait en effet la volonté de la nation, parce qu'elle ne faisait pas d'opposition; mais, en définitive, il n'était pas régulièrement constitué. Et alors, pourquoi va-t-on chercher le 17 mars, surtout lorsqu'on ne fait aucune allusion au 16 mars, qui est une chose beaucoup plus grave?

« Où cela nous conduit-il? Vous allez voir comme tout s'enchaîne dans ce monde: Au 17 mars, vous avez fait une manifestation avec 200,000 hommes; ce n'est pas parce que vous avez été faire une visite désagréable à l'Hôtel-de-Ville; ce n'est pas parce que vous avez fait tel et tel discours que vous êtes coupables. Mais savez-vous ce qui est coupable? c'est l'esprit qui vous animait, c'est l'opinion qui vous faisait agir; ce sont les principes qui vous conduisaient dans cette circonstance; et pourquoi êtes-vous coupables? C'est parce que ces idées, ces opinions, ces principes, ne sont pas ceux de la partie de la population qui est seule la France à vos yeux.

« Voilà ce que cela veut dire: car, je le répète, le 17 mars, personne n'avait le droit de dire qu'une opinion plutôt qu'une autre avait le droit ou n'avait pas le droit de faire une manifestation: alors la France n'avait pas exprimé sa volonté; nous avions le droit d'exprimer toutes les doctrines, d'émettre tous les principes; de faire prévaloir toutes les idées possibles, et personne n'avait le droit de nous dire: — Ces opinions sont mauvaises, elles sont anti-sociales, elles sont fautes parce qu'elles ne sont pas les nôtres. Voilà précisément ce qu'on nous dit: — Vous êtes coupables, parce que les idées qui vous faisaient agir ce jour-là sont des idées contraires à la portion du pays qui a fait le 16 mars, et qui, aujourd'hui, par la succession des

circonstances par la suite des événements, est redevenue maîtresse du pouvoir, et domine aujourd'hui dans les conseils du gouvernement.

« Eh bien ! où cela nous mène-t-il ? vous allez le voir. Coupables, au 17 mars, des opinions qui nous y ont conduits ; coupables, au 16 avril, non pas des opinions qui nous y ont conduits ; car, si j'ai été au Champ-de-Mars, je ne voulais rien y faire ; mais enfin, coupables des opinions qu'on dit nous y avoir conduits. Maintenant sommes-nous coupables de cela seulement ? Non. On nous dit encore : — Vous êtes coupables parce que vous ne pensez pas comme nous ; vous êtes coupables d'avoir ouvert une assemblée populaire, et d'avoir professé des doctrines, des idées qui ne sont pas nos idées, et avant tout les idées de la portion du pays que nous représentons, et qui est aujourd'hui maîtresse du pouvoir. —

« C'est tout simplement le renouvellement de l'Inquisition. Qu'est-ce que c'était que l'Inquisition ? C'était un tribunal chargé de poursuivre et de punir les opinions contraires aux opinions dominantes. Tout individu qui faisait le plus petit accroissement à l'orthodoxie régnante était appréhendé au corps, mis à la question, torturé, puis brûlé pour le complément de la cérémonie.

« On ne va pas jusque-là tout à fait aujourd'hui, j'en conviens ; mais, du reste, on fait de même : — Vous êtes coupables, parce que vous avez des opinions perverses, et que vous obéissez à ces opinions perverses. Lorsque vous avez été le 17 mars à l'Hôtel-de-Ville, et le 16 avril au Champ-de-Mars ; lorsque vous avez ouvert un club, lorsque vous avez eu l'audace de professer des doctrines, d'exposer des principes ; lorsque vous avez eu l'audace de discuter, vous vous permettiez d'avoir la liberté de la discussion, de la parole ; vous

vous permettiez d'être d'un avis contraire au nôtre, de vouloir contredire les vieilles idées, ces idées de domination de telle ou telle façon qui règnent aujourd'hui, qui sont le fondement de la société! Vous êtes des criminels pour cela : en dehors des opinions légales, des opinions officielles, il n'y a que culpabilité, que mauvaise intention, que criminalité. —

« Voilà où vous a conduits précisément ce point de départ que j'ai établi au 16 et au 17 mars ; car c'est bien là le véritable point : ici une partie de la population qui a telle ou telle opinion, qui fait un complot, une tentative de renversement du Gouvernement, et qui est restée impunie ; là, au contraire, une autre portion de la population qui fait cent fois moins, qui ne fait qu'une pure manifestation de ses idées, et qui est criminelle parce que ses opinions sont contraires à l'autre portion de la population ; c'est là la déclaration la plus positive qu'un gouvernement n'est que l'instrument d'une faction.

« Je ne m'étonne plus d'être sur ces bancs, c'est une conséquence toute simple. Qu'avons-nous entendu dans tout le cours des débats? nous avons entendu le ministère public éplucher nos procès-verbaux, lire nos manifestes, nos adresses ; aller chercher dans les journaux l'impression de telle ou telle doctrine ; nous faire enfin, je ne dirai pas un procès de tendance, mais un procès d'opinions : — Voyez, il a dit cela! voyez, il a émis telle doctrine, il a prononcé telle phrase! quel coupable! quel criminel! — Mais si on ouvrait les journaux du parti contraire, si on ouvrait *le Constitutionnel*, *l'Assemblée nationale*, leurs manifestes, leurs déclarations, leurs discussions, est-ce que l'on ne trouverait pas des idées exprimées avec une violence cent fois plus hostile? est-ce qu'on n'y trouverait pas l'injure, l'invective, la menace,

enfin tous les caractères de la passion politique, tous les caractères de la faction ? Tout cela est innocent, tout cela est bon, il n'y a rien à dire ; il n'y a pas de limites, on peut aller aussi loin que l'on veut dans ce sens-là, parce que ce sont les bonnes opinions, les bonnes doctrines, comme disait M. Guizot ; mais les autres, ce sont les mauvaises doctrines, il faut les châtier, il faut les punir par la prison ; il faut les traîner sur les bancs des cours d'assises ; mais les bonnes opinions, elles ne peuvent aller trop loin. Lorsqu'on agit pour une bonne opinion, tout devient légitime, la violence en parole comme la violence dans les actes ; je ne dis pas l'énergie, mais la fureur de la passion, mais le sang versé, tout cela est bon, tout cela est légitime, tout cela est sacré, parce que tout cela est fait dans l'intérêt et pour le compte d'une opinion qui est légitime et qui a le droit de tout faire ; tandis que l'autre, non-seulement elle n'a pas le droit de lever la main, de faire un seul geste, mais elle n'a pas même le droit d'aller tranquillement dans une assemblée populaire, sans péril possible, discuter tranquillement ses idées, exposer ses doctrines et faire appel à la discussion et à l'intelligence. Non, d'un côté servitude complète, asservissement terrible ; de l'autre, latitude absolue, champ libre, le droit de tout faire. Voilà la position qui nous est faite.

« Vous voyez où cela nous conduit : les clubs sont coupables. On leur a fait leur procès, parce qu'ils ont une opinion qui déplaît, pas autre chose que cela.

« Voyez encore où cela nous mène aujourd'hui. Cela nous mène à l'anéantissement complet et de la presse et des réunions, à la suppression de toute discussion, soit par la parole, soit par la plume ; cela nous mène enfin au régime de l'empereur Nicolas, au régime autrichien et au régime

de l'Inquisition. Une fois qu'on a marché dans cette route-là, on ne s'arrête plus.

« Mais nous, ces monstres, ces tigres altérés de sang, nous qui ne rêvons que la violence, que l'échafaud, nous qu'on représente comme des destructeurs acharnés ; qu'est-ce que nous avons fait pendant le peu de jours où les affaires nous étaient tombées entre les mains ? Avons-nous fait un seul acte, je ne dirai pas de répression contre le passé ; mais un seul acte de persécution, de répression contre le présent ?

« Mais le lendemain de la victoire, les journaux hostiles à nos opinions, les hommes qui nous avaient combattus si longtemps au moyens des réquisitoires, au moyen des prisons, n'ont-ils pas eu toute liberté ? ne circulaient-ils pas dans les rues ? ne nous accablaient-ils pas de calomnies, de mensonges ? ne se livraient-ils pas contre nous à toute la violence de leurs paroles ?

« Avons-nous jamais élevé une plainte ? avons-nous demandé une réparation ? Avons-nous dit au Gouvernement : — Réprimez ces hommes-là qui s'exaltent dans une colère, et qui font contre nous une opposition trop passionnée ? — Avons-nous jamais demandé au Gouvernement de nous donner des armes pour les combattre ? Jamais. Ils avaient une liberté absolue, complète. C'est là ce que nous avons toujours fait, ce que nous ferons toujours ; nous n'avons pas peur de la liberté, nous avons la justice, le droit pour nous ; nous savons que la liberté de la discussion nous assure la victoire ; nous appelons la discussion, nous disons : — Venez tous, venez des quatre points cardinaux ; arrivez ici ; émettez vos opinions librement par la chaire, par la presse, par les assemblées ; circulez, discutez, dites ce que vous voulez ; nous ne nous in-

quiétons pas de votre parole, de votre logique, de votre raisonnement, parce que nous avons la certitude que la force nous restera comme elle doit rester au droit, à la justice, lorsque la discussion est libre. —

« Voilà pourquoi nous ne craignons pas nos adversaires ; mais nos adversaires nous craignent parce qu'ils se savent impuissants, parce qu'ils ont la conscience que la liberté de la discussion anéantira leurs doctrines et les fera disparaître avec le temps, comme gouvernement, du sol de la France ; et voilà pourquoi il se défendent par tous les moyens ; voilà pourquoi ils ont recours aux cachots, aux amendes, à ce vieil arsenal de la violence.

« Mais quand on a la vérité pour soi, on n'a pas peur de la vérité ; mais si on craint des doctrines, quelles qu'elles soient, c'est qu'on a tort et que la conscience vous crie : — Si tu n'empêches pas cet homme de parler, si tu ne lui fermes pas la bouche, il aura raison, il te mettra hors de cause. —

« Et ce sont les hommes qui emploient ces moyens-là qui viennent dire que nos doctrines sont mauvaises, antisociales !

« Mais si nos doctrines sont mauvaises, antisociales, elles ne sont pas redoutables, périlleuses. Faites-vous donc cette insulte à l'intelligence et à la moralité humaines de croire que tout un peuple, toute une nation se laissera pervertir, corrompre, séduire, par de mauvaises doctrines ? Est-ce qu'il n'y a pas dans le cœur de tout homme un préservatif contre l'invasion des mauvaises doctrines ? Est-ce qu'il n'y a pas aussi la conscience qui se révolte quand on vient nous proposer quelque chose qui est mauvais ?

« Si un individu, quel qu'il soit, revêtu d'une autorité si imposante qu'elle fût, venait devant une assemblée quel-

conque exposer des doctrines réellement contraires à la conscience humaine, s'il venait faire l'apologie du vol : — Vous n'avez rien, vous êtes malheureux, vous avez le droit de prendre quelque chose dans la poche de votre voisin; vous êtes mécontent de cet homme; il vous déplaît par une raison quelconque, vous avez le droit de le frapper, de l'assassiner, de lui ôter la vie; — est-ce qu'il n'y aurait pas à l'instant même une réprobation contre un insensé qui viendrait émettre de pareilles doctrines? Est-ce que la conscience ne se révolte pas? Est-ce qu'il y a besoin de réquisitoire pour venir fermer la bouche à ce malheureux?

« Pas le moins du monde. Les hommes, en définitive, ont un *critérium*, une conscience, un instinct qui leur dit ce qui est bien, ce qui est mal; et, quand on vient leur prêcher ce mal, ils savent le repousser. Les assassins eux-mêmes, la conscience n'est pas étouffée chez eux; sortez-les de leur propre intérêt, mettez-les en présence d'un individu ayant commis le même crime qu'eux, ils sauront bien flétrir ce qui est mal quand ce sera un autre qui l'aura fait; jamais la conscience n'est éteinte chez l'homme.

« Voilà pourquoi le droit de la parole, le droit de la presse doivent être inviolables, sacrés, absolus.

« Est-ce que personne a le droit de dire : — Telle doctrine est mauvaise, et je l'empêche de se produire parce qu'elle est mauvaise? — Mais qu'en savez-vous? Qui vous a donné le droit de dire qu'elle est mauvaise? Est-ce parce qu'elle vous déplaît? Mais il y en a d'autres qui la trouvent bonne; qu'est-ce donc qui sera juge entre eux et vous?

« Vous? mais alors, vous faites appel à la violence. Est-ce que le peuple tout entier n'est pas le tribunal auguste devant lequel toutes les doctrines, toutes les idées doivent avoir place et entière liberté de la parole et de la

plaidoirie ? Vous voulez étouffer l'un des plaideurs ; vous commettez un acte de violence.

« Supposez qu'ici, au pied du tribunal, deux parties viennent pour plaider ; l'une prend la parole, expose la cause ; on l'écoute, et lorsque son antagoniste veut à son tour prendre la parole, on la lui interdit, on lui dit : — Non, tu ne parleras pas, tu resteras muet ; je ne veux pas que tu parles ; — et on le juge sur la seule plaidoirie d'une des deux parties !

« Ceux qui nient la liberté de la parole, voilà ce qu'ils font ; ils veulent soustraire au peuple, qui est le seul tribunal légitime, le jugement de doctrines qui ont toutes le droit de venir devant lui, et qui ont surtout ce droit aujourd'hui que le peuple, investi du suffrage universel, a le droit de tout connaître, de tout savoir, en fait de doctrines, en fait d'idées, en fait d'opinions qui se disputent ses suffrages.

« Je le déclare hautement, les élections de l'Assemblée nationale législative ne seront pas libres, parce que la liberté de la presse aura été détruite, et que toutes les doctrines n'auront pas pu se produire. (*Interruption de M. le président.*) Je sais bien que ce que je dis n'est pas d'accord avec l'ordre légal, avec la vérité légale ; mais moi je fais un appel aux consciences, et je vous le demande, — remarquez que ceci rentre dans ma plaidoirie, — car nous sommes inculpés pour avoir émis des opinions, des doctrines, ne suis-je pas dans le vrai quand je déclare que j'avais le droit de les émettre et qu'on n'a pas le droit de les trouver coupables ?

« On n'a le droit que de juger les faits, mais jamais les doctrines.

« Aussi tout le système du procès, ce système qui a consisté à traduire devant la justice et les clubs et les paroles qui ont été prononcées et les doctrines qui ont été émises,

tout cela est illégitime, tout cela est une véritable violation du droit, de la justice; je le maintiens, et remarquez qu'en définitive nous ne sommes ici que pour cela; car tout à l'heure je vais vous prouver que des faits d'attentat, il n'y en a pas eu; et tout le monde sait très-bien que nous ne sommes ici, moi notamment plus que tous mes co-accusés, que pour une certaine ligne politique, pour une certaine série de faits politiques ou d'opinions politiques que j'ai émises d'une manière constante et persévérante.

« Ceci me dispense d'entrer dans la discussion des faits relatifs au club; vous n'avez pas le droit de me demander ce que j'ai dit dans mon club: mon club était ouvert, j'y parlais; d'autres parlaient contre moi, la discussion était libre; nous étions dans notre droit et nous faisons une chose respectable, qui est de droit dans une société bien organisée, dans une société qui n'est pas sous le coup d'une tyrannie.

« Maintenant j'ai écarté toute l'affaire du club. Je vous ai prouvé qu'au 17 mars il n'y avait qu'une promenade, et que cette promenade était quelque chose de très-légitime, en comparaison de la manifestation de la veille. Je ne veux pas défendre le 17 mars; non-seulement il est amnistié, justifié par le 16 mars, mais je dirai même plus, je dirai que le 17 mars a été une chose bonne, une chose de droit; et je ne dis pas faite pour le soutien du Gouvernement, mais pour le soutien d'une cause qui avait été attaquée la veille de la manière la plus hostile.

• De même pour le 16 avril. Il y a eu au 16 avril un rassemblement au Champ-de-Mars; on a voulu m'y faire jouer

un rôle, je n'y suis pour rien. On a prétendu que j'avais voulu détourner la manifestation de son but ; on a lu la déposition du témoin Klein ; M. le procureur général vous l'a lue trois ou quatre fois, parce qu'il n'avait pas autre chose à dire que cela. On n'aurait pas dû la lire cependant, ou au moins on aurait dû faire venir le témoin.

« Je reviens au 16 avril ; je repousse le rôle que vous voulez me faire jouer. Au 16 avril comme au 17 mars il y avait un gouvernement provisoire, il n'y avait pas de gouvernement organisé régulièrement ; je n'avais pas le droit de le renverser, c'était un acte illégitime, mauvais ; mais en définitive, ce gouvernement n'ayant pas été institué régulièrement par la nation, les manifestations qui auraient eu pour but de le modifier d'une manière quelconque ne tombaient passons le coup de la loi. Du reste, je n'ai pas eu l'intention de le modifier.

« Je viens maintenant expliquer tout simplement ma conduite depuis le 24 février jusqu'au 15 mai ; vous allez voir que c'est une chose toute simple, qui n'est ni criminelle, ni monstrueuse, comme on vous l'a dit :

« Il y a eu une révolution le 24 février ; dans quel état a-t-elle trouvé la France ? Elle a trouvé la France au sortir d'un long règne de compression, de corruption, de désorganisation morale ; la presse avait été bâillonnée ; le droit de réunion avait été supprimé ; la corruption avait filtré

dans toutes les veines du corps social; il n'était plus question que des intérêts grossièrement matériels; toutes les idées généreuses, toutes les idées de dévouement, de grandeur, de gloire, de fraternité, tout cela était rejeté comme des enfantillages, comme des puérités, comme des absurdités : c'était le règne grossier de la matière.

« Un état de choses pareil ne se prolonge pas sans modifier profondément la situation morale d'une nation; on s'était habitué à ne plus regarder comme légitimes que les appétits matériels; la presse était fort peu libre, les réunions ne l'étaient pas du tout; de sorte qu'en définitive les populations étaient restées complètement la proie de l'influence gouvernementale et des influences corruptrices, qui se groupaient autour de l'influence gouvernementale, pour la soutenir, la fortifier, et puis lui conserver sa prépondérance.

« Voilà quelle était la situation de la France, au 24 février. Une révolution éclate inopinément à Paris, cette révolution ne change nullement la situation morale de la France, un peuple se faisant peu à peu sous le doigt de son gouvernement. Vous savez qu'on a dit que la France avait été militaire sous l'Empire, avait été dévote sous la Restauration, avait été financière sous Louis-Philippe.

« Il est certain qu'un pays se modèle toujours, se règle toujours sur l'exemple, sur l'autorité de son gouvernement. Eh bien, l'exemple donné par le gouvernement avait été funeste et pernicieux; il y avait lieu de changer cela : quelle a été la première pensée des hommes politiques appartenant à l'opinion républicaine sincère, à l'opinion démocratique pure, et je crois être de ceux-là, quelle a été leur pensée, quelle a été la mienne ?

— J'ai dit : le peuple n'est pas prêt, le peuple n'est pas libre, certes, après un règne prolongé de la corruption, après un si long abus des influences ; et surtout après qu'un parti, une faction a eu la parole pendant dix-huit ans ; lorsqu'il a étouffé toutes les paroles contraires ; lorsqu'il a eu le champ libre pour former les populations à son exemple, pour leur inculquer ses mauvaises doctrines. (Je les appelle mauvaises, j'ai le droit d'appeler mauvaise une doctrine qui n'est pas la mienne, mais je n'ai pas le droit de l'interdire.) Le pouvoir avait inculqué ces doctrines à la nation, mais les doctrines contraires n'avaient pas eu la parole, n'avaient pas eu la liberté pendant dix-huit ans ; l'ennemi, ce que nous appelons l'ennemi, avait gagné du terrain, puisque nous n'étions pas libres de nous battre.

« Etait-il légitime, était-il juste de venir faire appel à cette nation pour les élections de l'Assemblée nationale, lorsque cette nation était encore tout entière sous l'empire des vieilles doctrines qui avaient eu la parole exclusivement pendant dix-huit ans ? Ce n'était pas juste ; il fallait, pour que les élections se fissent en toute liberté, que le parti qui avait été si longtemps étouffé, qui avait été si longtemps dans un état d'asservissement complet ; il fallait qu'il eût le temps par sa parole, par sa propagande, par ses doctrines, d'aller combattre les doctrines connues, d'aller établir une contrepartie des idées que les autres avaient eu toute la faculté possible d'émettre ; il fallait, en un mot, que nous eussions à notre tour la parole, et que le peuple, lorsqu'il viendrait déposer son suffrage dans l'urne, eût entendu aussi bien nous que nos ennemis.

« Si on faisait les élections aussitôt après la révolution, il allait arriver que les populations allaient voter suivant les idées du régime déchu. Ce n'était pas du tout notre affaire ;

ce n'étaient pas les affaires de la justice, car, je le répète, quand on plaide devant un tribunal, les deux parties ont le droit d'avoir tour à tour la parole. Devant le tribunal du peuple qui allait juger d'une manière souveraine, il fallait que nous eussions à notre tour la parole comme nos ennemis l'avaient eue, et pour cela il fallait du temps.

« Alors qu'est-ce que je faisais ? Je disais au gouvernement : — Vous allez faire une sottise ; vous avez fait une révolution à Paris, mais laissez-la pénétrer jusqu'aux extrémités de cet immense territoire qu'on appelle la France, dans tous ces hameaux qui se perdent dans les bois, qui sont isolés, dans lesquels la vie intellectuelle, la vie générale ne circulent pas, où notre révolution a à peine retenti comme un écho lointain. Il n'y a pas eu de révolution pour eux : tous ces braves paysans qui sont dans la campagne, ils prennent leur pioche le matin, ils s'en vont à l'ouvrage, ils rentrent le soir après une journée de labeur, ils entendent dire qu'il y a eu une révolution à Paris, bien loin, bien loin.

« Qu'est-ce que c'est que cette révolution ? Il n'y a plus de roi, il y a une république. Est-ce qu'ils y comprennent quelque chose ?

« Au moment où ils allaient déposer dans l'urne leur bulletin, je voulais que nous eussions le droit de diriger notre influence d'une manière parallèle à celle qui existait déjà.

« Je disais : — Si vous faites les élections tout de suite, elles vous donneront des résultats fatals à la Révolution de Février ; vous allez d'un seul coup détruire la Révolution de Février et rendre le pouvoir à ceux qui l'avaient perdu ; et vous allez leur rendre un pouvoir d'autant plus formidable, d'autant plus irrésistible, qu'il ne sera plus un pouvoir sorti

des votes de 200,000 électeurs, mais qu'il sera émané réellement de l'universalité de la nation ; vous vous condamnez vous-mêmes. —

« Le gouvernement n'a pas voulu m'écouter ; alors j'ai dit : — Il faut cependant tâcher d'obtenir cette chose-là ; — c'est ce qui m'a déterminé à organiser la manifestation du 17 mars. J'ai fait comprendre, je n'avais pas besoin de le faire comprendre, il y avait assez de citoyens qui le comprenaient, que les élections faites sous une seule influence amèneraient un résultat favorable à cette influence. Ces citoyens se sont réunis à moi et ont fait cette manifestation du 17 mars pour aller demander au Gouvernement provisoire l'ajournement des élections de l'Assemblée nationale, ajournement qui était de toute justice, (je l'ai soutenu et je le soutiens encore ;) je crois que c'est la seule chose raisonnable, la seule chose de bon sens que pouvait faire un républicain, et que ceux qui ont convoqué si précipitamment les comices qui devaient nommer une Assemblée nationale, avant que la France n'ait eu le temps d'entendre les idées nouvelles, n'ont pas fait leur devoir, et qu'ils ont livré le gouvernement à un parti qui ne triomphait pas légitimement parce qu'il ne triomphait pas après audition du parti contraire.

« Je n'ai pas réussi : le gouvernement n'a pas plus écouté la manifestation du 17 mars qu'il n'avait écouté des réclamations particulières que nous lui avions adressées auparavant.

« Voulez-vous que je vous dise, moi, ce qui est arrivé au 17 mars ? J'ai pris part au 17 mars jusqu'au matin, et au ma-

tin j'y ai renoncé, pour ainsi dire ; le 17 mars m'a échappé ; savez-vous pourquoi ?

« C'est que dans une réunion de chefs de clubs où devait être rédigée la pétition au gouvernement provisoire, je demandais, moi, l'ajournement indéfini des élections ; je disais : — On ne peut pas fixer d'époque, on réunira les comices lorsque la nation française aura écouté suffisamment les deux parties et qu'elle pourra juger en connaissance de cause, et on ne sait pas quelle sera l'époque où la nation française sera suffisamment édifiée. —

« D'autres ont dit : — C'est impossible, nous ne pouvons pas ajourner indéfiniment, demandons de fixer l'élection au 31 mai. —

« J'ai répondu : — C'est absolument comme si nous ne faisons rien, attendu que dans l'espace de deux mois rien ne pourra se transformer, et il vaut autant le laisser faire tout de suite. —

« Je n'ai pas persuadé ; la majorité a demandé tout simplement l'ajournement des élections au 31 mai.

« A partir de ce moment-là, toute cette manifestation n'avait plus pour moi de but sérieux ; j'ai été avec la délégation à l'Hôtel-de-Ville, je suis monté ; j'ai écouté la pétition, écouté les discours ; mais je n'attachais plus la moindre importance à cette affaire dès l'instant qu'en ne demandait plus qu'un ajournement de six semaines ; il m'était parfaitement indifférent que le Gouvernement provisoire l'accordât ou ne l'accordât pas.

« C'est ce qui explique mon attitude le 17 mars, que personne n'a comprise ; c'est ce qui explique pourquoi je n'ai pas pris la parole, pourquoi je suis resté complètement silencieux.

« Voilà pourquoi je voulais le 17 mars, parce que je savais

bien quelle serait la composition de l'Assemblée nationale.

« Est-ce que par cela même je me mettais en état d'hostilité préliminaire, en état d'hostilité préméditée contre elle ?

« Est-ce que, par hasard, j'avais par avance arrêté la possibilité d'un renversement de l'Assemblée nationale ?

« Ceci est une tout autre affaire ; on peut m'appeler conspirateur monomane ; dire que je suis un fou, un furieux, un homme de sang, tout ce que vous voudrez ; mais enfin je me crois une certaine dose de bon sens ; je me considère comme un homme politique ; et un homme politique, à moins d'être un sot, de ne pas savoir son métier, doit avoir une opinion bien fixe, des idées bien arrêtées sur certaines questions capitales. Or, s'il y a une question capitale au monde, c'est celle de la souveraineté du peuple.

« Comment nous, et moi notamment, qui demande l'égalité complète pour tous les membres de la nation, je voudrais me mettre en révolte contre l'expression de la volonté de cette nation !

« Quelle serait donc ma politique, quelles seraient mes doctrines, que deviendraient toutes les idées pour lesquelles je professe un culte depuis vingt-cinq ans, depuis que j'ai l'âge de raison ? elles disparaissent à l'instant même, je tombe dans le vide, je n'ai plus d'idées, d'opinions ; mais c'est précisément parce que l'Assemblée nationale était pour moi un pouvoir investi d'une autorité illimitée, sainte, inviolable, que je faisais des efforts désespérés pour ajourner sa réunion, parce que je savais que lorsqu'elle serait là, son autorité serait incontestable, qu'il faudrait la subir sans murmurer, sans résister.

« Les efforts que j'ai faits pour amener son ajournement prouvent mon respect profond pour les principes qu'il a constitués. Si je m'étais senti le pouvoir, la volonté de ren-

verser plus tard l'Assemblée, qu'avais-je besoin de me donner tant de mal pour empêcher sa réunion ? je ne devais pas m'en occuper, je devais continuer mon système d'agitation, laisser venir l'Assemblée nationale, laisser faire ceux qui, dans l'enthousiasme du premier moment, dans la présomption d'une victoire, disaient : — Si l'Assemblée ne marche pas droit, nous la jetterons par la fenêtre. — En voyant des gens si bien disposés, je n'avais qu'à la laisser venir, et quand elle serait là, moi, agitateur populaire, je n'aurais eu qu'à déchaîner les masses qui auraient fait le reste.

« Mais ce n'était pas là mon idée ; j'envisageais avec une anxiété profonde cette disposition qui faisait des progrès dans la population ; c'était le renversement complet de nos idées, c'était un attentat à la souveraineté populaire, un démenti à notre propre vie politique, consacrée à son triomphe. C'était d'ailleurs mettre Paris dans une situation terrible, et vous savez son immense influence sur le reste de la France. Paris exerce sur elle une dictature reconnue, pourquoi ? parce que la capitale n'en a jamais abusé. On a beau dire que Paris expédie périodiquement une Révolution par la diligence, que c'est insupportable de voir une ville imposer ses lois, faire violence à la nation tout entière ; ces querelles ne sont pas justes, elles ne portent pas coup. Paris n'a jamais eu d'influence, de pouvoir réel, que parce qu'il avait le sentiment de la grande majorité de la nation ; et si Paris était une ville isolée, voulant profiter de l'agglomération de sa population pour imposer une loi violente, hostile au pays, il y a longtemps que Paris aurait été détrôné, désarmé, que la nation se serait débarrassée de cette influence hostile, insolente.

« Paris n'est pas Rome. Rome était un despote, qui gou

venait le reste de l'empire romain en pays conquis, qui le pressurait ; mais Paris n'est pas cela. Vous savez qu'à Rome le citoyen était un être d'une espèce particulière dans la cité : il avait tous droits, toute puissance ; les autres citoyens n'étaient rien du tout ; les citoyens de Rome étaient des despotes insolents, exerçant sur le reste de l'empire une tyrannie horrible.

« Vouloir comparer Paris à Rome ce serait de la folie. D'ailleurs, à Paris, il y a de tout, excepté des Parisiens : prenez les listes des insurgés transportés, des blessés, des récompenses nationales, des membres de l'Institut, des artistes, des avocats, des médecins ; prenez au hasard une partie quelconque de la population parisienne, les Parisiens y forment exception, il y a à peine un Parisien sur dix habitants de Paris. C'est là ce qui constitue l'influence de Paris, c'est que la province envoie à Paris des représentants de toutes les idées, de toutes les opinions, de toutes les professions. Paris est une sorte de représentation gigantesque de la France.

« Vouloir abuser de cette influence ; faire de Paris une espèce de violateur de l'Assemblée nationale, c'était frapper au cœur cette influence même, mettre Paris en état de ne pouvoir plus exercer désormais cette initiative nécessaire qui a tant de fois sauvé la France.

« Voilà ce que je ne voulais pas ; j'étais épouvanté de la position qu'on allait faire à Paris. Je redoutais cela par-dessus tout ; c'est pourquoi je suis allé dans les ateliers dire aux ouvriers : — Mais non, non, malheureux, il ne s'agit pas de violer l'Assemblée nationale ; vous avez le droit de demander l'ajournement de l'élection, parce qu'il y a un Gouvernement provisoire qui ne peut prolonger son existence plus longtemps ; mais, une fois que la nation aura

prononcé, le Gouvernement provisoire n'est rien, l'Assemblée est tout, et si vous la violez, vous commettez un crime contre vous-mêmes. —

• Avant que l'Assemblée nationale soit convoquée, j'avais moi-même proclamé son inviolabilité. J'allais partout pour faire taire ces bruits de compression, de violence qu'on méditait contre elle.

On a parlé de ces candidatures pour l'Assemblée nationale, où l'on ferait prendre certains engagements contre l'Assemblée; je voyais cela, vous ai-je dit, avec beaucoup de douleur et de peine. Je ne sais si vous l'avez remarqué; mais on ne s'est jamais avisé de cela dans mon club; il n'y a jamais été question de violer l'Assemblée nationale si elle ne marchait pas droit; n'ayez pas peur que jamais cette discussion ait eu lieu dans mon club, que jamais nous y ayons laissé dire que l'Assemblée nationale, si elle ne marchait pas selon les opinions démocratiques serait jetée par la fenêtre. Je me serais opposé à l'expression de telles opinions de la manière la plus formelle; c'est tout le contraire qui a été dit.

« Vous voyez donc que, le 17 mars, le 16 avril et le 15 mai ne sont pas des choses semblables.

« Le 17 mars, j'ai concouru franchement, nettement à cette manifestation, que je n'ai pas organisée seul, afin de faire ajourner les élections.

• Le 16 avril je me suis rendu au Champ-de-Mars pour faire distribuer une réponse au document "...; mon club n'y est pas allé. On n'a qu'à lire les procès-verbaux,

on verra que le 15 avril, au soir, je n'ai pas donné rendez-vous à mon club au Champ-de-Mars. Je n'avais rien à y faire, ni le club non plus; ce n'est donc que dans un intérêt tout personnel que j'y suis allé, pour faire répandre un écrit destiné à démentir une accusation dirigée contre moi.

« Voilà tout ce que j'ai fait au Champ-de-Mars.

« Maintenant, je ne veux pas m'amuser à discuter les témoignages; ils sont absurdes. Je ne trouve rien de plus ridicule que de présenter un homme conspirant, parce qu'il a été entendu conversant dans un petit coin. Comment une conversation dans un petit coin, entre trois individus, peut-elle avoir de l'influence sur une masse de soixante mille hommes répandus dans une plaine aussi vaste que le Champ-de-Mars? C'est comme si l'on disait que le sort d'une bataille livrée entre deux armées de cent mille hommes a pu dépendre des propos entendus dans un corps-de-garde entre quatre hommes et un caporal.

• Que me reproche-t-on? D'avoir voulu renverser le Gouvernement? Non: d'ailleurs, l'Assemblée allait être rénie. On dit que c'était pour faire disparaître une fraction du Gouvernement! Et que m'importaient les nuances? Il n'y avait peut-être pas un seul de ses membres qui ne me fût hostile. Vous avez entendu ici M. Ledru-Rollin, et vous avez vu, permettez-moi l'expression triviale, qu'il n'était pas mon cousin.

« Mais M. Ledru-Rollin, je ne sais pas pourquoi... si, je sais pourquoi, avait une opinion voisine de la mienne, et ce sont toujours les opinions les plus voisines qui se font la guerre la plus acharnée. C'est lui qui m'a été le plus hostile; c'est de lui que m'est venu ce hurra soulevé contre moi. Il avait une police, et c'est cette police qui m'a tracassé. Je lui pardonne bien volontiers, il ne

savait pas ce qu'il faisait. Les événements ne l'ont que trop prouvé : il a été, il a été, il s'est cassé le nez ; c'est sa faute, ce n'est pas la mienne. Je ne lui en veux pas. Maintenant que les événements lui ont prouvé qu'il avait tort, M. Ledru est rentré dans le parti auquel j'appartiens. Je lui dirai : — Vous vous êtes trompé, mais je vous donne amnistie. —

« Quant à Louis Blanc, je n'avais pas de rapports avec lui. On prétend que la manifestation avait pour objet de créer un ministère du progrès : c'était pour lui, ce n'était pas pour moi. Qu'avais-je donc à faire dans mes relations de clubiste ? une seule chose, répandre mes doctrines ; c'était mon droit. Du moment que l'Assemblée nationale était convoquée, je n'avais plus qu'un rôle à jouer, celui d'un homme de discussion.

On a été rue Boucher, immédiatement après la scène qui s'était passée à l'Assemblée, à six heures et demie, sept heures du soir, et on a fait grand bruit de trois fusils qu'on y a trouvés. Ce n'est pas extraordinaire : Flotte, Lacambre, Lauroué, faisaient tous les trois partie de la garde nationale. On y a trouvé encore des pistolets de luxe et des fusils de chasse ; mais cela a paru si peu extraordinaire, que ces armes, saisies un instant, ont été rendues à leur propriétaire Lacambre. On y a trouvé encore des registres ; mais c'étaient de simples procès-verbaux des discussions.

« Dira-t-on que des conspirateurs émérites comme moi, de vieux renards de la conspiration, qui ont passé vingt ans à conspirer, dira-t-on qu'ils savent trop bien leur métier pour avoir dans leur domicile des pièces compromettantes ? Conspirer ! et à quoi bon ? Je comprenais sous le gouvernement de Louis-Philippe, alors qu'il n'y avait aucune liberté de réunion, alors qu'on était sous l'empire d'une police inquisi-

toriale et de visites domiciliaires continuelles qui vous faisaient jeter en prison pour peu que vous parussiez faire partie d'une association quelconque ; je comprenais que l'on conspirât sous Louis-Philippe ; mais à l'époque dont il s'agit, quel besoin avions-nous de nous cacher ? Est-ce que le droit de réunion était contesté ? est-ce qu'il n'y a pas quelque chose d'étrange à présenter, comme dissimulant leurs opinions, comme hypocrites, comme rois du carrefour, des hommes dont tout le crime était de s'occuper de matière politique ?

« Est-ce qu'on ne disait pas ouvertement : — Voilà Blanqui qui va nous jeter dans les rues les milliers d'hommes dont il dispose ? —

« Est-ce que nous n'avions pas vu M. Carlier refuser de venir m'arrêter ?

« Est-ce que ce brave M. Carlier n'avait pas dit : — Moi, j'irais arrêter cet homme-là qui est entouré de satellites, de gardes du corps qui vont me dévorer tout vivant ? —

« Voilà ce qu'on disait, car ces messieurs de la police ne sont pas toujours de leur personne très-braves. On savait donc bien ou j'étais, ce que je faisais.

« Mais il y a plus, c'est qu'on nous croyait les maîtres de la place publique, et le gouvernement n'était pas assez fort pour nous contraindre à quoi que ce soit. Nous tenions nos séances, nous marchions au grand jour, car nous n'avions aucune raison pour nous cacher. Donc, si vous n'avez rien trouvé chez nous, c'est que nous n'y avons rien, que nous n'y faisons rien, et d'ailleurs nous ne voulons rien faire, je l'ai déjà dit en termes généraux.

« Maintenant arrive le 15 mai. Le 15 mai a été un événe-

ment improvisé. Chacun, depuis l'arrivée de l'Assemblée nationale, prévoyait bien qu'il allait se passer quelque chose de grave.

« L'Assemblée était opposée à la révolution de février, et je dois le dire ici franchement, la majorité certainement, si elle avait obéi à ses sympathies secrètes, n'aurait pas du tout acclamé cette révolution. Elle avait été nommée sous des influences préexistantes à la révolution de février; et ceux qu'on appelait alors réactionnaires n'étaient pas du tout disposés à suivre le mouvement de Paris. Il y avait eu dans tous les clubs des menaces faites contre cette Assemblée, qui ne marchait pas dans le sens populaire. Moi, j'avais combattu cela; mais ma voix n'avait pas été assez puissante pour changer cette direction des esprits. D'ailleurs, il y avait une hostilité profonde entre la population ouvrière et l'Assemblée nationale.

« Eh bien, qu'est-il arrivé? Il est arrivé que les premières séances de l'Assemblée nationale ont été froides, ternes; qu'elles ont reçu l'impression des circonstances du moment; l'Assemblée était embarrassée, pénible; elle se sentait gênée; l'antagonisme entre elle et la population ouvrière était flagrant. Quant à moi, j'ai formellement, et à plusieurs reprises, déclaré dans mon club qu'il fallait nous garder de toute manifestation contre l'Assemblée; mais qu'il fallait tâcher de ramener les esprits à nos idées, à nos sentiments.

« Vous le voyez, messieurs, ce n'est pas une défense que je vous présente, c'est l'histoire que je vous raconte telle qu'elle s'est passée. Elle ne doit pas vous plaire, naturellement, car nous sommes, vous et moi, d'opinions diamé-

tralement opposées; mais ce n'est pas là la question, c'est le fait.

« Je dis donc que la population revenait à nous pour la libre discussion. Eh bien! que pouvions-nous demander de plus? A mesure que nos idées se répandaient dans la foule, à mesure que nos doctrines prenaient du corps, gagnaient du terrain dans les masses, notre influence morale prenait une force de plus en plus étendue : que pouvions-nous désirer de plus ?

« Notre intérêt capital à nous, c'était de maintenir la discussion libre, d'empêcher que tout événement fortuit ne vint entraver la marche de nos opinions et les progrès qu'elles faisaient dans les masses. Voilà notre intérêt; voilà ce que je n'ai cessé de dire tous les jours. Lorsque est arrivée cette manifestation polonaise, je vous déclare que je l'ai vue avec une très-grande contrariété et une très-grande inquiétude.

« Je savais très-bien qu'il y avait déjà des dispositions qui fermentaient contre l'Assemblée, qu'il y avait dans la population un courant hostile à cette assemblée, et je redoutais fort l'explosion de ce sentiment. Aussi, non-seulement je me suis bien gardé de prendre part à la préparation de cette manifestation, faite pour la cause polonaise; mais je n'ai point été au club centralisateur; ainsi je n'ai assisté à aucune convocation dans ce but, et je l'aurais difficilement pu, car ces convocations étaient faites par des hommes qui m'étaient entièrement hostiles.

« Il me suffira de vous rappeler que le club centralisateur était l'ennemi déclaré du club Blanqui. Or, le club centralisateur a provoqué la manifestation; je n'y pouvais rien.

« Mon club, à moi, était fort isolé, je veux dire isolé des autres clubs, car, d'ailleurs, il était très-fréquenté; tous les

jours il était plein de dames, de personnes appartenant aux hautes classes; on y discutait les questions les plus sérieuses d'une façon parfaitement convenable, beaucoup plus convenable, beaucoup plus digne, je dois le dire, que dans l'Assemblée nationale.

• C'était, en définitive, un club plus redouté qu'aimé des autres clubs; je puis même dire sans vanité qu'il existait une certaine jalousie de métier. car, je ne le dissimule pas, j'avais de l'influence, une influence réelle sur la population parisienne.

« Arrive donc la manifestation; je l'ai dit, je n'y pouvais rien. Le samedi 13, on la discute chez moi; je m'y oppose, je la présente comme fâcheuse; je fais un discours dans lequel je démontre que nous avons tout à gagner à attendre, tout à perdre si nous recourons à la violence, si même nous nous montrons impatients.

« Vous savez ce qui s'est passé; un orateur est venu demander que la manifestation eût lieu; puis il a présenté une série de propositions: il a demandé la suppression de la médecine, de l'enseignement et de la justice pour le peuple. C'est ce qui fait qu'un témoin à charge est venu vous dire ici qu'on demandait dans mon club qu'on donnât au peuple toutes les denrées de première nécessité, appelant de première nécessité la médecine, l'enseignement et la justice.

« Il y a quelque chose de vrai là dedans. Lorsqu'on est venu dire que j'avais approuvé les propos de l'orateur, on a fait entendre que j'avais approuvé tout ce qui avait été dit, c'est-à-dire des choses violentes. Pas le moins du monde; j'ai approuvé ce qu'il disait de la médecine, de l'enseignement et de la justice, car ce sont aussi mes idées, à moi qui

veux davantage encore pour le peuple; mais j'ai improuvé nettement, vigoureusement tout ce qu'il a dit relativement à la manifestation polonaise.

« Mon opinion n'a pas prévalu; la question polonaise exerçait sur les esprits une influence irrésistible.

« On ne se souvient plus de cela aujourd'hui; on se figure que cette affaire de Pologne était un prétexte pour aller renverser l'Assemblée; mais c'est fort absurde; le nom de la Pologne a toujours eu la magie de soulever Paris tout entier. Le peuple, toujours sympathique à la Pologne, s'est levé comme un seul homme; et ceux qui ont dit: — Faisons une manifestation en faveur de la Pologne, — ont toujours trouvé un écho dans tout Paris.

« Mais il y a eu des hommes politiques qui voyaient un peu plus loin, des hommes de prévoyance, et je crois que j'étais un de ces hommes-là qui craignaient le résultat de cette manifestation populaire; ils ont essayé d'empêcher, d'arrêter cet élan populaire.

« Mais ils ont eu tort; moi et moi, qui obéissais ordinairement à ma voix, s'est rebellé; ce jour-là j'ai dû céder. Si j'avais insisté, j'aurais été complètement abandonné, et peut-être la popularité dont j'y jouissais se serait-elle trouvée anéantie dans une seule soirée.

« Je cédai donc; on ne commande pas à l'élément populaire comme à un régiment. Un régiment, on lui dit: — Marche —, et il marche; mais l'élément populaire n'est pas aussi malléable qu'une troupe disciplinée. Pour le guider, il faut avoir son esprit, ses sympathies, ses passions; alors vous êtes sûr de pouvoir le diriger; mais si vous allez le heurter de front, il vous jette de côté comme on jette un meuble inutile.

« J'étais donc placé dans l'alternative de conserver ou de

perdre ma popularité. Or, je ne pouvais me résoudre à la perdre, parce que je croyais avoir une mission à remplir, et je voulais la remplir. Je dis donc : — Vous voulez aller à la manifestation? Allons à la manifestation, mais n'y faisons pas de sottises. — Je savais bien qu'il y avait un courant d'idées qui poussait vaguement les esprits contre l'Assemblée nationale, et, ne pouvant l'arrêter, je voulais au moins l'amoinrir.

« Il y a une chose étrange; les réquisitoires ne sont pas faits pour défendre les accusés, c'est incontestable; mais il me semble cependant qu'ils ne devraient pas faire arme de tout, et qu'il y aurait une certaine convenance à observer envers nous. M. le procureur général a dit que, dans la séance du 13 surtout, j'ignorais que la manifestation polonaise devait avoir lieu, et que c'est probablement là ce qui explique la modération relative du discours que j'y ai prononcé; mais qu'aussitôt que j'en ai eu connaissance, le 14, je n'ai pas manqué d'y appeler mon club.

« Mais c'est le contraire de la vérité, monsieur le procureur général, et je ne sais pas si vous ne devriez pas avoir des preuves surabondantes du fait que vous niez.

« Comment! la manifestation avait été affichée le 13 toute la journée, et nous ne l'aurions pas connue le soir!

« En vérité, c'est trop fort, et le besoin absolu de me représenter comme n'étant pas hostile à la manifestation a entraîné beaucoup trop loin le ministère public; car, encore une fois, je crois qu'il y a des preuves irrécusables au dossier que la manifestation était connue le 13, puisque nous avons passé la plus grande partie de la séance à la repousser.

« Quoi qu'il en soit, nous voici en marche pour l'Assemblée nationale.

« Que s'y passe-t-il ?

« Je ne sais pas si je dois le raconter ; je suis rassasié, saturé, ennuyé de cette histoire du 15 mai, et je puis, sans trop de témérité, supposer que vous n'en êtes pas beaucoup plus friands que moi.

« Nous voici donc arrivés : j'entre quand on ouvre la grille, moulu, brisé, contus.

« Une fois dans la cour première, je respire, je remplis mes poumons d'air, et puis je m'achemine vers l'Assemblée par des couloirs qui me sont entièrement inconnus.

« J'arrive à la salle des Pas-Perdus. C'est là que M. Xavier Durrieu est venu me prendre.

« M. l'avocat général a prétendu que M. Xavier Durrieu ne m'avait rien dit. Je ne sais pas pourquoi on n'a pas fait venir ce Représentant. Si on n'avait pas eu soin d'esquiver ce témoin fort important, sans nul doute il aurait déposé de ce qu'il avait dit, de ce qu'il avait fait ; il aurait reconnu qu'il était venu pour donner l'ordre de m'introduire ; que ce fut dans le 12<sup>e</sup> bureau, je n'en savais rien ; il nous avait dit : « Entrez. » Qu'il eût la pensée préconçue de me conduire dans le 12<sup>e</sup> bureau, je ne le nie pas, mais cette pensée ne m'a pas été exprimée. Il ne reste donc plus que son invitation d'entrer, sur laquelle je suis entré.

« Maintenant, M. le procureur général a fait un tableau assez plaisant, assez pittoresque de ma situation ; il m'a présenté franchissant les grilles malgré moi, la porte des Pas-Perdus malgré moi, montant à la tribune malgré moi, prononçant un discours malgré moi. Dans tout cela, je le déclare, M. le procureur général m'a fait jouer un rôle légè-

vement bouffon, passablement grotesque, mais cependant éminemment criminel, puisque toute cette histoire se termine par une accusation très-formelle.

« Les choses ne se sont pas passées tout à fait ainsi, mais en ôtant le grotesque qui, je l'avoue, gâte un peu l'histoire de M. le procureur général, il y a eu quelque chose comme cela; il est très-vrai que je suis allé à cette manifestation en haussant les épaules; et, comme une personne faisant une chose qu'elle ne peut pas éviter; je suis entré, j'ai vu que l'affaire était gravement compromise, que c'était une chose bien funeste que de pénétrer dans une assemblée malgré elle, que tout cela ressemblait fort à une violence, et je voyais bien que cela pourrait nous amener à un résultat fâcheux pour nous; mais que vouliez-vous que j'y fisse?

« On n'est pas maître des mouvements populaires, on est souvent amené à jouer un rôle qui n'est rien moins que politique et sérieux.

« Eh bien, telle a été ma position; je déclare qu'elle a été peu sérieuse, qu'elle a été presque ridicule; car, enfin, on n'est pas un homme politique lorsqu'on se laisse ballotter comme un enfant et porter comme une espèce de mannequin.

« Encore une fois, telle n'est pas la position d'un homme politique, et telle a été la mienne. Mais comme un homme politique se retrouve toujours, je me suis retrouvé dans ce moment-là. On m'a dit : — Parlez —, et j'ai fait un discours; je l'ai fait, mécontent, je l'avoue, porté malgré moi à la tribune, tout cela est vrai; mais une fois à la tribune et que

J'ai ouvert la bouche, ce n'était pas une raison pour dire des bêtises.

« Eh bien, oui, j'ai fait un discours, que vous connaissez, sur la Pologne, sur les affaires de Rouen : c'était à peu près là le menu d'un discours à l'adresse du peuple et de l'Assemblée.

« On a parlé de la violence de ce discours, on a eu tort ; car on peut le lire, et je prétends qu'il n'a pas été violent le moins du monde ; qu'il a été, au contraire, très-convenable, très-parlementaire, comme l'ont reconnu plusieurs Représentants.

« Mon discours prononcé, mon rôle actif était fini. Vous vouliez me faire parler, j'ai parlé ; maintenant, je me tais, et je descends de la tribune.

« En descendant de la tribune, j'ai été m'asseoir à côté d'un Représentant, et là, je suis resté spectateur impassible de toute la scène que vous avez entendu dérouler si souvent devant vous.

« J'ai vu tout cela, je le répète, en haussant les épaules, en me désolant, et en disant : — Où cela va-t-il nous mener ? —

Vous avez entendu le témoin Schlower, qui était fort étonné de me voir si peu instruit de ce qui se passait dans cette enceinte. Il me croyait un des provocateurs de l'affaire ; pas du tout. Il a été très-surpris quand il m'a entendu dire : — On sait bien comment ces choses-là commencent, on ne sait pas comment elles finissent. —

« Voilà mon rôle. Arrive ensuite Huber, qui monte à la tribune et prononce la dissolution de l'Assemblée.

J'étais assis ; M. le procureur général m'a fait un grand crime d'avoir regardé la pendule dans ce moment-là.

« En vérité, je ne vois pas quel si grand crime j'ai pu commettre en regardant la pendule. Il était quatre heures un quart.

« On faisait une sottise énorme dont je pressentais toutes les conséquences, sottise qui allait laisser une trace profonde dans l'histoire de 1848; et moi qui possède assez généralement mon sang-froid, je tournai mes regards vers la pendule; il était quatre heures un quart, et je me dis : — Voilà une grande bêtise qui se fait en ce moment. —

« On a fait des listes du nouveau gouvernement provisoire; on a dit qu'on l'avait proclamé à la tribune : cela n'est pas vrai. On a fait des listes, on en a jeté, je suis resté spectateur de tout cela; mais je ne l'ai jamais pris au sérieux. Aussitôt que j'ai vu l'Assemblée dissoute, aussitôt que j'ai vu ces listes d'un nouveau gouvernement provisoire, j'ai dit : — Mais c'est de la sottise, de la démence au premier chef. Il faut avoir perdu la tête pour faire des choses pareilles. —

Je voyais bien où tout cela allait nous mener. Puis, quand l'Assemblée a été aux trois quarts évacuée, je m'en suis allé aussi. Il n'y avait plus autour du palais de foule, de rassemblement; il n'y avait plus que la force armée.

« Mais on me dit : — Vous faites votre siège aussi, vous arrangez les circonstances au point de vue de votre défense. —

« Qu'il me soit permis de faire une observation à M. le procureur général. M. le procureur général, tout en m'appelant conspirateur monomane, a eu soin de dire que j'étais un homme très-acharné, très-dangereux. M. le procureur général est bien bon : si j'avais réellement voulu, comme il le prétend, renverser l'Assemblée nationale, est-ce que je m'y serais pris de cette manière? Mais il y avait un moyen plus simple : il ne fallait pas être un conspirateur.

émérite pour voir que cette méthode était absurde et qu'elle aurait mille désastres pour résultat.

« Il y avait un moyen bien plus sûr. Nous voulons renverser l'Assemblée, voilà qui est convenu, par une colonne. Une colonne de 150,000, de 200,000 hommes est en marche. J'arrive, moi, avec mon personnel de factieux déterminés; je tiens la tête de la colonne, comme on m'accuse de l'avoir fait. J'arrive avec ce personnel; voici le pont; il n'y a que quelques troupes pour le garder; en un clin d'œil ces troupes sont bousculées, écartées, et le pont est franchi.

« Nous voici à la grille, qu'on ouvre à ces factieux qui sont à la tête de la colonne; et après quelques instants, nous entrons; voilà qui est bien.

« Mais si nous avons été des renverseurs déterminés, est-ce que nous aurions attendu dix minutes qu'on ouvrit les grilles? Mais pas du tout, messieurs; nous nous sommes mêlés quelquefois d'insurrections et de révolutions, et je puis vous le dire, ce n'est pas ainsi qu'on s'y prend quand on arrive avec la volonté de renverser. Il y a un moyen bien simple, c'est l'abc du métier. La grille n'est pas ouverte, on la renverse; quand le peuple s'en mêle, une grille se brise comme des allumettes. Si nous n'avions pas voulu renverser la grille, nous n'avions qu'à faire un à-droite et un à-gauche, nous n'avions qu'à escalader, et nous aurions envahi à l'instant.

« Dans la cour, où il n'y avait que quelques compagnies qui ont été surprises, nous n'aurions pas éprouvé de résistance. Ces hommes auraient été à l'instant même noyés dans la foule. Qu'aurions-nous donc fait? Nous aurions désarmé ces gens-là. Moi, le chef de cette bande de factieux, de voraces, de carnassiers, j'aurais dit: — Désarmez ces hommes-là; — ils auraient exécuté mon ordre; les dé-

fenseurs de l'Assemblée auraient été noyés, perdus dans la foule. Puis, on ne se serait pas amusé à une mauvaise parade qui a duré trois heures.

« Qu'est-ce que cela signifie ? On aurait jeté les représentants par les fenêtres, il n'était pas besoin de paroles pour cela ; à quoi bon des paroles en pareil cas ? Si nous avions voulu renverser, encore une fois, rien de plus facile : Nous arrivions à l'improviste, il n'y avait point de force contre nous, et l'Assemblée, chassée ou jetée par les fenêtres, il fallait marcher à l'Hôtel-de-Ville. Qui s'y serait opposé ? la garde nationale ? Elle n'était pas là, et nous, nous étions 120, 150,000 hommes ; la force, la rue étaient à nous, nous pouvions proclamer un nouveau gouvernement sans résistance.

« Voilà, messieurs, comment auraient fait des hommes qui auraient voulu renverser. Est-ce là ce que nous avons fait ? Eh ! mon Dieu, non ; il n'est pas entré dans notre tête la plus légère idée de renversement pendant cette longue scène, qui s'est prolongée depuis une heure jusqu'à quatre heures et demie.

« Si cette idée nous était venue, est-ce que nous aurions perdu notre temps à parlementer, à bavarder, à nous compromettre, à attendre qu'on fit battre le rappel ; qu'on réunit la garde nationale ; à laisser s'ennuyer, se décourager et se débander nos hommes, qui, occupant la place de la Concorde, la place de la Madeleine, se répandaient dans les Champs-Élysées et sur les quais ? Car le premier flot seulement était parvenu jusqu'à l'Assemblée ; toute cette mer n'y était pas entrée et n'aurait pas pu y tenir ; aussi, après deux heures d'attente, s'est-elle dispersée, nous laissant bavarder tout à notre aise.

« Tous ces hommes qui composaient la manifestation sont rentrés dans Paris par toutes les artères, par toutes les veines de la cité. Tandis que l'armée contraire se rassemblait de toutes parts, nous, nous perdions notre temps de la manière la plus stupide, si nous avions voulu renverser. Evidemment nous ne le voulions pas, nous ne l'avons pas voulu, même au dernier moment, quand une voix insensée est venue proclamer la dissolution. Dans ce moment-là, poussés au bord de l'abîme, si nous avions voulu renverser et assurer ainsi notre propre salut, il était encore temps, il restait nos factieux; ils étaient là nos factieux; ils remplissaient l'Assemblée, les couloirs. Eh bien, alors, il fallait les appeler aux armes.

« Nous n'avons rien fait de cela; il y avait des gardes mobiles, des gardes nationaux qui étaient là; mais il fallait les désarmer. On n'a pas touché à un seul de leurs fusils, et on est sorti aussi bêtement qu'on était entré.

« Tout cela vous prouve qu'il n'y avait aucun projet de renversement, même après que des intentions perfides ont eu détourné, égaré cette manifestation. Eh bien, même alors, nous n'avons pas voulu renverser l'Assemblée.

« Mais savez-vous pourquoi cette idée ne nous était pas venue? Parce qu'elle était contraire à nos principes, et qu'un tel acte serait resté comme une tache dont jamais nous ne nous serions lavés; il nous serait resté comme un reproche toujours présent à notre pensée; nous aurions eu cela dans notre passé; nous n'aurions jamais pu nous en laver, et des hommes politiques qui auraient commis une faute semblable l'auraient toujours eue comme un boulet attaché à leur pied dont ils n'auraient jamais pu se défaire.

« Il y avait une autre idée encore : je connaissais bien le peuple, et je savais bien que si, dans un jour de chaleur,

à la suite d'émotions successives, une portion de la classe ouvrière pouvait se laisser entraîner à un attentat de ce genre, ce n'était pas Paris, ce n'était pas le peuple tout entier. Je savais bien que la masse n'avait pas l'intention de renverser l'Assemblée; je savais bien que si on tentait de renverser le gouvernement, et qu'on y réussit, on se serait bientôt trouvé en présence de la population ouvrière tout entière qui aurait dit : — Nous ne voulons pas cela, on ne jette pas une Assemblée par les fenêtres, — et quelques factieux, comme on nous appelle, ne peuvent pas dire, comme le cardinal Richelieu ; — Je fauche et je couvre le tout de ma robe rouge. — La France entière se serait indignée, la grande majorité de la population de Paris ne l'eût pas goûté; nous aurions soulevé contre nous une opposition presque générale, et peut-être qu'au bout de deux ou trois jours, ce gouvernement de contrebande et de surprise que nous aurions ainsi établi aurait été culbuté de la manière la plus ignominieuse.

« Voilà ce que des hommes politiques ne devaient pas perdre de vue un seul instant; voilà ce qui a toujours été présent à ma pensée, outre cette idée dominante que nous n'avions pas le droit de renverser l'Assemblée.

« Maintenant je ne m'étendrai pas sur les détails de ma sortie, que M. le procureur général a contestée. M. le procureur général ne me paraît pas connaître très-bien la topographie de Paris, à en juger du moins par son réquisitoire; ce qui m'étonne, car il habite Paris.

« Nous étions à une extrémité de cette ville. Eh bien, il est évident que, quand on quitte l'Assemblée nationale, on n'a que trois chemins à prendre. Ceux qui habitent le faubourg

Saint-Germain s'enfoncent obliquement dans les rues perpendiculaires à la rive gauche de la Seine; ceux qui habitent la Chaussée-d'Antin prennent le pont qui est en face du palais de l'Assemblée, le pont de la Concorde. Mais les personnes qui ne demeurent pas dans ces deux parties de la ville qui ne forment que deux arrondissements, celles qui demeurent dans les dix autres arrondissements qui forment les cinq sixièmes de l'étendue de Paris, elles n'ont pas d'autre route à prendre que les quais.

« Je ne vois pas pourquoi, rentrant chez moi, je n'aurais pas pris les quais. Il aurait fallu prévoir que M. le procureur général, dans son réquisitoire, m'en ferait un crime; or, je l'avoue, je ne songeais ni à M. le procureur général, ni à un réquisitoire. J'avais deux domiciles, l'un à la barrière du Trône, l'autre rue Boucher.

« Eh bien, je demanderai à M. le procureur général quelle route il prendrait pour aller de la Chambre à la barrière du Trône. Mais je n'en connais qu'une, celle des quais. Je n'en connais qu'une également pour aller rue Boucher, près du Pont-Neuf.

« Si j'eusse pris et suivi complètement cette direction, M. le procureur général m'aurait dit : — Comment! vous allez chez vous! Mais non, c'est à l'Hôtel-de-Ville. —

« Pour aller au quai de la Régisserie il faut encore aller sur les quais. Je ne suis pas monté chez mon ami Crousse, chez lequel j'allais, dit l'accusation. C'est vrai que le procureur général a fait une remarque grave : — Ah! il allait chez Crousse! — Il allait là pour surveiller les deux palais, le point de départ et le point d'arrivée, et de là, du haut de la mansarde de son ami, comme un général avec ou sans

lunette, il aurait eu l'œil droit sur l'Assemblée, l'œil gau-

che sur l'Hôtel-de-Ville, et de là il aurait fait manœuvrer ses bataillons.

« M. le procureur général est beaucoup plus habile stratège que moi; mais du moins, M. le procureur général est obligé d'abandonner cette stratégie. Puisque j'ai pris à droite, pour m'enfoncer du côté des halles, c'est un grand malheur pour le réquisitoire.

« Ainsi vous le voyez, j'ai commis un grand crime.

« Je barre la route au réquisitoire. Il s'était acheminé avec moi à l'Hôtel-de-Ville, et je lui joue le mauvais tour de le planter là au quai de la Mégisserie.

« Quelle impertinence! cela lui aurait fait tant de plaisir! Il était si content que je marchasse avec lui! Jusque-là, j'étais un factieux, mais un bon, un agréable factieux; mais, lorsque j'ai pris à gauche, je suis devenu un très-impertinent factieux.

« Voyez la lâcheté: Blanqui est allé prendre un verre d'orgeat dans un café; voilà des choses qu'on ne peut pardonner; mais M. le procureur général aurait été encore bien plus éloquent si je l'avais allé à l'Hôtel-de-Ville; mais, heureusement pour ses frais d'éloquence, je n'y étais pas. J'en suis désolé; mais je n'y suis pas allé, parce que je regardais cela comme déplorable, comme insensé.

« Qu'aurais-je été faire à l'Hôtel-de-Ville? me faire prendre dans une souricière, comme plusieurs de mes co-accusés? C'était inévitable: la garde nationale arrivait de tous les côtés; l'armée des envahisseurs était dispersée; c'était aller volontairement se jeter dans la gueule du loup; c'était piquer une tête du haut des tours Notre-Dame, se briser la tête sur le pavé, et je croyais devoir la conserver pour une occasion meilleure.

« Mais je crois vous avoir démontré que tout ceci est un

prétexte, une véritable fantasmagorie. Dans sa conscience, M. le procureur général ne peut me croire coupable de cet attentat. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas d'attentat du tout, du tout.

« Nous ne sommes pas allés à l'Assemblée pour la renverser: nous y avons été comme des enfants que le peuple, dans un jour d'effervescence, mène par le bout du nez. On croit que ce sont les hommes politiques qui mènent les masses; ce n'est pas vrai, ce sont les masses qui nous mènent souvent où nous ne voulons pas aller. Je le reconnais, c'est une sottise que nous avons faite; nous la payons bien cher; il serait injuste de nous la faire payer plus cher encore. Nous avons eu dix mois de prison pour réfléchir sur les aventures du 15 mai; c'était plus qu'il n'en fallait pour en reconnaître toute la folie, toute la légèreté. S'il vous convient cependant que nous recommencions toutes ces réflexions un peu prolongées, vous en êtes les maîtres; mais vous ne rendrez pas une justice vraie. En votre âme et conscience vous recherchez des faits, il n'y en pas; si au contraire, vous nous considérez comme des hommes dangereux, comme des membres gangrenés qu'il faut séquestrer, retrancher de la société, dans son intérêt, c'est différent. Si vous vous dites: — Nous avons sous nos yeux des individus qu'il faudrait conserver dans une ménagerie, et qui, si nous les lâchons, vont tout dévorer; — si vous nous considérez comme des lions, des tigres, des panthères, dont il serait imprudent d'ouvrir la cage, oh! alors, votre verdict ne sera pas ce que réclame la justice; en nous jugeant vous penserez à autre chose qu'au fait, vous penserez au présent, peut-être à l'avenir, mais vous ne ferez pas de la justice.

« Je le répète, le fond de l'affaire est sérieux; les détails en sont plaisants, très-plaisants; mais, en définitive, il s'agit

de la liberté d'hommes qui ont souffert longtemps déjà. Il s'agit, de plus, il s'agit d'un acte qui, je vous le répète, laissera une tache bien fâcheuse dans l'histoire. Je vous ai dit en commençant que l'opinion publique avait déjà donné son avis sur ce procès. Vous vivez au milieu de l'opinion publique, certainement vous avez entendu cet avis; il est unanime. Et ce n'est pas seulement l'avis des hommes de notre parti, c'est aussi celui des hommes, des classes qui nous sont le plus opposées, le plus violemment hostiles; mais enfin il y a partout un sentiment de justice, et tout ennemi qu'on soit, on dit: — Ces hommes-là n'ont rien fait. —

Si, malgré ce concert unanime, il y avait une condamnation, je crois que ce serait une chose fâcheuse pour tout le monde, et je crois que la Haute Cour de Justice laisserait un très-mauvais souvenir et une triste trace dans l'histoire.

(*Moniteur universel*, avril 1849).

—  
**LETTRE**

DE M. L.-A. BLANQUI.

Au procureur de la république,

Monsieur le procureur de la république.

Les prisonniers, comme tous les citoyens, plus que les autres citoyens, sont placés sous la protection des lois, et c'est à vous, si je ne me trompe, qu'est confiée la charge

de leur assurer les bienfaits de cette protection ; c'est donc à vous que je m'adresse pour obtenir justice des coupables violences exercées sur ma personne.

Le concierge de la maison de détention, le sieur Valette, est entré ce matin dans ma cellule, avec plusieurs gardiens, pour rechercher, a-t-il dit, les preuves de ma collaboration à un journal. J'ai à l'instant même réclamé la présence régulatrice d'un magistrat.

« Ah ! ah ! des magistrats ! — s'est écrié cet homme d'un ton provocateur ; — on vous en donnera des magistrats ! Je suis le maître ici ; je fais ce qui me plait. Écrivez au ministère, au parquet, à qui vous voudrez ; plaignez-vous ! je me moque de vos plaintes ! Je suis le plus fort et je vais par-dieu ! bien vous le prouver. »

Et, en effet déjà, tout en parlant, l'envahisseur bouleversait mes papiers, fouillait et retournait mes tiroirs. Devant la force brutale, j'ai laissé enlever sans opposition des manuscrits, ma propriété très-légitime. Mais comme on allait me dérober une lettre de famille toute confidentielle, je l'ai retenue en disant : « Je suis prêt à la montrer à un magistrat, pour qu'il me la rende après avoir constaté qu'elle est étrangère à l'objet de vos recherches ; mais je ne puis abandonner ainsi les épanchements de ma famille au pillage et aux risées du premier détrousseur. »

Sur l'ordre intimé alors avec emportement de m'arracher cette pièce, je l'ai lacérée et j'en ai broyé une partie sous mes dents. Les gardiens se sont précipités sur moi pour saisir le lambeau resté entre mes mains. Ici a commencé une scène sauvage que je viens dénoncer à vos poursuites, monsieur, et dont l'impunité serait une véritable mise hors la loi des détenus politiques. Les exécuteurs m'ont jeté sur le grabat de ma cellule, et, montant sur mon corps, me

foulant le ventre et la poitrine sous leurs genoux, ils me tordaient les bras et me renversaient brutalement les poignets, pour contraindre à lâcher prise mes membres disloqués.

Cette horrible torture a duré dix minutes, et n'a cessé qu'au bruit de la prison réveillée en sursaut par les trépignements de la lutte, les imprécations des bourreaux et les cris de la victime. On avait eu soin de choisir pour l'exécution l'heure du sommeil et de la clôture des prisonniers. Surpris ainsi, contre toute espérance, dans le flagrant délit de son attentat, le malfaiteur, par crainte du scandale, a mis fin à cet ignoble concassement de chair humaine.

Tout le monde sait ma frêle et chétive constitution. Douze ans de captivité, de souffrances physiques et morales avaient déjà blanchi mes cheveux, brisé ma santé, usé profondément en moi les ressorts de la vie. Le choléra, en s'abattant sur cette existence presque détruite, n'a laissé survivre qu'un débris plus ruiné encore et plus misérablement valétudinaire. Vous pouvez juger que j'ai dû sortir des étreintes de la question. Eh bien ! c'est quand, retombé sur le lit, des mains des sicaires, je gisais suffoqué, anéanti, que, répondant à une plainte échappée de ma poitrine avec un gémissement, mon bourreau m'a apostrophé en ces termes, avec des gestes frénétiques et des grincements de rage :

« Malade ! vous n'êtes pas malade pour faire le mal, pour commettre le crime ! (Le crime, c'est ma collaboration supposée à un journal ! ) Vous n'êtes qu'un assassin !... le premier, le plus scélérat de tous les assassins !... nous nous f..... bien de votre peau ! — Oh ! je le vois, je le vois, ai-je murmuré. — Votre peau ! elle est bien précieuse, votre peau !... vous pouvez crever, cela ne nous inquiète guère... ce serait un grand bonheur ! »

Ces paroles, monsieur, ou plutôt ces rugissements, hurlés dans le paroxysme de la fureur, laissent entrevoir une sombre pensée d'homicide. Ce n'est pas du vin seulement, c'est aussi de la colère que la vérité fait éruption. Cet homme a l'oreille et le secret de ses maîtres ; il n'en est que l'écho et le poignard. Voici que, du volcan de sa haine en convulsion, il vomit pêle-mêle, avec des tourbillons d'invectives, ces vœux de mort tout enflammés, qui viennent éclairer d'un reflet sinistre les murailles de nos cabanons !

Le voyez-vous se glisser sans bruit à mon chevet, au milieu du sommeil général, escorté de satellites qui, sur un geste, saisissent leur proie, et ne la lâchent demi-morte, que déconcertés par le fracas imprévu de leur guet-apens, comme le meurtrier qui fuit à l'approche de pas libérateurs, laissant son crime inachevé.

Après une telle explosion de sanglant cynisme, où est notre garantie contre un emprisonnement, contre un meurtre nocturne, qu'on justifierait par une allégation de révolte ? Je suis à la merci d'un homme dont les tendres sentiments s'exhalent dans cette mélodieuse allocution : « Nous nous f..... bien de ta peau ! crève si tu veux ! quel bonheur ! »

Ce bonheur, il est facile de le hâter. Il suffit d'ouvrir tout doucement une porte, la nuit, et, sous prétexte de perquisition combattue, de faire un signe aux muets qui étranglent sur place le prisonnier récalcitrant, si mieux on n'aime, pour les bienséances, le mettre en état de mourir de sa belle mort.

Monsieur, je vous le déclare, permettre à un geôlier, après ce féroce langage, des exécutions discrétionnaires dans la solitude d'une cellule, c'est donner carte blanche à l'assassinat.

Vous connaissez la loi, cette loi enracinée dans les sus-

ceptibilités du pays, qui interdit toute perquisition, toute saisie de papiers, hors de la présence d'un magistrat, sous les formalités soupçonneuses du procès-verbal et des scellés; cette loi qui autorise le citoyen à repousser comme un brigandage armé toute tentative faite sur sa personne ou son domicile, en l'absence de ces garanties.

Si la loi protège avec tant de vigueur le citoyen déjà si fort et de sa liberté et de sa solidarité publique, de quelle plus ombrageuse vigilance ne doit elle pas couvrir le captif perdu au fond d'un cachot, derrière les remparts d'une forteresse!

Quoi! un geôlier pourra s'abattre, à ses heures, sur la nudité du prisonnier, lui arracher à la pointe du stylet, genou sur la poitrine, le seul bien qui lui reste, le fruit de la pensée son refuge, sa consolation, sa vie! Il pourra mettre à feu et à sac des manuscrits, cette propriété la plus inviolable, et, si tel est son bon plaisir, commettre en toute impunité le double crime de vol et de supposition de pièces! L'Inquisition aura rouvert ses oubliettes.

Je ne puis le croire, monsieur; et du moins ces attentats ne s'accompliraient pas ici sur des victimes prosternées. Les traditions oppressives ne s'enracinent que trop vite; tous les malheureux sont solidaires, et nous ne pouvons ni souiller notre propre martyr, ni grever les martyrs à venir d'un précédent consacré par notre lâche résignation. On verra qu'il reste aux désespérés des ressources inconnues.

J'espère fermement qu'une intervention judiciaire nous épargnera ces cruelles extrémités. Je termine donc en formulant par deux mots mes griefs et ma requête: j'ai été pillé et violenté. Je demande la juste restitution des objets volés et châtement des voies de fait.

Salut et fraternité.

L.-A. BLANQUI.

Prison de Douhens, 20 octobre 1859.

(Les Veillées du Peuple).

(Collection Rodé).